

**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
DE NORMANDIE**

**PREFECTURE DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

**PERSPECTIVES D'OCCUPATION DE L'ESPACE RURAL
EN BASSE-NORMANDIE**

Une approche de définition de zones vulnérables

Janvier 1993

1062
ENV

**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
DE NORMANDIE**

**DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET DE BASSE-NORMANDIE**



N° inventaire 3215
 date 21/10/93 05.30/

**PERSPECTIVES D'OCCUPATION DE L'ESPACE RURAL
EN BASSE-NORMANDIE**

Une approche de définition de zones vulnérables

Etude réalisée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
 et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
 (Financement du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt et de la DATAR),
 avec le concours financier de la
 Communauté Economique Européenne (FEDER)

Janvier 1993

Ce travail a été réalisé à la **CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE**
avec le concours de **DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Cartographie : Jacques **Venisse**
Dactylographie-maquette : Denise **Gouadon**
Reprographie : Eric **Venisse**

Sommaire

	N° de page
— L'objectif et la méthode de cette étude	1
<i>Cantons de Basse-Normandie</i>	5
— Données permanentes	7
Relief - Pentes	11
Contraintes de sols pour l'agriculture	13
<i>Armature urbaine et grands axes de communication.</i>	14
— Démographie générale et agricole. La ruralité bas-normande	17
Démographie générale	21
La ruralité bas-normande	23
Les chefs d'exploitation de plus de 55 ans en 1979 et 1988	29
Part de la Superficie Agricole Utilisée détenue par les plus de 55 ans sans successeur	29
Les chefs d'exploitation et leur succession	29
— Exploitations et structures agricoles	31
Les exploitations agricoles	35
Marge Brute Standard par Unité de Travail Annuel Total	35
Part des cultures fourragères dans la Superficie Agricole Utilisée	39
Nombre d'Unités de Gros Bétail par hectare de Surface Fourragère Principale.	39
<i>Remembrement</i>	40
Evolution du prix moyen des terres	43
Marché foncier agricole	43
Surfaces Toujours en Herbe et évolution des labours	45

— Eléments de développement agricole	47
Bâtiments agricoles	49
Tenue de comptabilité	53
Formation des chefs d'exploitation de moins de 45 ans	53
Plans de Développement et succession	55
— "Ouvertures" au changement	57
Proportion des exploitations de moins d'une Unité Travail Annuel assujetties à la TVA	61
Proportion des exploitations de plus de 20 hectares, dont le chef ou le conjoint exerce une activité extérieure non agricole	61
Vergers cidricoles hautes et basses-tiges	65
Ateliers porcs	67
Ateliers jeunes bovins	69
Ateliers lapins de chair	71
Ateliers palmipèdes gras	73
Ensemble des ateliers de diversification	75
Une approche de la vulnérabilité des cantons de Basse-Normandie à travers des handicaps démographiques et humains	77
Tableaux des critères par cantons	81
Examen du tableau <i>Vulnérabilité sur 12 critères</i>	89
Une approche de la vulnérabilité des cantons de Basse-Normandie à travers des handicaps permanents	91
Tableaux des critères par cantons	
Examen du tableau <i>Vulnérabilité sur 3 critères</i> <i>Vulnérabilité sur 4 critères</i>	96

Les zones de vulnérabilité en Basse-Normandie
Vulnérabilité sur 15 critères

107

ANNEXES

1. Cartes non publiées précédemment et portant sur des critères retenus dans les tableaux 115
2. Liste de tous les critères cartographiés consultés 123
3. Glossaire . Quelques termes souvent utilisés. 129

L'objectif et la méthode de cette étude

Quel est le devenir des terres agricoles ? "Déprise agricole", "réaffectation des terres", "transfert d'usage", "mutation des paysages", "perspectives d'occupation de l'espace rural"... mise en place d'une commission sénatoriale sur l'avenir du monde rural : tout ceci témoigne de la prise de conscience du problème.

En 1984, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie mettait l'accent sur la "libération" probable d'environ 300.000 ha de terres consacrées jusqu'alors à la production laitière, en raison de l'application des quotas laitiers.

En 1986, le Comité Economique et Social de Région publiait un rapport sur "La déprise des terres agricoles en Basse-Normandie", en analysait les causes et en imaginait les conséquences. Depuis lors, des travaux multiples, tant nationaux que régionaux et locaux, ont montré qu'il s'agissait d'un problème important. Le Conseil Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts a estimé que 5 à 7 millions d'hectares de terres agricoles françaises risquaient d'être "abandonnées" dans quelques années. Certaines régions seront, de toute évidence, plus affectées que d'autres ; il est à craindre que la Basse-Normandie soit de celles-là tant pour des raisons démographiques, qu'économiques et fiscales.

L'importance du problème et ses conséquences au niveau de la Région supposent qu'un maximum de moyens soient mis à la disposition des décideurs afin qu'ils puissent susciter une politique d'aménagement rural et de développement agricole en fonction des réalités locales. L'objectif de cette étude est de les y aider, notamment à la veille des préparations du XIème plan et des nouveaux contrats de Plan Etat-Région.

Certes, de nombreuses études ont été réalisées sur la Basse-Normandie, d'autres sont en cours. Le fonds descriptif est considérable mais épars. Il a permis notamment le zonage du territoire. Aux anciennes "régions agricoles", toujours pertinentes, se sont ajoutées de nouvelles délimitations spatiales : "zone fragile", "zone défavorisée", " zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique", "zone 5b" (Plans de Développement des Zones Rurales)... D'origine communautaire ou nationale, ces délimitations résultent toutes du croisement d'un certain nombre de critères, restreints par nécessité, synthétisant l'objet essentiel de la recherche effectuée : démographique, environnementale, de revenu par habitant ou par exploitation agricole...

Le présent travail, réalisé ici par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie et par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (1) reprend le maximum des connaissances acquises sur la région pour les présenter de manière synthétique aux décideurs. La notion de "zone vulnérable", aboutissement de la présente étude porte sur l'économie et l'espace agricole et non pas sur le monde rural dans sa globalité. Cette notion prend en compte un grand nombre de critères statistiques disponibles, utilisables sous forme cartographique.

Les zones vulnérables seront définies comme des aires où, en fonction des potentialités actuelles et prévisibles, se rencontrent ou risquent de se rencontrer des difficultés socio-économiques sérieuses face au contexte de l'économie agricole dominante.

(1) Des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique, de services de Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et de Chambres d'Agriculture ont participé de façon plus ponctuelle.

Les potentialités actuelles et prévisibles relèvent en particulier :

- de données permanentes : relief et surtout pentes, hydrographie, climat, pédologie...
- d'évolutions prévisibles ou en cours : données démographiques, sociologiques, données concernant l'agriculture ou ses activités connexes, la diversification des productions, le marché foncier, la fiscalité...

La cartographie est à la base de la détermination des zones vulnérables. En effet, elle seule permet la comparaison entre des données statistiques différentes et la visualisation de ces données. Le document se présentera donc principalement comme une sélection de cartes assorties d'un commentaire explicatif.

Plus de soixante-dix critères cartographiés (on trouvera la liste de ces cartes en annexe) ont été examinés. Toutes les cartes n'ont pas été utilisées, certaines sont publiées telles quelles, d'autres entrent dans la composition de cartes de synthèse. Il est ainsi possible d'assimiler ce travail à une analyse multicritère.

Dans tout croisement de critères, le doute entache le choix même des critères retenus. Cependant, plus le nombre de critères est important, plus la chance d'approcher la réalité est forte.

Le calque mobile inséré dans la brochure, apporte une dimension supplémentaire aux critères cartographiés en les situant par rapport aux grands axes routiers et aux principales unités urbaines.

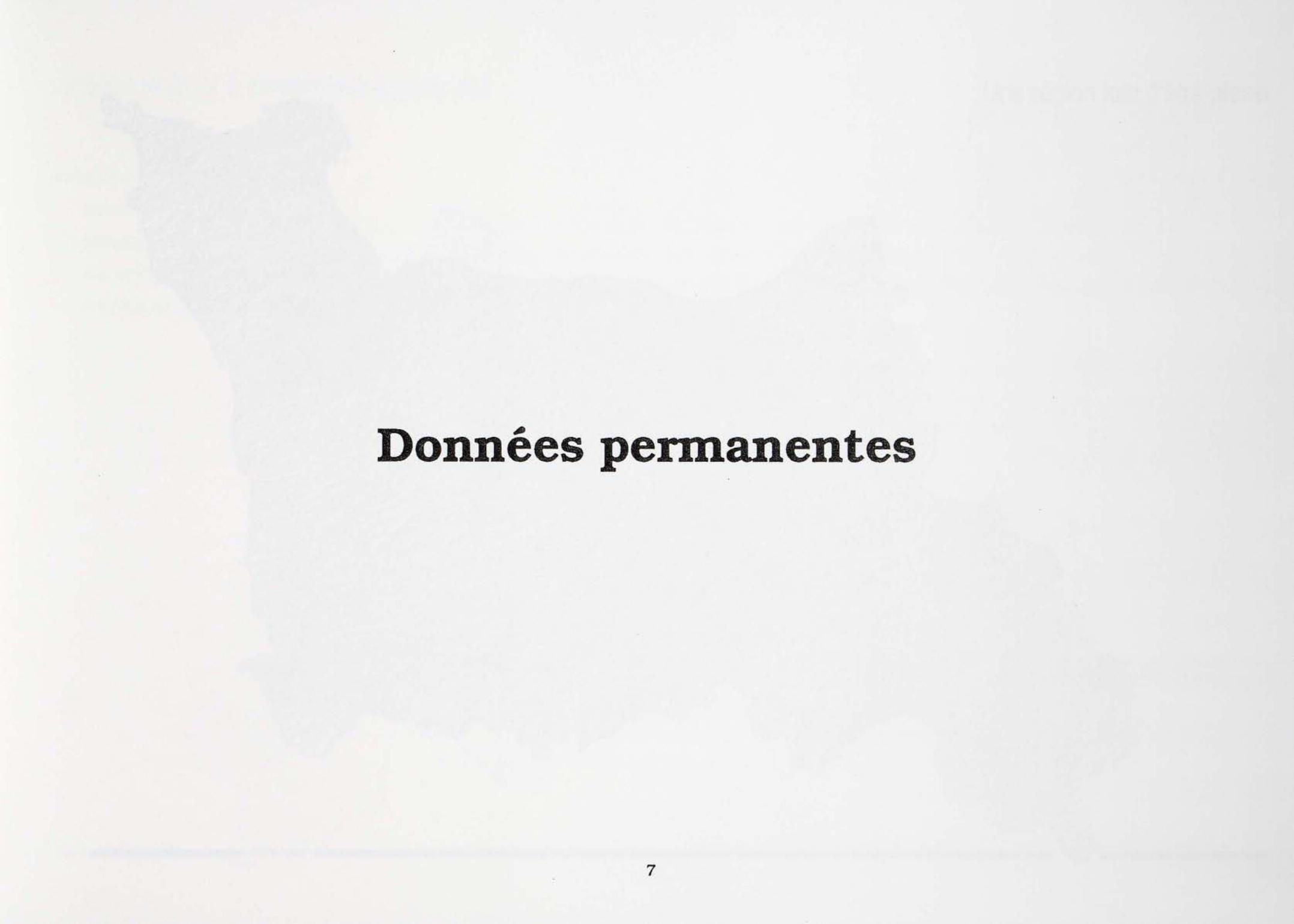
Toutefois, le présent travail doit faire l'objet de trois réserves :

- il avait été prévu de ne se référer qu'aux seules communes rurales (définition INSEE) et de retenir majoritairement des critères appliqués au plus petit niveau statistique, c'est-à-dire la commune. Des

difficultés techniques n'ont pas permis de respecter cette double exigence. Très peu de critères ne concernent que les communes rurales et plus de la moitié des cartes de base ont été établies au niveau du canton. Il s'en suit qu'il y a dilution des critères dans l'espace essentiellement administratif qu'est le canton et que les zones qui apparaissent à la superposition des cartes sont fortement marquées par les limites cantonales.

- les évolutions des activités humaines sont éminemment dépendantes des attitudes psychologiques de leurs acteurs. C'est là une dimension essentielle, mais pratiquement ignorée du matériel statistique. Tout au plus peut-on, à travers quelques innovations statistiquement repérables, déceler une certaine "ouverture" au changement. C'est ce qui a été modestement tenté dans l'un des chapitres.
- enfin, tel critère est-il la cause d'une vulnérabilité ou sa conséquence ?

Sous ces réserves, conformément à son but, l'étude permet de mettre en évidence des zones affectées d'une vulnérabilité plus ou moins grande dont l'acuité apparaît en fonction du ou des critères retenus. De plus, le lecteur pourra également éprouver au moins un double intérêt à son examen : y trouver, sous forme simple et visuelle, la confirmation de connaissances qu'il avait déjà et qui sont ici rassemblées ; y découvrir aussi de nouveaux éléments de réflexion.

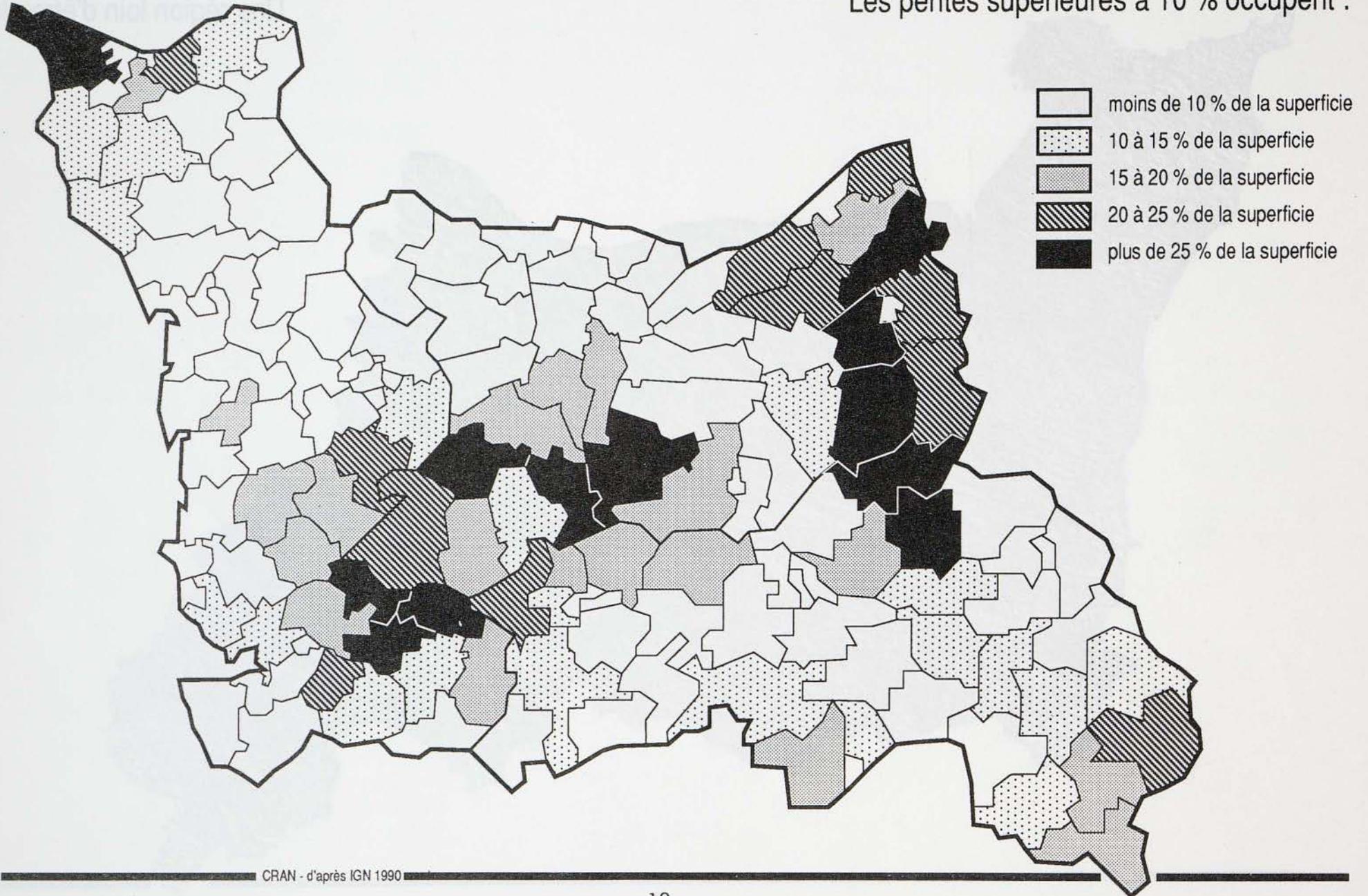
A faint, light blue map of the world is visible in the background, centered behind the text.

Données permanentes

Une région loin d'être plane



Les pentes supérieures à 10 % occupent :



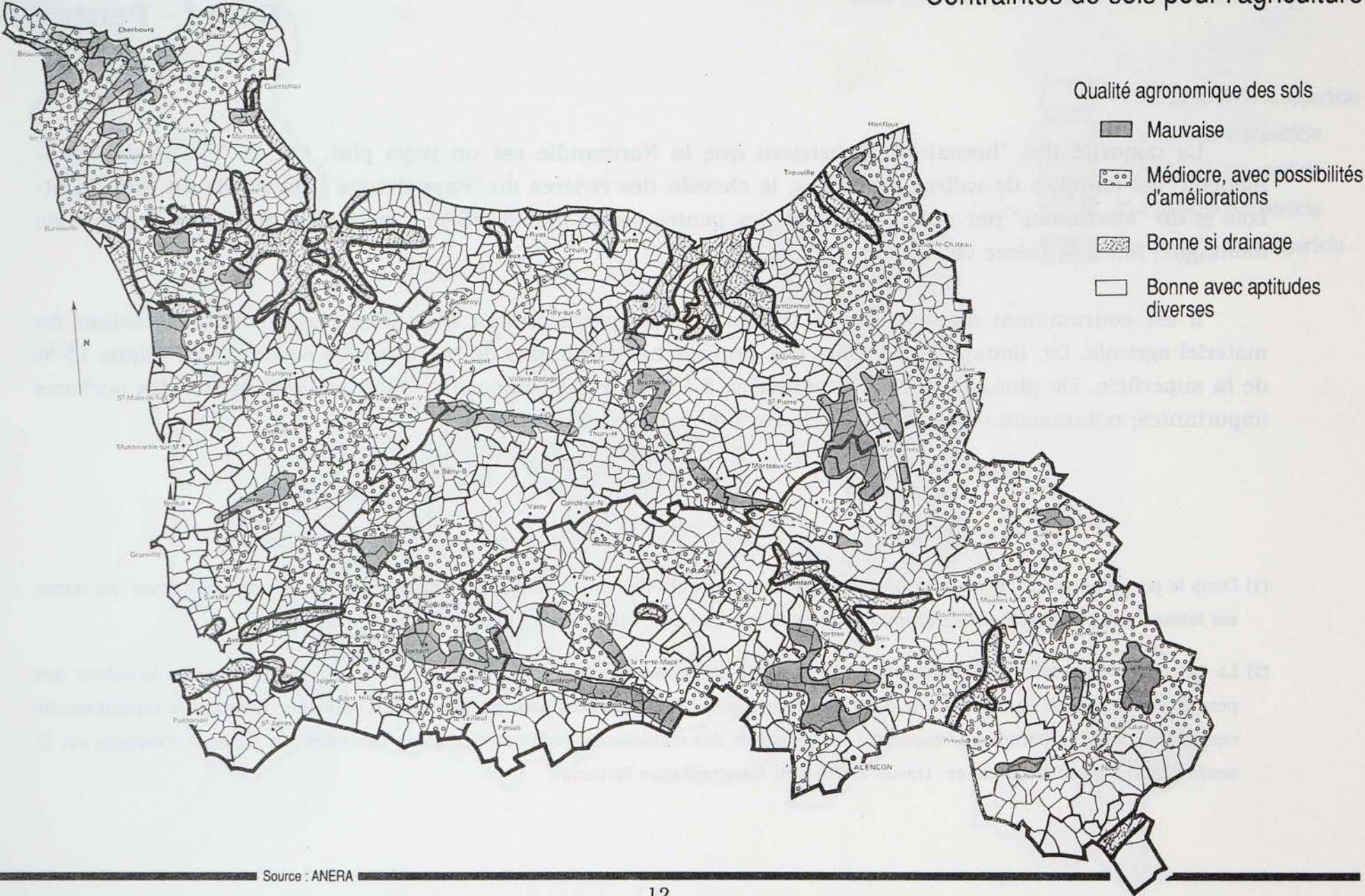
Relief - Pentes

La majorité des "horsains" (1) pensent que la Normandie est un pays plat. Or, la "Plaine de Caen-Alençon" est entaillée de vallées profondes, le chevelu des rivières du "Pays d'Auge", les reliefs du Sud Saint-Lois et du "Mortainais" par exemple, créent des pentes certes moins longues que celles des pays de moyenne montagne, mais de même valeur (2)

Il est couramment admis que des pentes à 10 % occasionnent une gêne réelle pour l'utilisation du matériel agricole. Or, dans plus du tiers des cantons bas-normands de telles pentes occupent au moins 15 % de la superficie. De plus, les pentes supérieures à 15 % ne sont pas rares. Elles s'étendent sur des surfaces importantes, notamment dans La Hague, le Pays d'Auge et le Mortainais.

- (1) Dans le parler normand, le horsain est celui qui n'est pas natif de "chez nous", qui vient de hors "d'ici". L'appartenance au terme est laissée à l'appréciation de celui qui l'emploie. Il est bien sûr, utilisé ici, au sens d'étranger à la région.
- (2) La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie détient des cartes au 1/50.000ème de la valeur des pentes (en 5 classes), couvrant toute la Basse-Normandie. Ces cartes sont accompagnées d'un catalogue donnant la répartition de ces cinq classes de pentes par rapport à la superficie des communes, cantons et régions agricoles. La Basse-Normandie est la seule région qui ait demandé ce travail à l'Institut Géographique National.

Contraintes de sols pour l'agriculture



Contraintes de sols

La qualité agronomique des sols présentée sur ce croquis (1) ne préjuge pas de leurs aptitudes. C'est ainsi que sont classées dans la catégorie bonne, les terres bonnes pour l'herbe, pour les céréales ou pour l'une et l'autre de ces couvertures végétales.

— **Sols aux qualités agronomiques mauvaises** : ce sont des podzols et des sols podzoliques, pauvres en éléments nutritifs, secs en été, gorgés d'eau en hiver. Impropres à l'agriculture, ils sont souvent couverts de landes ou de forêts.

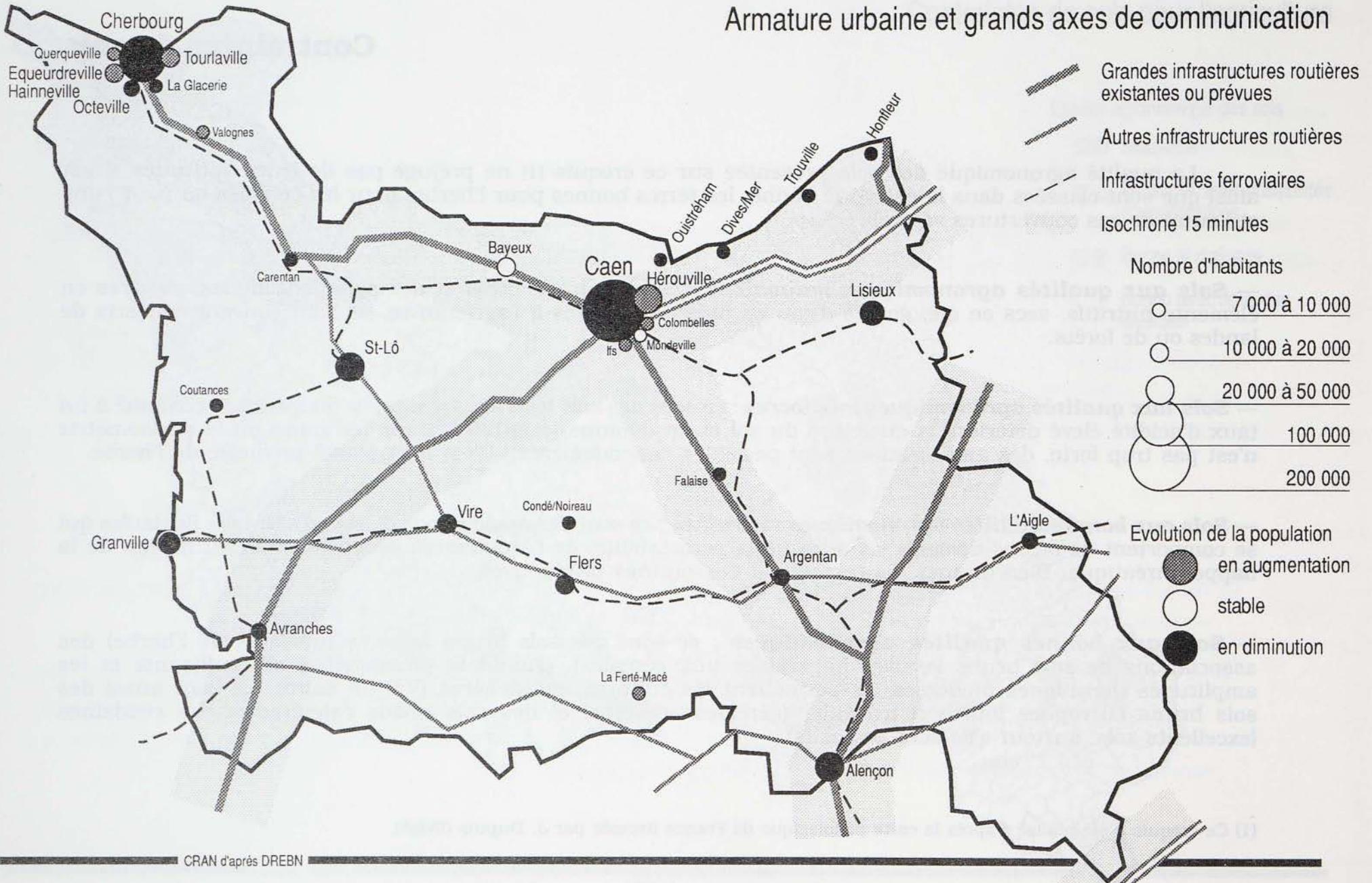
— **Sols aux qualités agronomiques médiocres** : ce sont des sols lessivés. La vigueur du lessivage combiné à un taux d'acidité élevé détériore la structure du sol et en diminue la fertilité. Dans les zones où la pluviométrie n'est pas trop forte, des améliorations sont possibles (amendements). C'est le domaine privilégié de l'herbe.

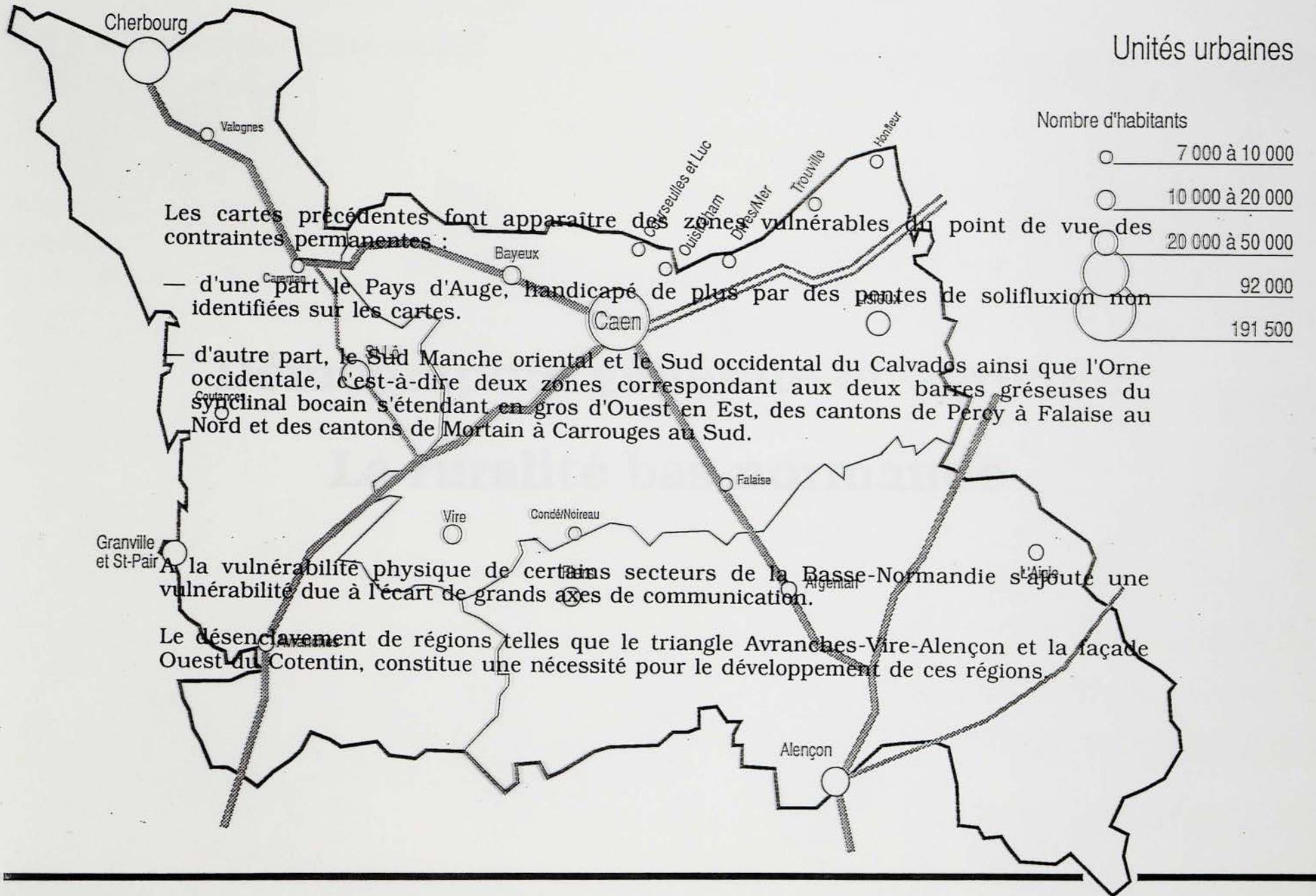
— **Sols aux bonnes qualités agronomiques si drainés** : ce sont des associations de sols d'alluvions fluviales qui se comportent de façons diverses vis-à-vis de la perméabilité, de l'écoulement ou en fonction du niveau de la nappe phréatique. Bien drainés, ils permettent des prairies productives.

— **Sols aux bonnes qualités agronomiques** : ce sont des sols bruns lessivés (domaine de l'herbe) des associations de sols bruns lessivés (favorables aux céréales). Quand la pluviométrie est suffisante et les amplitudes thermiques modérées, ils permettent les cultures maraîchères (Val de Saire). Ce sont aussi des sols bruns eutrophes lourds à travailler (céréales et herbe) et des sols bruns calcaires et des rendzines (excellents sols, surtout s'ils sont profonds).

(1) Ce croquis a été réalisé d'après la carte pédologique de France dressée par J. Dupuis (INRA).

Armature urbaine et grands axes de communication





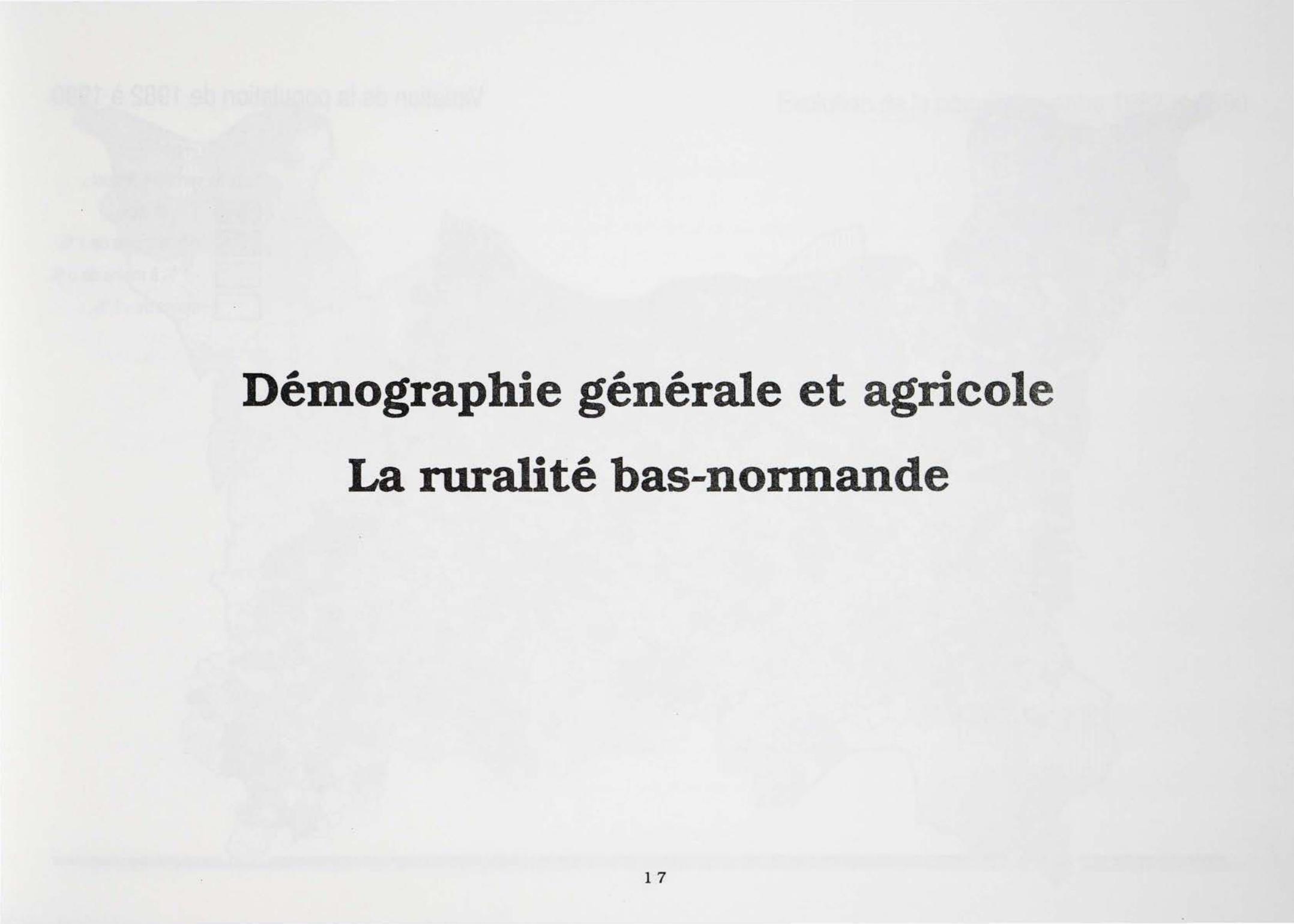
Les cartes précédentes font apparaître des zones vulnérables du point de vue des contraintes permanentes :

- d'une part le Pays d'Auge, handicapé de plus par des pentes de solifluxion non identifiées sur les cartes.
- d'autre part, le Sud Manche oriental et le Sud occidental du Calvados ainsi que l'Orne occidentale, c'est-à-dire deux zones correspondant aux deux barres gréseuses du synclinal bocain s'étendant en gros d'Ouest en Est, des cantons de Percy à Falaise au Nord et des cantons de Mortain à Carrouges au Sud.

La ruralité basse-normande

A la vulnérabilité physique de certains secteurs de la Basse-Normandie s'ajoute une vulnérabilité due à l'écart de grands axes de communication.

Le désenclavement de régions telles que le triangle Avranches-Vire-Alençon et la façade Ouest du Cotentin, constitue une nécessité pour le développement de ces régions.



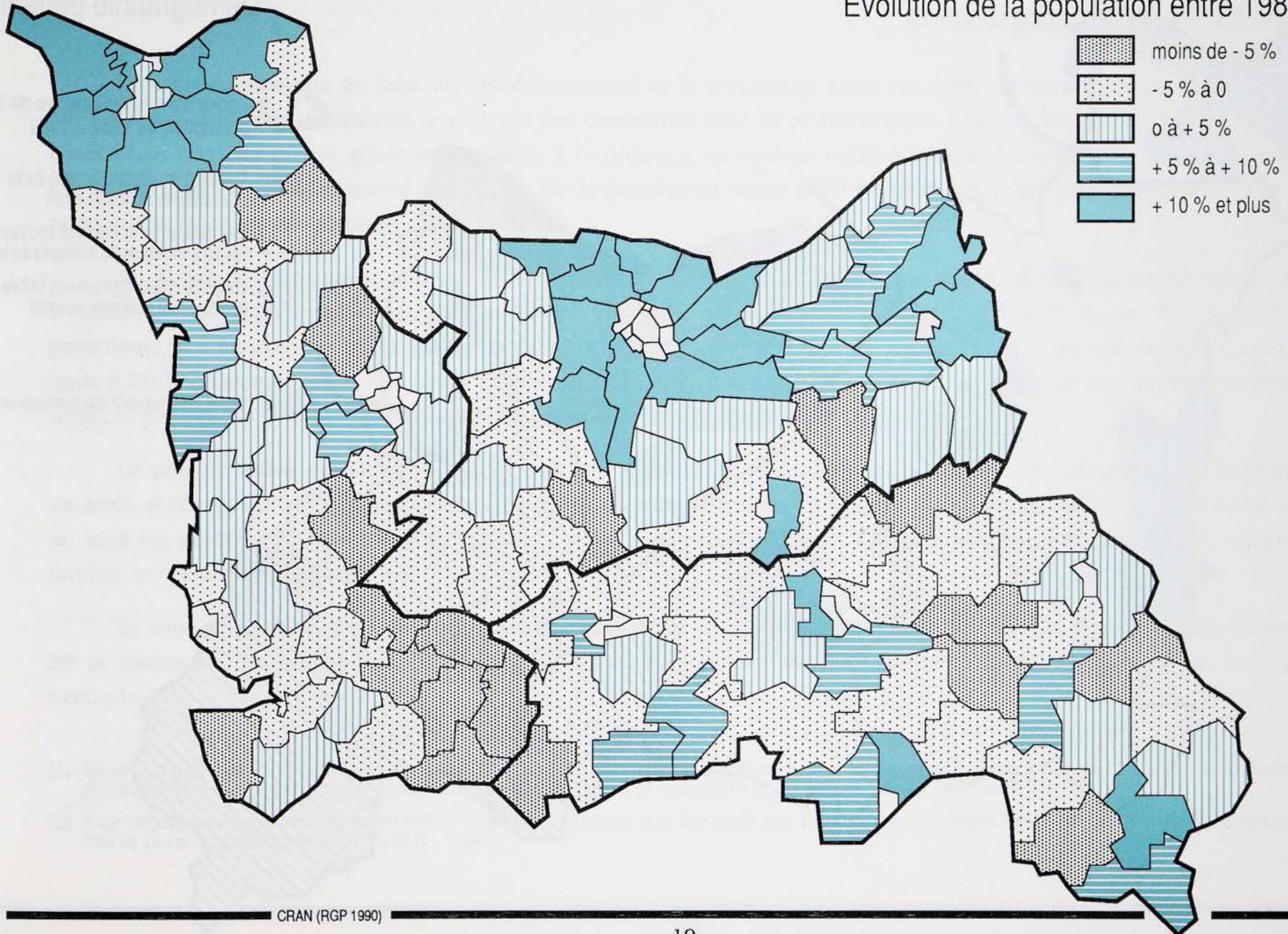
Démographie générale et agricole

La ruralité bas-normande

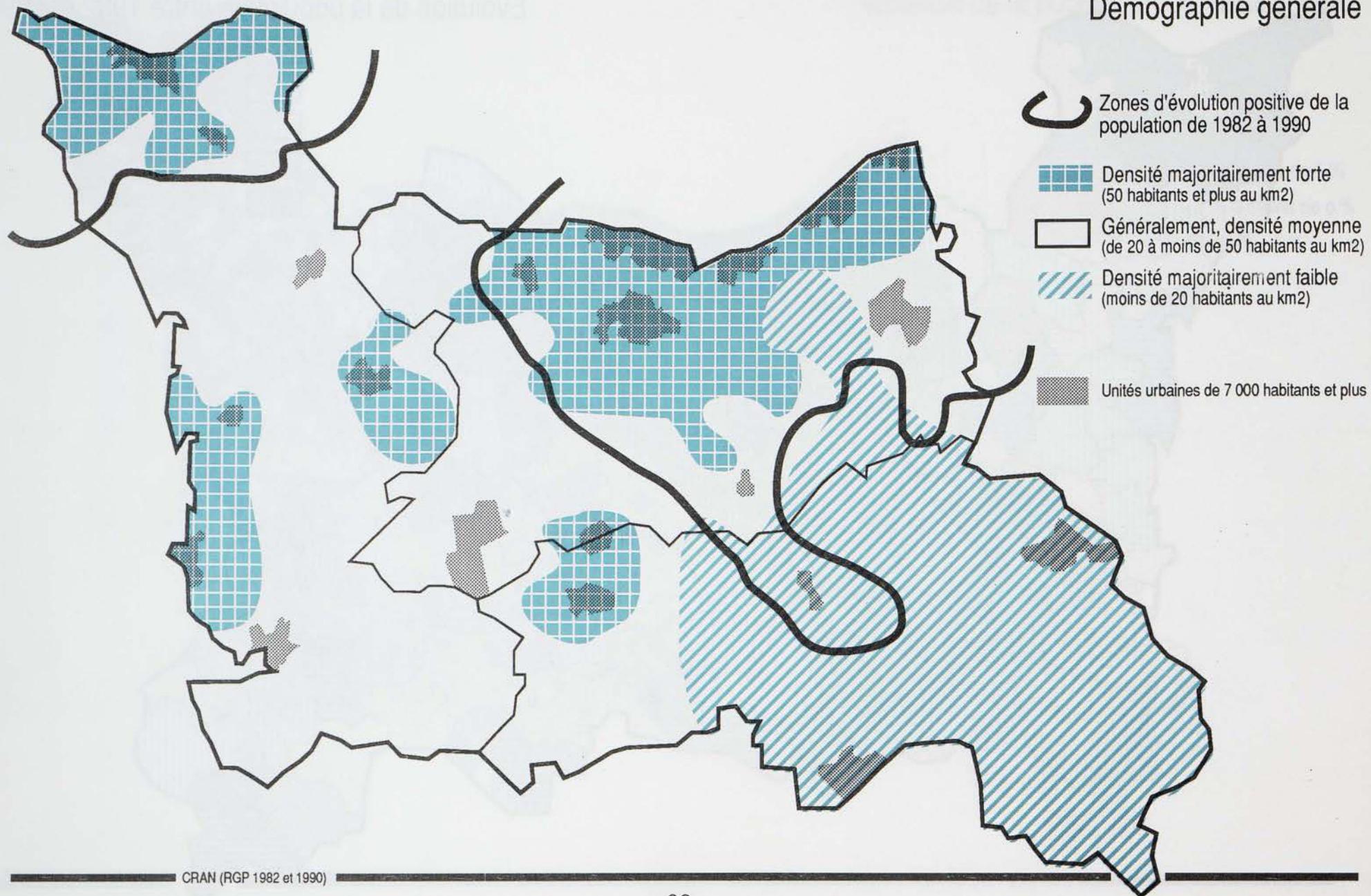
Variation de la population de 1982 à 1990



Evolution de la population entre 1982 et 1990



Démographie générale



Démographie générale

La carte communale du taux de variation annuel de la population entre les deux périodes intercensitaires 1982-1990 fait apparaître deux zones où la majorité des communes sont en augmentation. Ailleurs, les évolutions positives ne constituent que des taches généralement liées à la présence de centres comme L'Aigle, Alençon, Bagnoles-de-l'Orne... On notera que la carte cantonale d'évolution de la population entre 1982 et 1990 (en page 19), "dilue" fortement ce phénomène (souligné en page 4).

Au R.G.P. (Recensement général de la population) de 1990, la densité de population de la Basse-Normandie s'établit à 78 habitants au km². Comme toute moyenne, celle-ci cache de profondes différences. Dans la carte précédente, il a été retenu comme **zones de forte densité** celles où la majorité des communes ont une densité au moins égale à 50 habitants au km². Ces zones s'étendent là où des villes-centres diffusent plus loin que leur propre continuité urbaine. Exemples : Cherbourg - Valognes - La Hague, Saint-Lô, Caen, Flers - Condé.

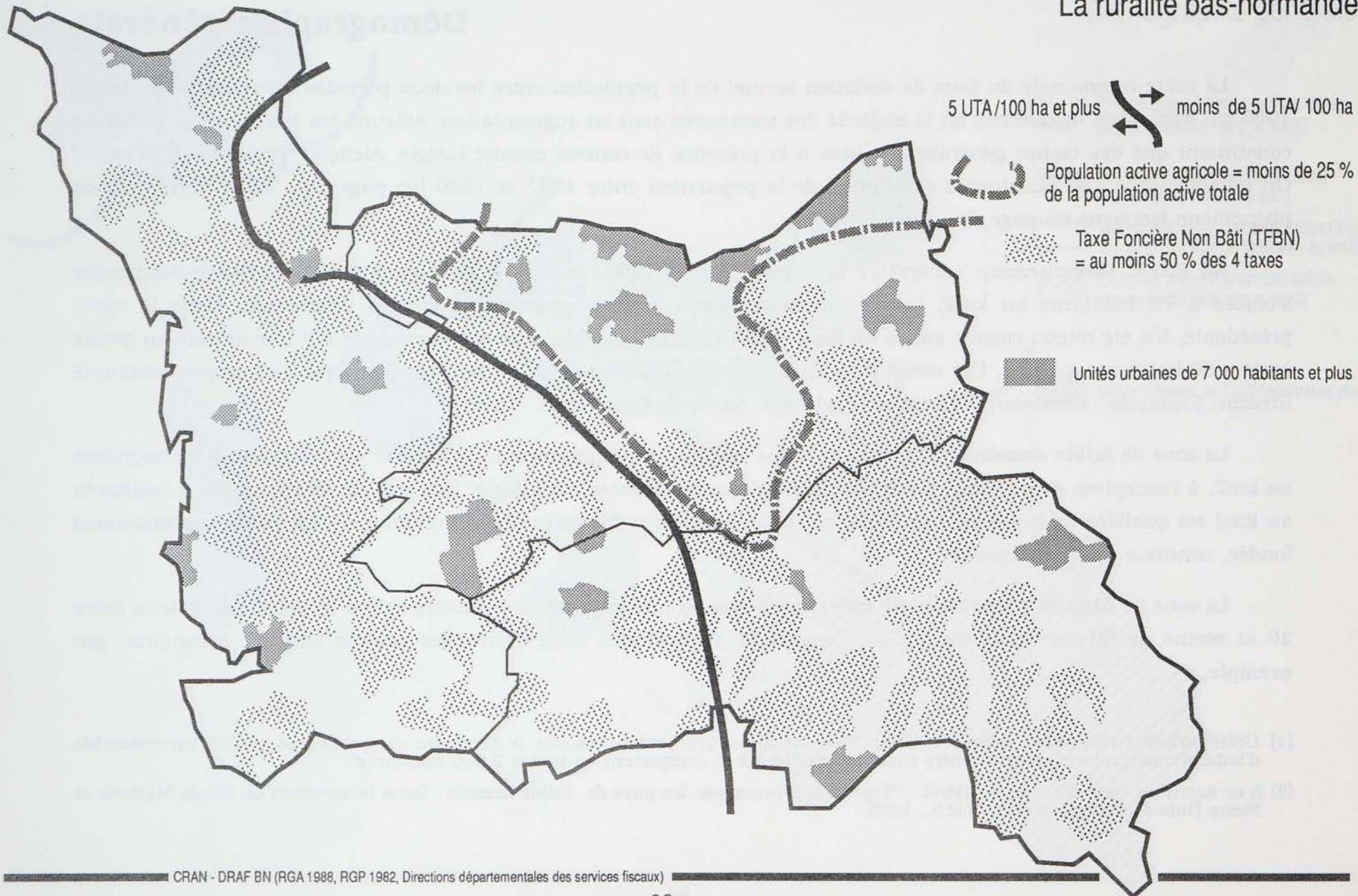
La zone de **faible densité** est constituée d'une majorité de communes où la densité est inférieure à 20 habitants au km², à l'exception de quelques unités urbaines (1) comme Alençon ou L'Aigle. Une densité inférieure à 20 habitants au km² est qualifiée de "seuil de désertification" dans le discours commun. Cette notion, qui n'est pas scientifiquement fondée, continue à être utilisée (2).

La zone de **densité généralement moyenne** regroupe une majorité de communes dont la densité est située entre 20 et moins de 50 habitants au km², à l'exception de quelques unités urbaines comme Lisieux, Avranches, par exemple.

(1) Unité urbaine (définition INSEE 1990) : "Une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui représentent entre elles une continuité et comportent au moins 2.000 habitants".

(2) A ce sujet, on consultera avec intérêt : "Voyage en France par les pays de faible densité". Sous la direction de Nicole Mathieu et Pierre Duboscq. Editions du C.N.R.S., 1985.

La ruralité bas-normande



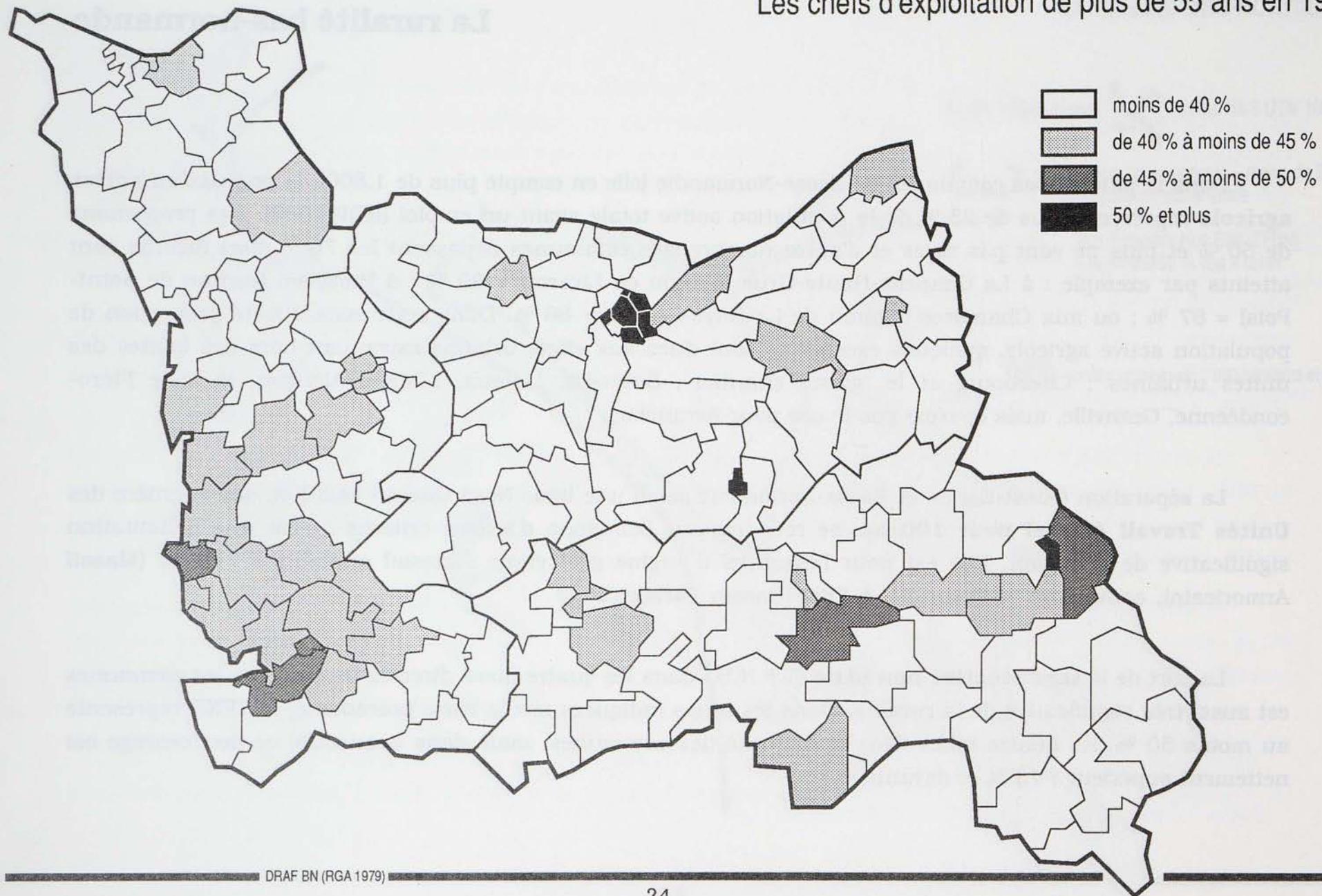
La ruralité bas-normande

Dans la plupart des communes de Basse-Normandie (elle en compte plus de 1.800), la **population active agricole** représente plus de 25 % de la population active totale ayant un emploi (RGP 1982). Des proportions de 50 % et plus ne sont pas rares et d'assez nombreuses communes dépassent les 75 %. Des records sont atteints par exemple : à La Chapelle-Haute-Grue (canton de Livarot) = 89 % ; à Boisyyvon (canton de Saint-Pois) = 87 % ; ou aux Chambres (canton de La Haye-Pesnel) = 86 %. Dans cette zone à forte proportion de population active agricole, quelques exceptions sont dues aux effets urbains rayonnant hors des limites des unités urbaines : Cherbourg et le "grand chantier", Saint-Lô, Lisieux, L'Aigle, Alençon, la zone Flérocandéenne, Granville, mais ce n'est pas le cas pour Avranches.

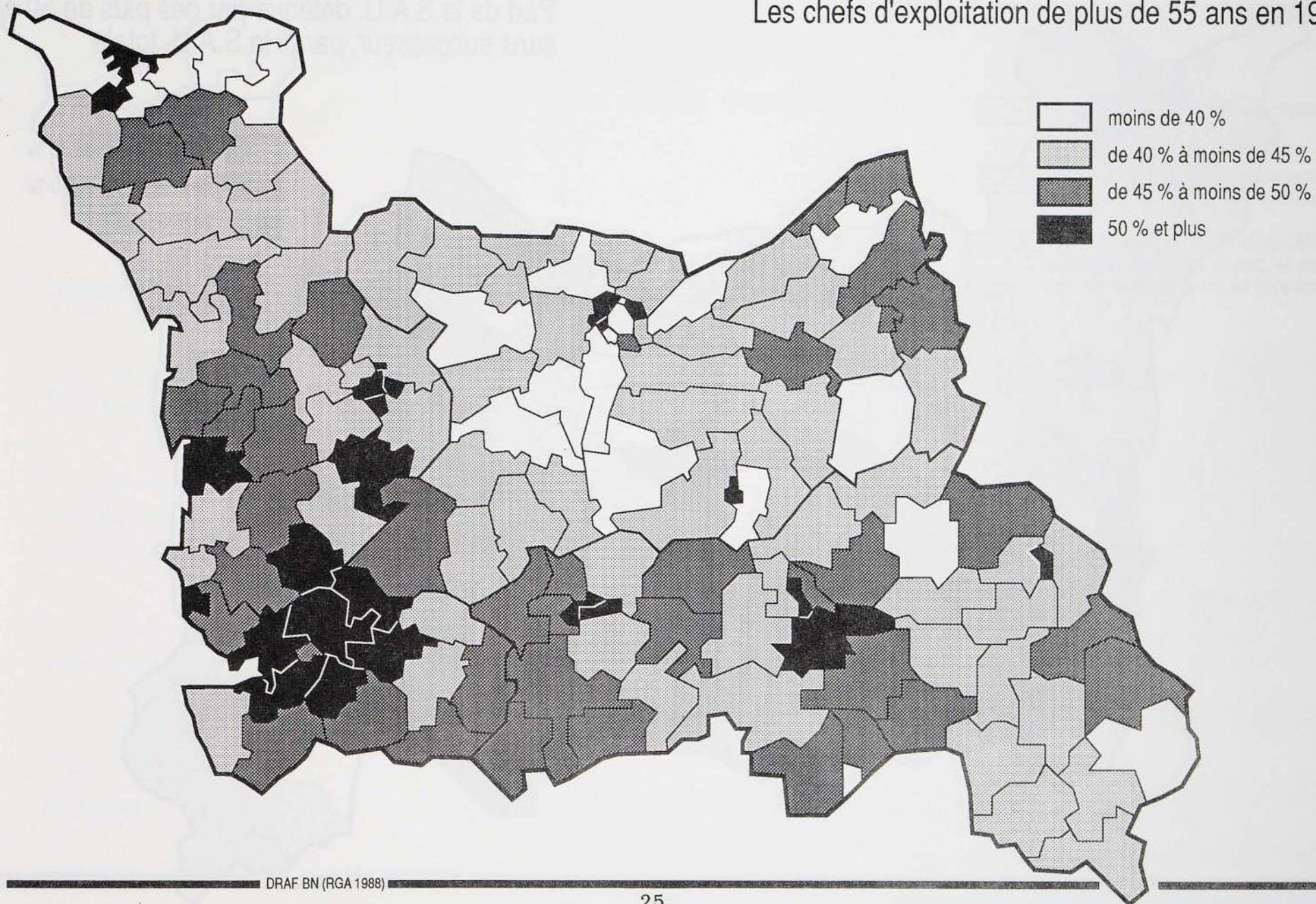
La séparation Ouest-Est de la Basse-Normandie selon une ligne Nord-Ouest - Sud-Est, sur le critère des **Unités Travail Annuel pour 100 ha**, se retrouve sur beaucoup d'autres critères : c'est une délimitation significative de la région. Elle est pour l'essentiel d'origine géologique : massif cristallin à l'Ouest (Massif Armoricaïn), couverture sédimentaire à l'Est (Bassin Parisien).

La part de la **taxe foncière non bâtie** (T.F.N.B.) dans les quatre taxes directes perçues par les communes est aussi très significative de la ruralité. Dans les zones indiquées sur la carte précédente, la TFNB représente au moins 50 % des quatre taxes dans la majorité des communes, mais dans beaucoup, ce pourcentage est nettement supérieur : 75 % et davantage.

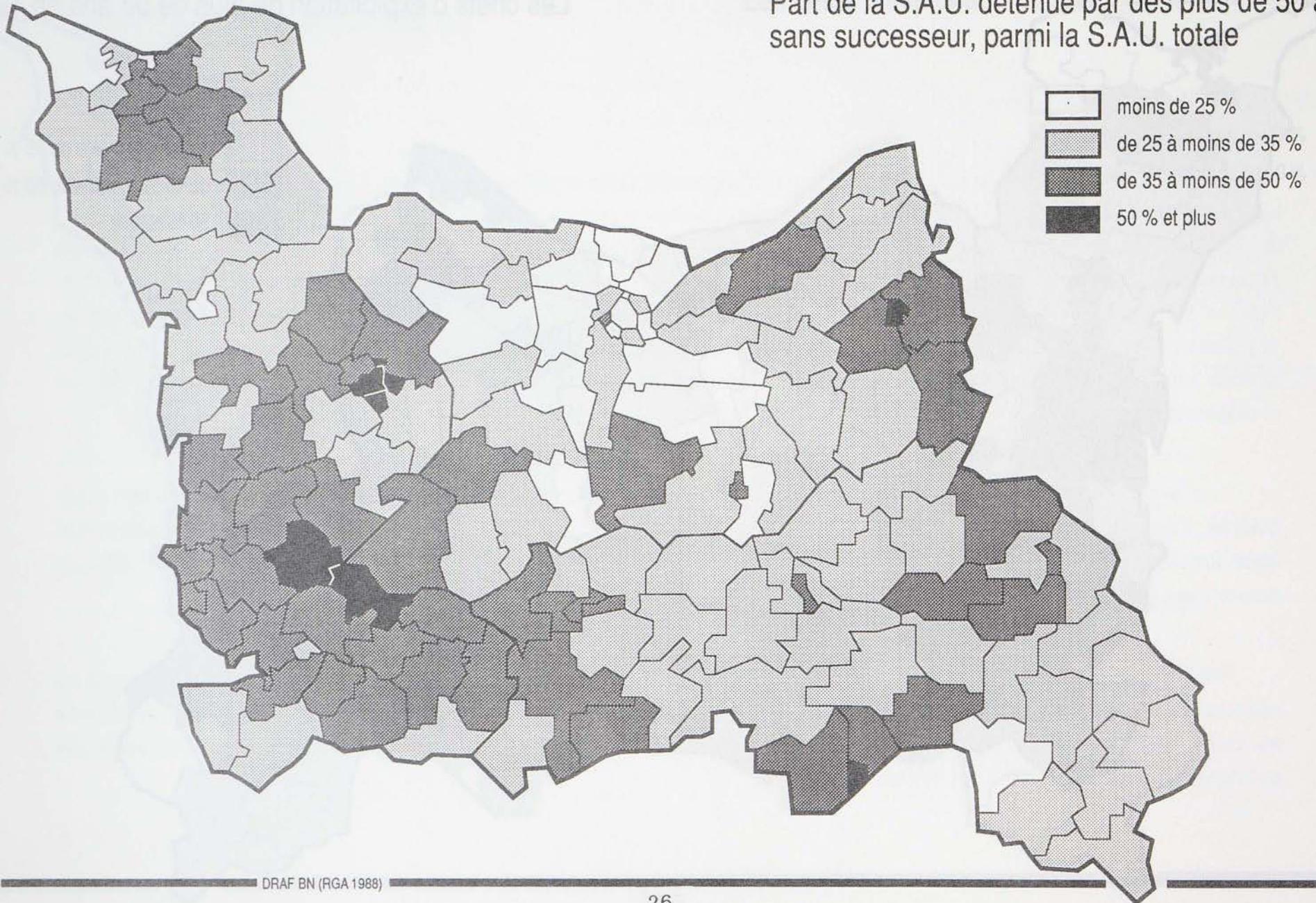
Les chefs d'exploitation de plus de 55 ans en 1979



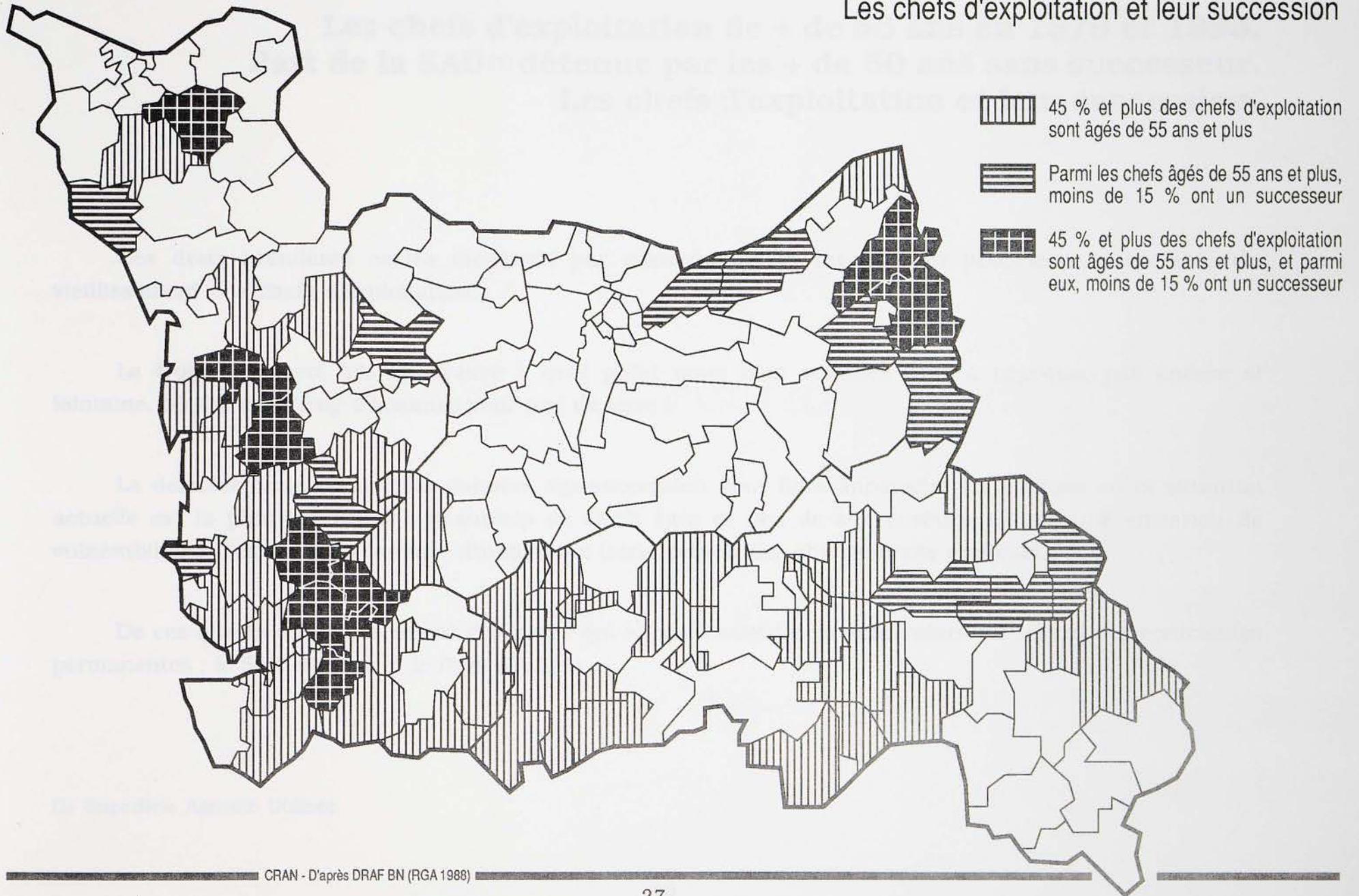
Les chefs d'exploitation de plus de 55 ans en 1988



Part de la S.A.U. détenue par des plus de 50 ans sans successeur, parmi la S.A.U. totale



Les chefs d'exploitation et leur succession



**Les chefs d'exploitation de + de 55 ans en 1979 et 1988.
Part de la SAU ⁽¹⁾ détenue par les + de 50 ans sans successeur.
Les chefs d'exploitation et leur succession.**

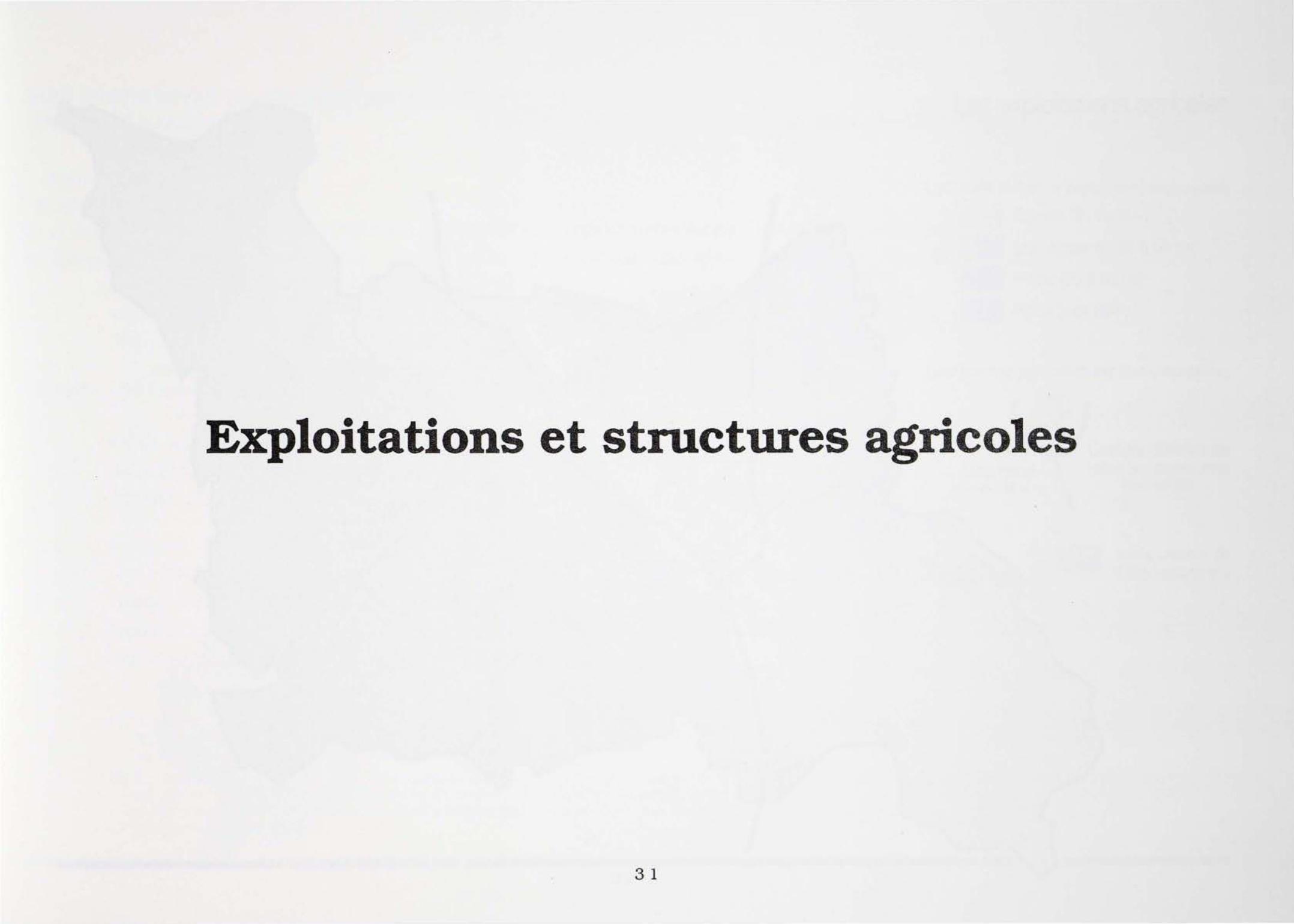
Ces deux premières cartes montrent par elles-mêmes la rapidité du processus inéluctable du vieillissement des chefs d'exploitation;

La troisième carte fait apparaître à quel point nous n'en sommes plus à l'époque, pas encore si lointaine, où il y avait trop d'hommes pour peu de terre !

La dernière carte cumule les données âge-succession pour faire apparaître les cantons où la situation actuelle est la plus incertaine : beaucoup de chefs âgés et peu de successeurs. Est-ce une situation de vulnérabilité ? C'est en tous cas une situation qui laisse prévoir des changements profonds.

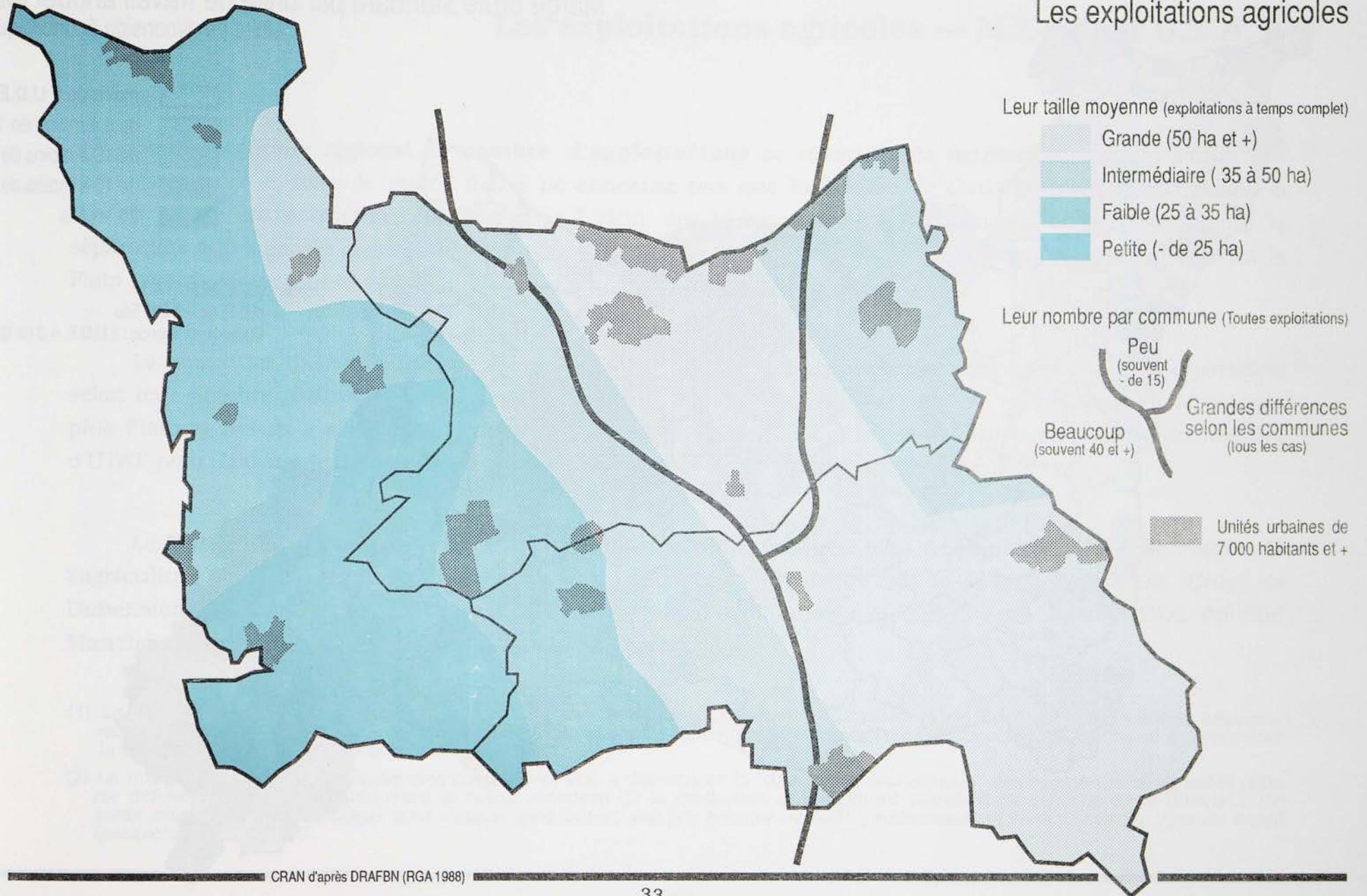
De ces quatre cartes ressortent des zones qui apparaissaient déjà vulnérables au regard des contraintes permanentes : le Sud Manche et le Pays d'Auge.

(1) Superficie Agricole Utilisée

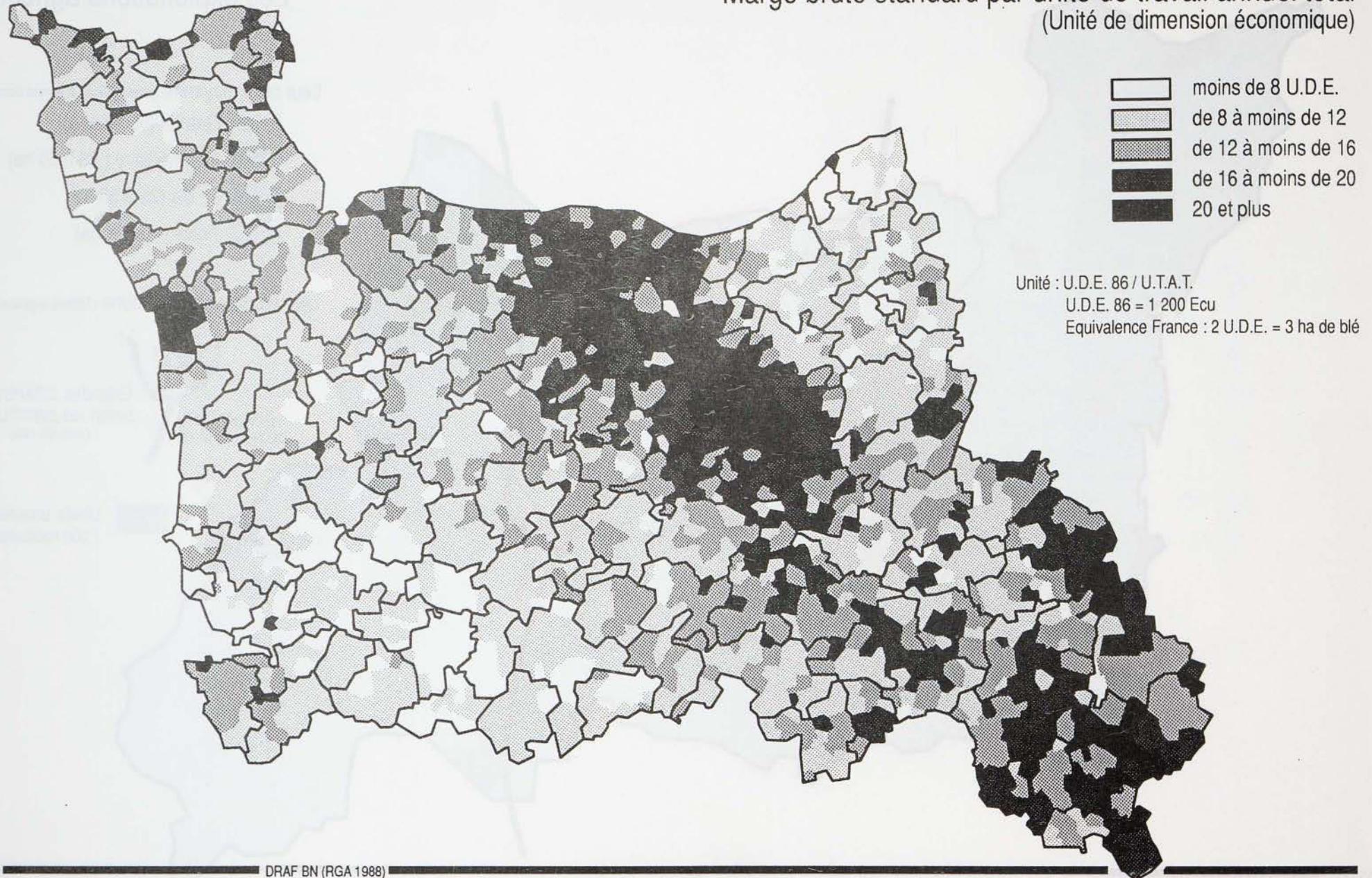
A faint, light-colored map of France is visible in the background, showing the outline of the country and some internal regional or administrative boundaries. The map is centered and occupies most of the page's width.

Exploitations et structures agricoles

Les exploitations agricoles



Marge brute standard par unité de travail annuel total (Unité de dimension économique)



Les exploitations agricoles — M.B.S. par U.T.A.T.

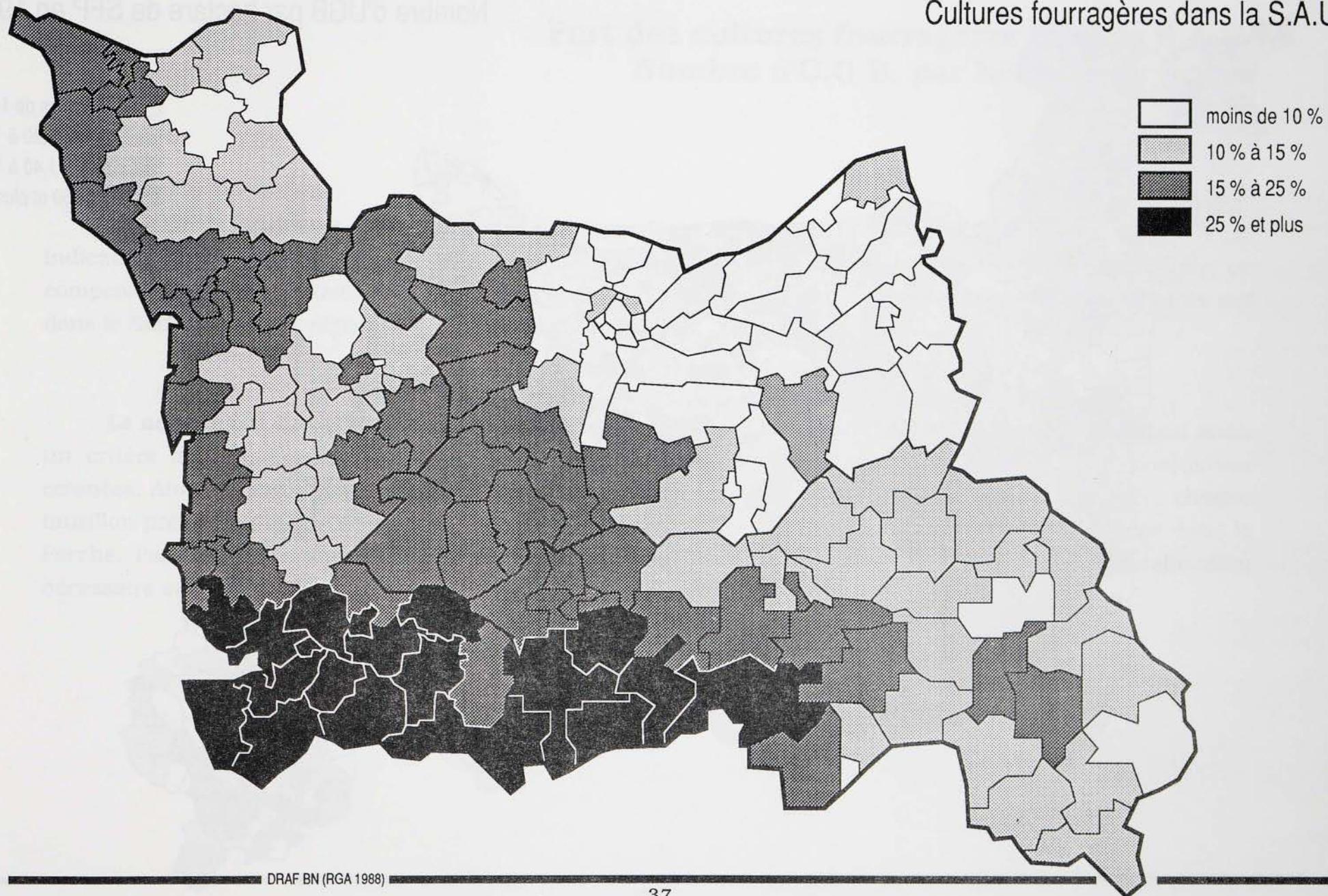
Sur le territoire régional, le **nombre d'exploitations** se répartit très nettement en trois zones. On remarquera que le tissu le moins dense ne concerne pas que la "Plaine de Caen-Falaise", mais s'étend à l'Ouest sur la partie orientale du Bessin et à l'Est, sur la basse vallée de la Dives. On retrouve encore la séparation déjà signalée, selon une ligne Nord-Ouest - Sud-Est, mais cette fois, l'Ouest de cette ligne inclut le Plain (1) et presque tout le Bessin.

La répartition des **exploitations selon leur taille moyenne** ne coïncide pas absolument avec la répartition selon leur nombre. On retrouve la ligne Nord-Ouest - Sud-Est, mais ici repoussée vers l'Ouest et ne plaçant plus Plain et Bessin à son Ouest. Cette ligne suit pratiquement (et ce n'est pas un hasard) celle du nombre d'UTAT pour 100 ha de SAU (voir précédemment la carte de la ruralité bas-normande).

La **Marge Brute Standard (2) par Unité de Travail Annuel Total** marque la potentialité économique de l'agriculture régionale et donne une carte très contrastée. On notera que la zone à forte UDE (Unité de Dimension Economique) se calque sur celle des grandes exploitations et que la zone à faible UDE du Sud Manche se situe dans celle des plus petites exploitations.

- (1) Le Plain (dénomination locale) est un petit plateau constitué de roches sédimentaires du Secondaire s'étendant approximativement sur les cantons de Montebourg et de Sainte-Mère-Eglise. Plain et Bessin sont assez comparables en ce qui concerne la lithologie, l'occupation des sols et les paysages.
- (2) La marge brute standard, notion communautaire, vise à déterminer la "dimension économique" des exploitations agricoles. Elle est définie comme "... le solde entre la valeur standard de la production et le montant standard de certains coûts directs.... Ce solde est déterminé et appliqué pour chaque spéculation, soit par hectare de SAU (productions végétales), soit par tête de bétail (productions animales)".

Cultures fourragères dans la S.A.U.



Nombre d'UGB par hectare de SFP en 1988



Part des cultures fourragères dans la S.A.U. Nombre d'U.G.B. par hectare de S.F.P.

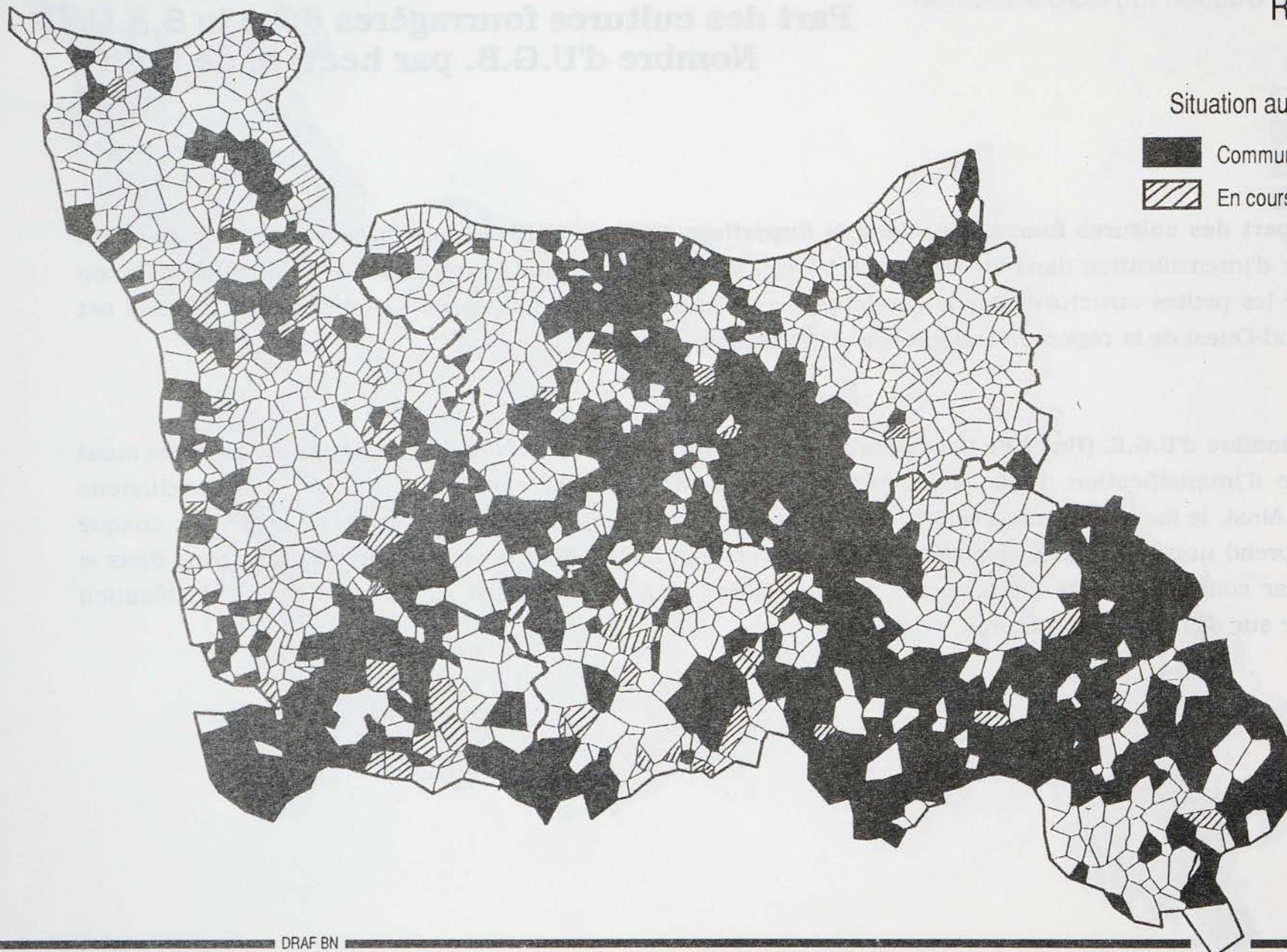
La part des cultures fourragères dans la Superficie Agricole Utilisée est, d'une manière générale, un indicateur d'intensification dans les régions d'élevage. Par ailleurs, quand l'exploitation est de petite taille, on compense les petites structures par le développement des cultures de fourrages. Ce phénomène est très net dans le Sud-Ouest de la région où l'on fait beaucoup de maïs.

Le nombre d'U.G.B. (Unité de Gros Bétail) par hectare de S.F.P. (Surface Fourragère Principale) est aussi un critère d'intensification. Mais là encore, la lecture rapide de la carte peut induire des conclusions erronées. Ainsi, le fort chargement constaté au Nord-Ouest de Caen est dû à la faiblesse de la S.F.P. : chaque taurillon prend une importance considérable par rapport à la S.F.P. C'est un peu le même phénomène dans le Perche. Par contre, les forts chargements du Sud-Ouest sont effectivement significatifs de l'intensification nécessaire sur des petites structures.

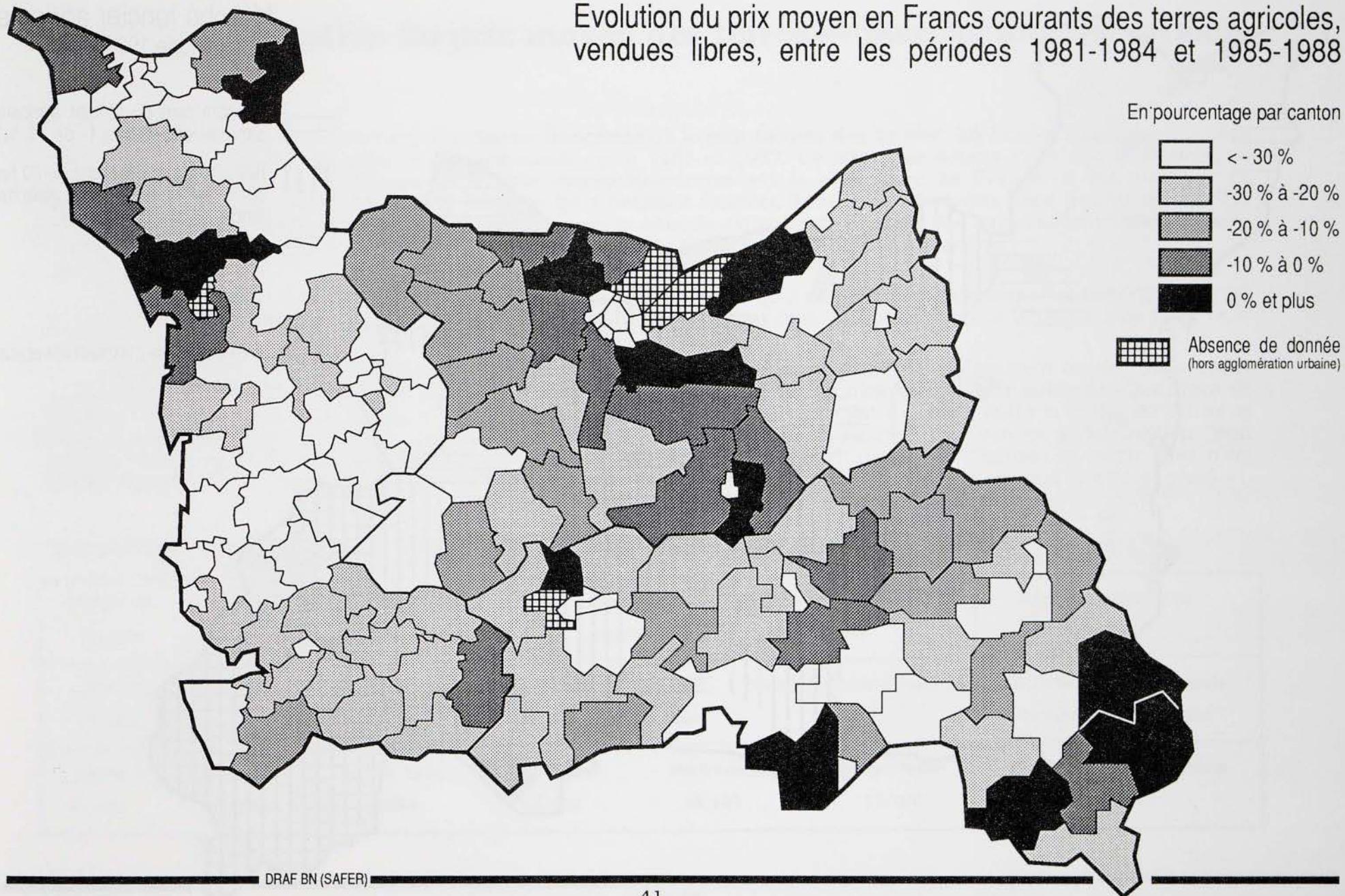
Remembrement

Situation au 1er janvier 1991

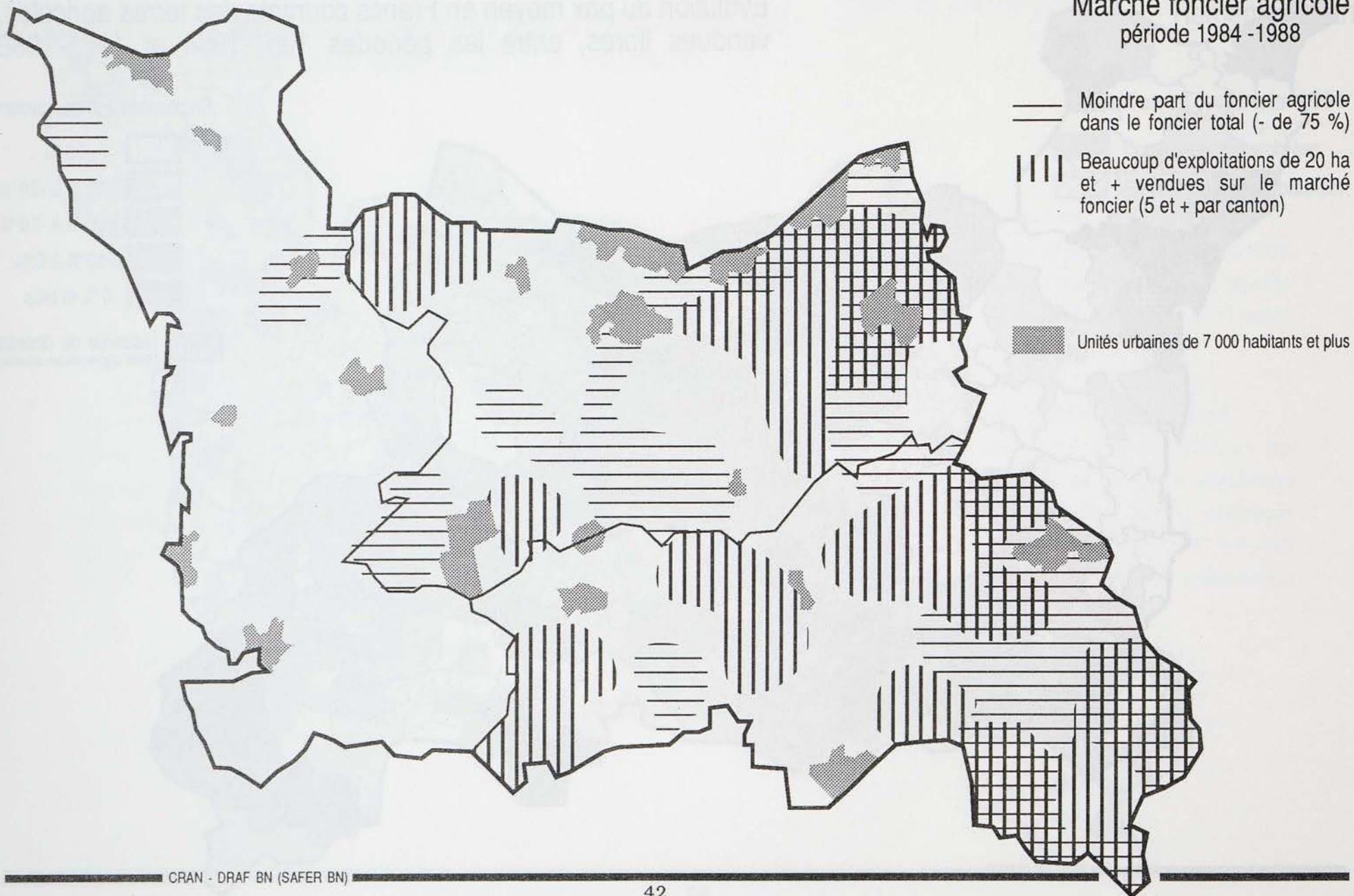
- Communes remembrées
- ▨ En cours de remembrement



Evolution du prix moyen en Francs courants des terres agricoles, vendues libres, entre les périodes 1981-1984 et 1985-1988



Marché foncier agricole période 1984 -1988



Evolution du prix moyen des terres — Marché foncier agricole

La Basse-Normandie a été l'une des régions françaises où le **prix moyen des terres*** (en Francs courants) a le plus chuté et celle où cette chute a été la plus constante entre 1981 et 1987. Ce n'est que depuis 1986 que la Manche ne figure plus parmi les départements où le prix moyen des terres est le plus élevé de France. Il est vrai que ce département subissait depuis longtemps une très forte pression foncière (beaucoup d'hommes pour peu de terres). Un certain rééquilibrage s'est donc établi en Basse-Normandie entre la potentialité agricole des terres et leur valeur vénale. Les plus fortes baisses sont intervenues dans le Pays d'Auge, le Centre et le Centre Sud Manche.

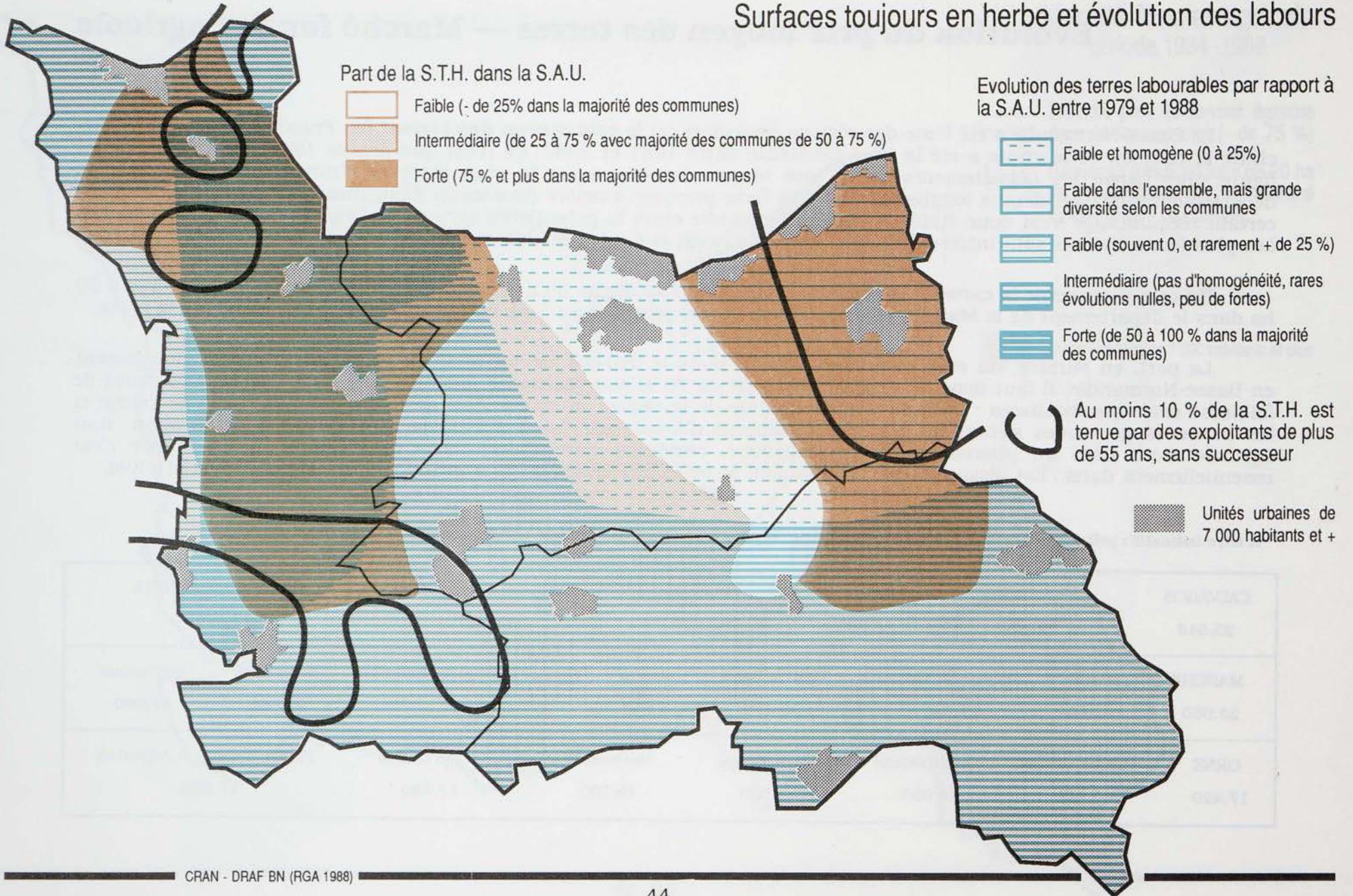
En ce qui concerne la carte du **marché foncier**, il faut souligner qu'il se vend peu d'exploitations supérieures à 20 ha dans le département de la Manche et notamment en son centre et au Sud, ce qui explique la blancheur de la carte.

La part, en surface, du marché foncier agricole dans le marché foncier total est évidemment élevée, notamment en Basse-Normandie. Il faut donc se situer en-dessous de 75 % pour parler de moindre part, de faiblesse. Ces zones de faiblesse sont très localisées : toute la partie orientale de la région, la côte à l'Est de Caen, enfin la vallée de l'Orne et les hauteurs gréseuses s'étendant approximativement d'Aunay-sur-Odon à Falaise. Ces ventes à destination "non agricole" sont liées au phénomène loisir (tourisme, résidence secondaire) dans ces régions. A noter que c'est essentiellement dans l'Est (Pays d'Auge, Perche) qu'il se vend des unités de plus grandes dimensions (20 ha et plus).

* A titre indicatif : prix moyen/hectare des biens non bâtis, vendus libres en 1991 (source : SAFER-Basse-Normandie).

CALVADOS	Pays d'Auge		Bessin	Bocage	Plaine de Caen-Falaise		BASSE-NORMANDIE	
25.640	22.420		25.700	20.820	33.560		22.070	
MANCHE	Hague	Bocage de Valognes	Val de Saire	Cotentin	Bocage Coutances-Saint-Lô	Avranchin	Mortainais	
23.950	19.450	21.350	33.480	15.850	21.930	29.660	27.900	
ORNE	Perche Ornais	Pays d'Ouche	Pays d'Auge	Merlerault	Bocage Ornais	Plaine d'Alençon-Argentan		
17.420	17.400	16.850	14.920	15.100	17.780	17.936		

Surfaces toujours en herbe et évolution des labours



Surfaces Toujours en Herbe et évolution des labours

Le figuré représentant **l'importance de la S.T.H. dans la S.A.U.** n'apprendra rien à qui connaît la Basse-Normandie. La S.T.H. occupe en effet une place prépondérante dans deux zones. A l'Est : Pays d'Auge, Merlerault, partie occidentale du Pays d'Ouche. A l'Ouest : Bessin et quasi totalité de la superficie de la Manche, à l'exception du Val de Saire, de La Hague, de la côte Ouest et de l'Avranchin-Mortainais. La S.T.H. est encore très importante dans la zone "intermédiaire" puisqu'elle y occupe de 50 à 75 % de la SAU dans la grande majorité des communes. Elle représente 25 à 50 % de la SAU uniquement dans le Sud-Ouest Avranchin, le Sud Perche et le Pays d'Ouche oriental.

On peut s'étonner que les **exploitants âgés sans successeur détiennent relativement peu de STH** alors qu'il a été relevé précédemment (pages 25 à 29) l'importance des exploitants âgés et notamment ceux dont la succession n'est pas assurée . C'est surtout là où le taux de S.T.H./S.A.U. est élevé, que la part de S.T.H. détenue par les exploitants âgés sans successeur est importante.

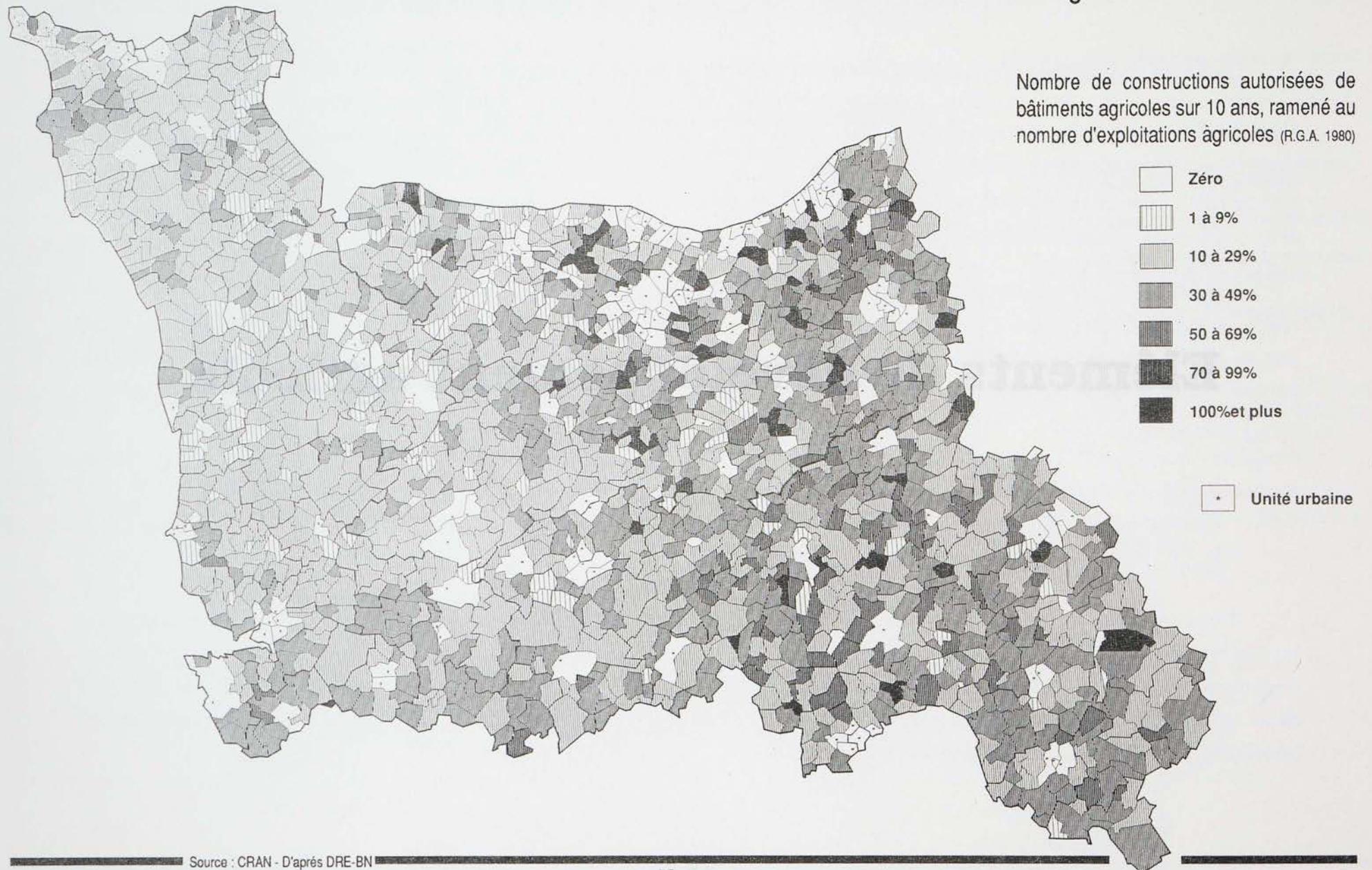
Toujours plus de 10 %, souvent plus de 20 % de la SAU sont constitués de STH tenue par des chefs âgés sans successeur, dans trois zones bien différenciées

- . trois îlots du Cotentin, selon des pourcentages homogènes dans toutes les communes,
- . le Sud Manche, selon des pourcentages moins homogènes,
- . l'Est du Pays d'Auge, avec encore moins d'homogénéité de pourcentage selon les communes.

Figure également sur la carte **l'évolution terres labourables/SAU** entre 1979 et 1988. On note que les plus forts taux d'évolution de ce rapport ne coïncident pas exactement avec les zones de très forte proportion de S.T.H. S'il y a eu beaucoup de terres retournées dans la Manche (attestant par là le bouleversement profond de l'occupation des sols dans ce département), cette tendance est moins vraie dans les communes du Pays d'Auge, les conditions physiques et pédologiques rendant le labour beaucoup plus difficile.

Eléments de développement agricole

Bâtiments agricoles de 1978 à 1987



Bâtiments agricoles

Il s'agit du nombre de constructions autorisées de bâtiments agricoles sur 10 ans (1978 à 1987) ramené au nombre d'exploitations agricoles (R.G.A. 1980).

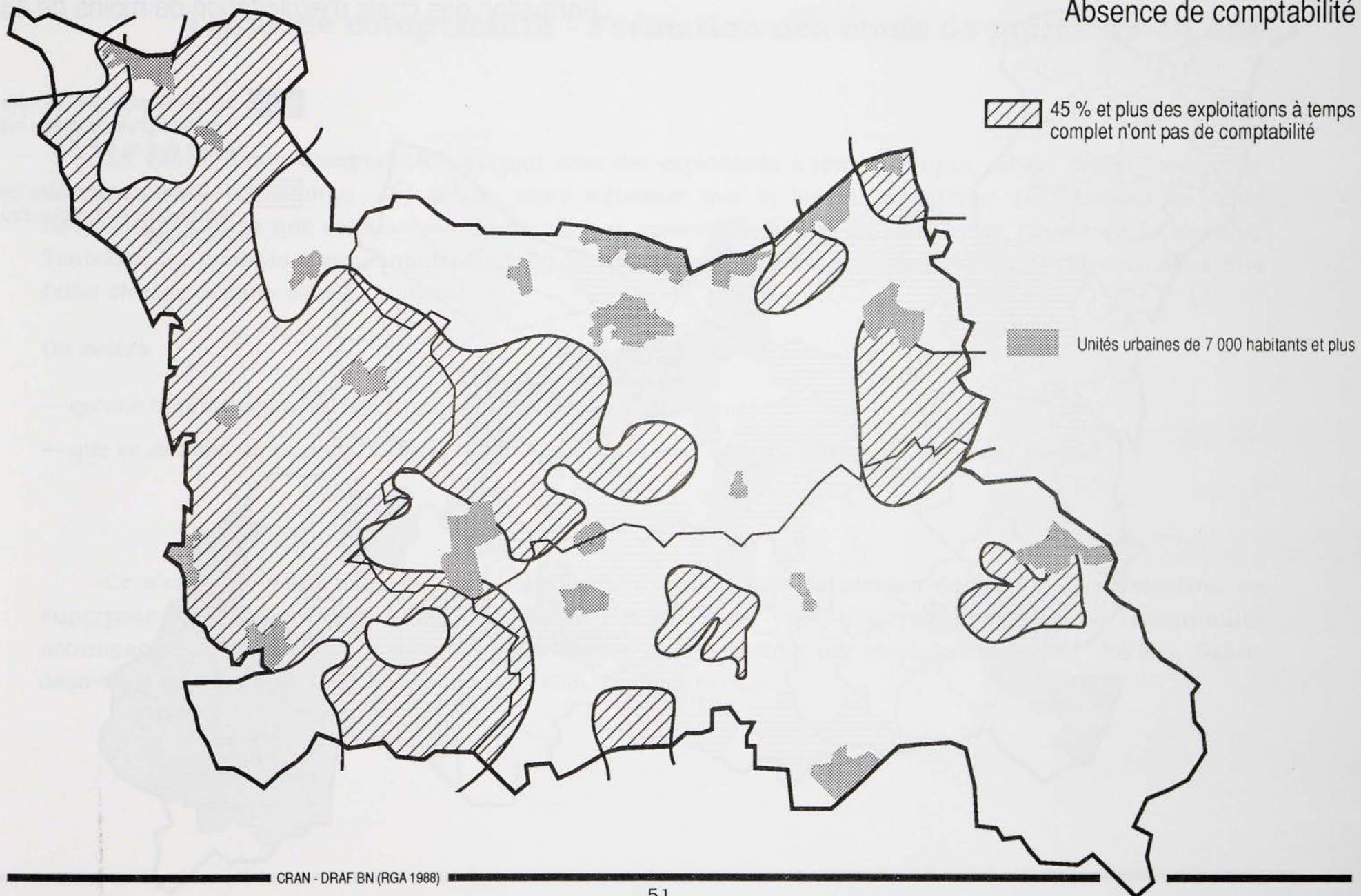
Une longue période est nécessaire pour mesurer ce phénomène. Les cas étant très nombreux, il a fallu retenir sept classes pour tenir compte de la diversité.

On peut s'étonner qu'aucune construction n'ait été autorisée pendant 10 ans dans quelques rares communes (du Calvados surtout). La classe la plus répartie est celle des 10 à 29 %, très dominante dans l'Ouest bocager, mais présente en toutes régions.

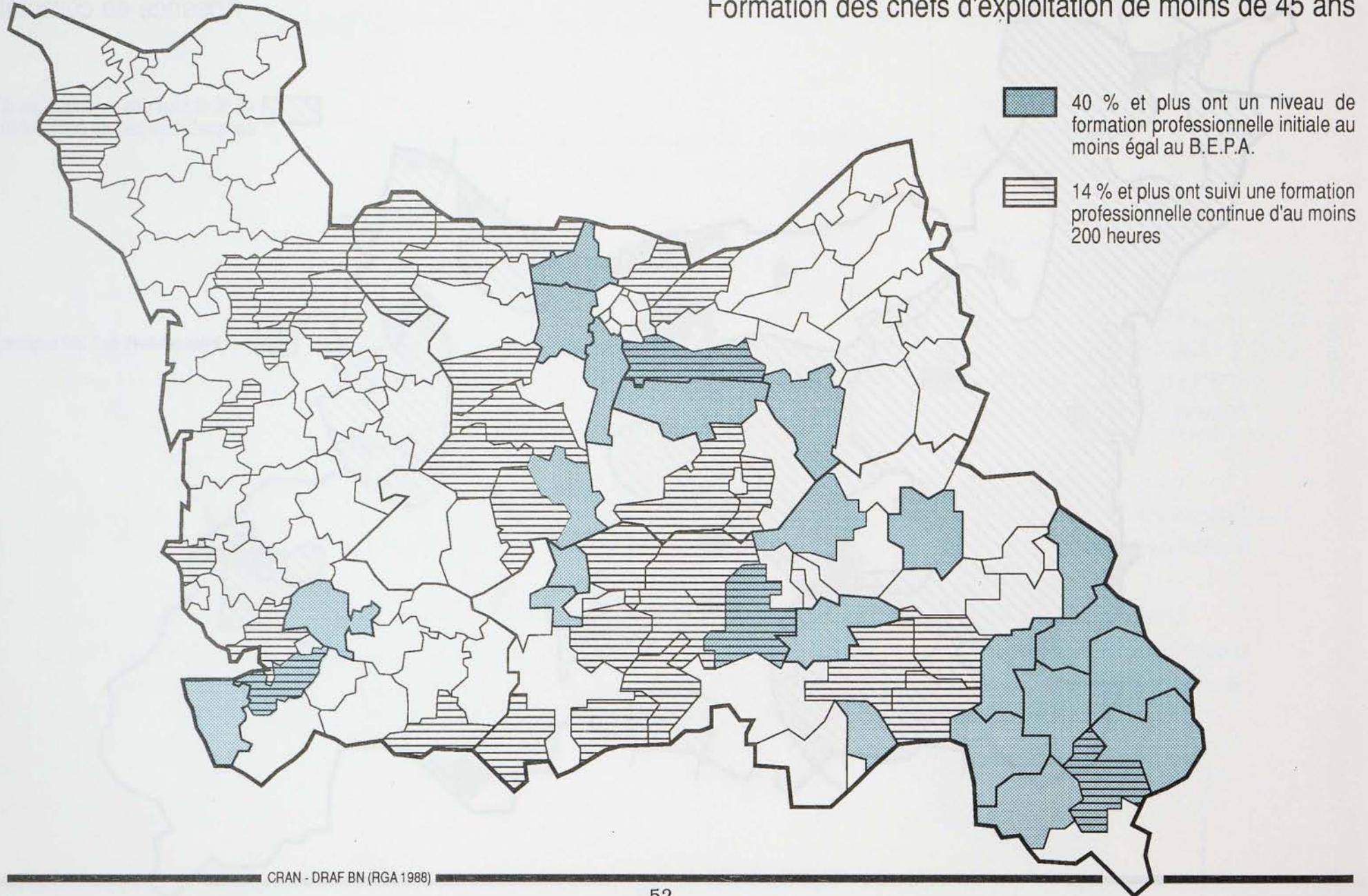
Sur ce critère, la Basse-Normandie est de nouveau divisée en deux selon une ligne Nord-Ouest - Sud-Est, joignant cette fois Isigny-sur-Mer à Carrouges. A l'Est de cette ligne se trouve la majorité des communes à plus forts taux (50 % et davantage).

L'importance des constructions dans le Pays d'Auge est sans doute à rapprocher des actions menées sous l'impulsion du Comité Interprofessionnel pour la Promotion du Pays d'Auge. On notera que dans l'Est du Bessin, ainsi que dans la Plaine de Caen, toutes les classes sont représentées, du zéro à plus de 100 %.

Absence de comptabilité



Formation des chefs d'exploitation de moins de 45 ans



Tenue de comptabilité - Formation des chefs de moins de 45 ans

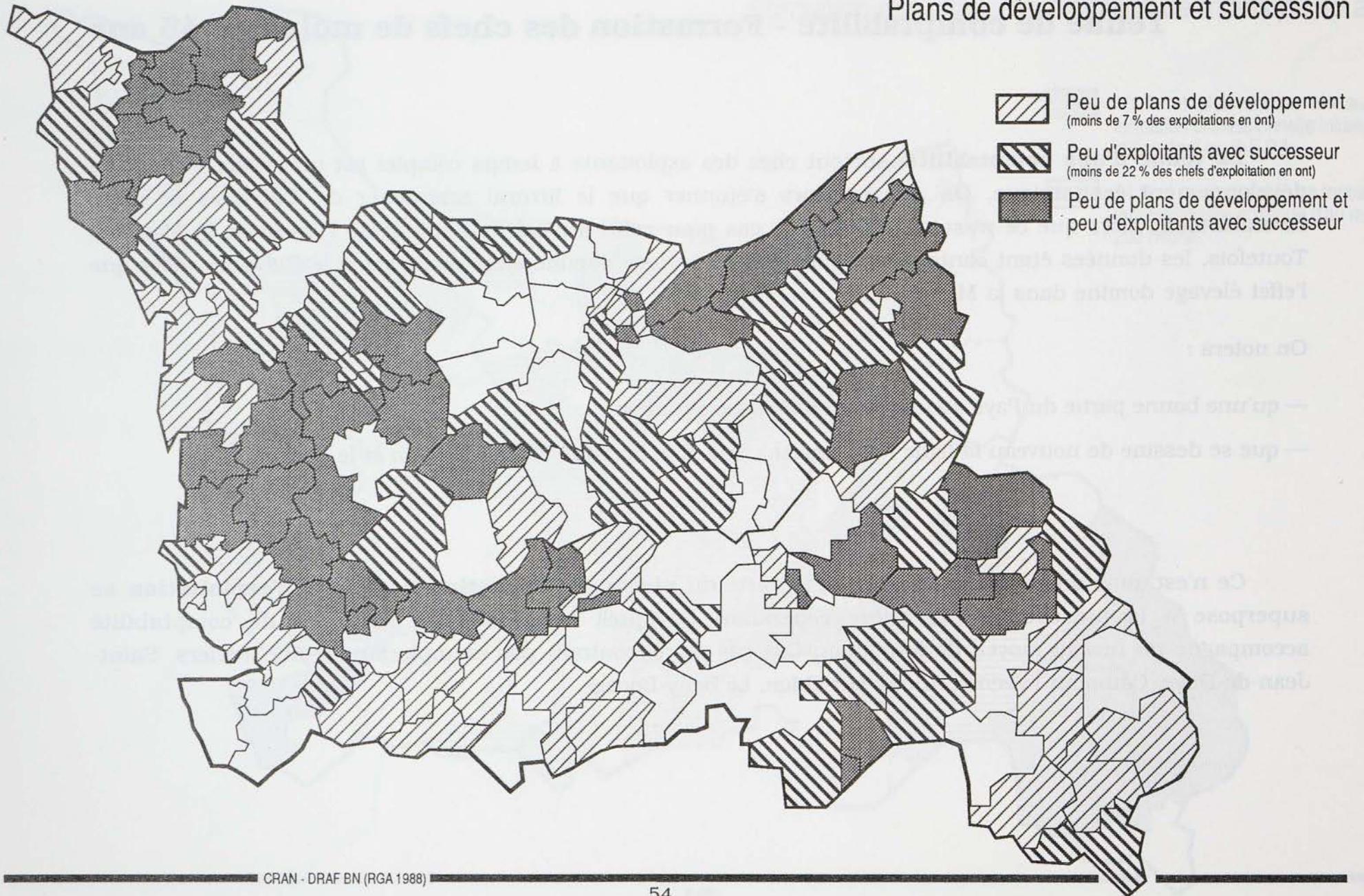
La tenue d'une comptabilité, surtout chez des exploitants à temps complet est un critère évident de développement économique. On pourra alors s'étonner que le littoral maraîcher du Calvados se situe favorablement alors que ce n'est pas du tout le cas pour celui du Val de Saire et de l'Ouest de la Manche. Toutefois, les données étant cantonales, l'effet grande culture domine sans doute dans le Calvados alors que l'effet élevage domine dans la Manche.

On notera :

- qu'une bonne partie du Pays d'Auge est en mauvaise situation,
- que se dessine de nouveau la ligne Nord-Ouest - Sud-Est, laissant à l'Est, le Plain et le Bessin.

Ce n'est sans doute pas un hasard si la carte du **niveau de formation des chefs d'exploitation** se superpose à la précédente. On relève cependant quelques exceptions où l'absence de comptabilité accompagne un niveau moyen de formation. Ces cas se rencontrent par exemple autour de : Périers, Saint-Jean-de-Daye, Caumont-l'Eventé, Aunay-sur-Odon, Le Bény-Bocage.

Plans de développement et succession



Plans de développement et succession

Parmi les cantons où la proportion des exploitants sans successeur (moins de 22 % des chefs d'exploitation ayant un successeur) est importante, 60 % cumulent l'autre handicap d'avoir peu de plans de développement (moins de 7 % des exploitations ayant un plan de développement). En revanche, sur l'ensemble des cantons présentant un taux plus élevé de successions, ceux qui accusent une modernisation (PD, PAM) plus limitée sont relativement moins nombreux (47 %).

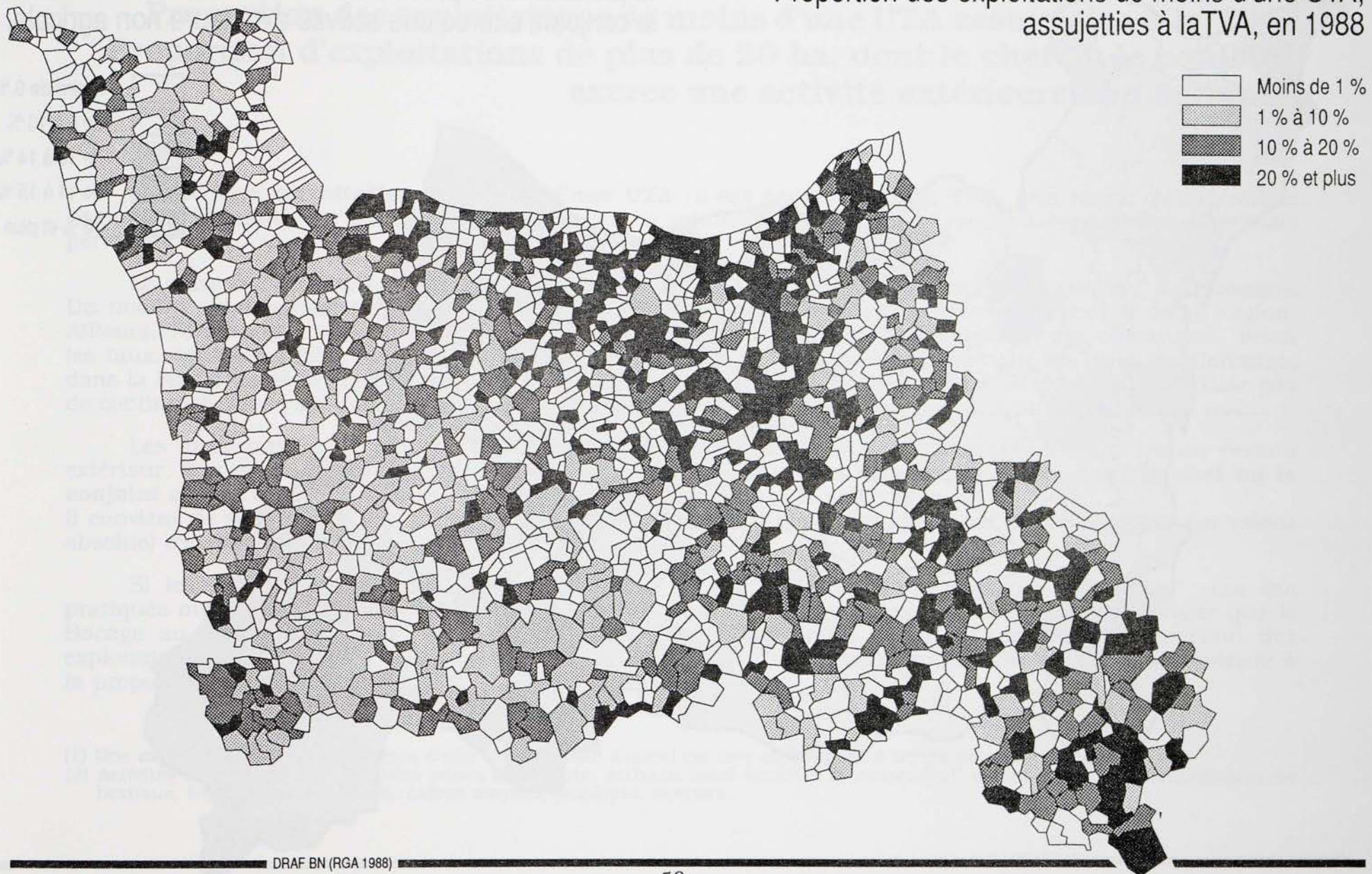
Ces chiffres semblent confirmer que les exploitations non modernisées incitent moins à la reprise par un enfant et encore moins par un tiers que celles ayant fait l'objet d'investissements.

Les zones qui connaissent cette vulnérabilité (à la fois non-modernisation et absence de succession), se situent :

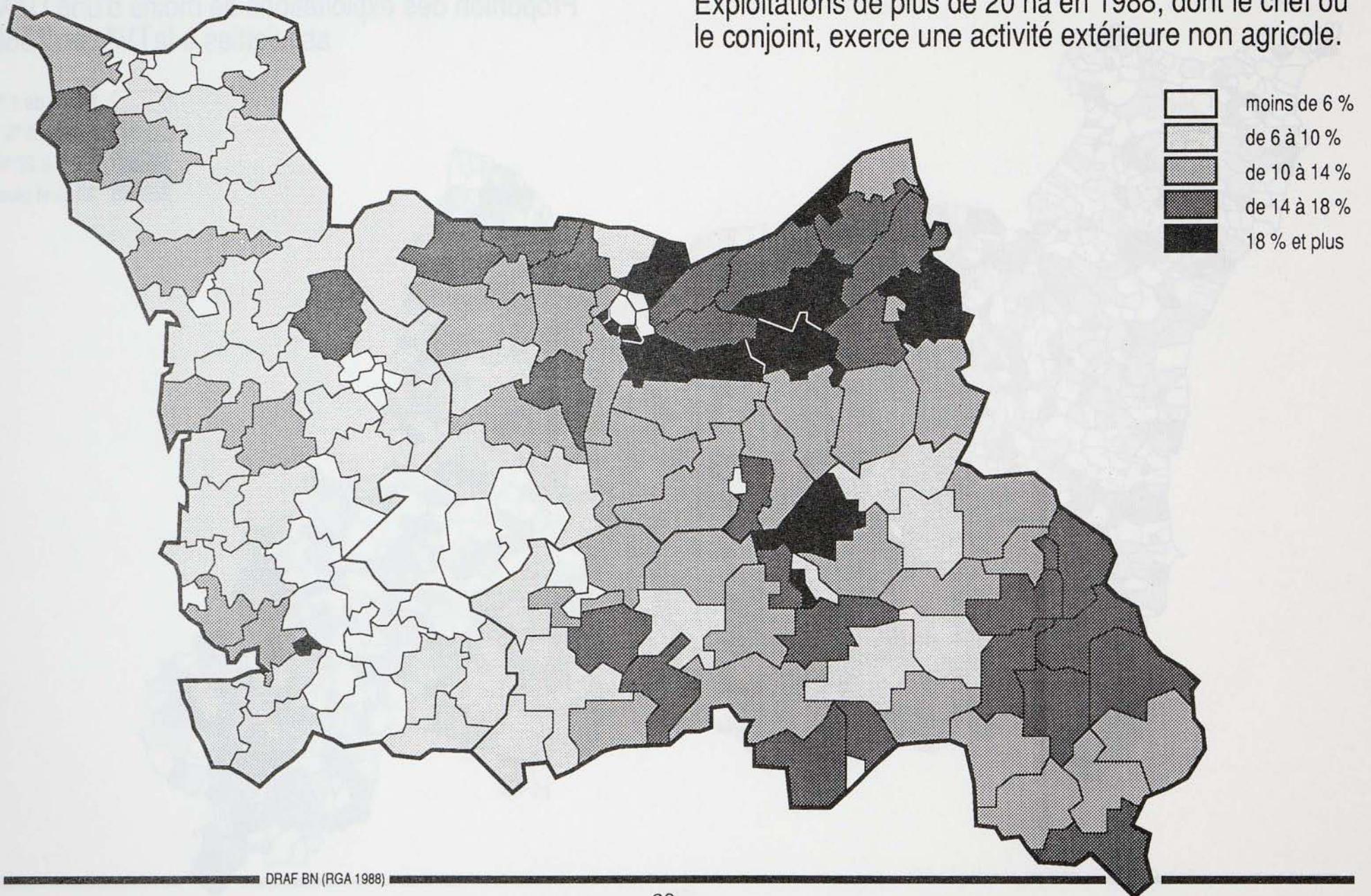
- au Nord et à l'Est du Pays d'Auge,
- au Nord-Est de l'Orne,
- au Centre et Centre-Sud de la Manche,
- dans le Nord Cotentin (cantons de Barneville-Carteret à Saint-Pierre-Eglise).

"Ouvertures" au changement

Proportion des exploitations de moins d'une UTA,
assujetties à la TVA, en 1988



Exploitations de plus de 20 ha en 1988, dont le chef ou le conjoint, exerce une activité extérieure non agricole.



Proportion des exploitations de moins d'une UTA assujetties à la TVA. Proportion d'exploitations de plus de 20 ha, dont le chef ou le conjoint exerce une activité extérieure non agricole.

Quand une **exploitation de moins d'une UTA** (1) est assujettie à la TVA, cela révèle qu'elle utilise beaucoup d'intrants, qu'elle est bien gérée et que, a priori, elle dégage un revenu lui assurant une certaine pérennité.

La carte fait de nouveau apparaître la ligne Nord-Ouest - Sud-Est joignant Isigny-sur-Mer à Carrouges. Un nombre relativement important d'exploitations sont axées sur la double activité dans l'Est de la Région. Ailleurs, l'orientation reste essentiellement agricole. Toutefois, la répartition spatiale des communes, selon les taux, est très diffuse. Il y a de fortes concentrations de communes à fort taux sur les côtes du Calvados, dans la Plaine, dans le Perche, dans l'Ouest et le Nord du Pays d'Auge, mais même en ces lieux, il n'existe pas de continuité. Rares sont en effet les communes à taux élevé qui ne jouxtent pas une commune à taux nul.

Les exploitations de moins d'une UTA sont très généralement des exploitations où entre un revenu extérieur. Il n'est donc pas étonnant que la carte des **exploitations de plus de 20 ha dont le chef ou le conjoint exerce une activité non agricole** (2) recouvre à peu près la précédente. Il convient de souligner que la tache claire du Sud Manche s'explique en partie par le petit nombre (en valeur absolue) d'exploitations de plus de 20 ha dans cette région.

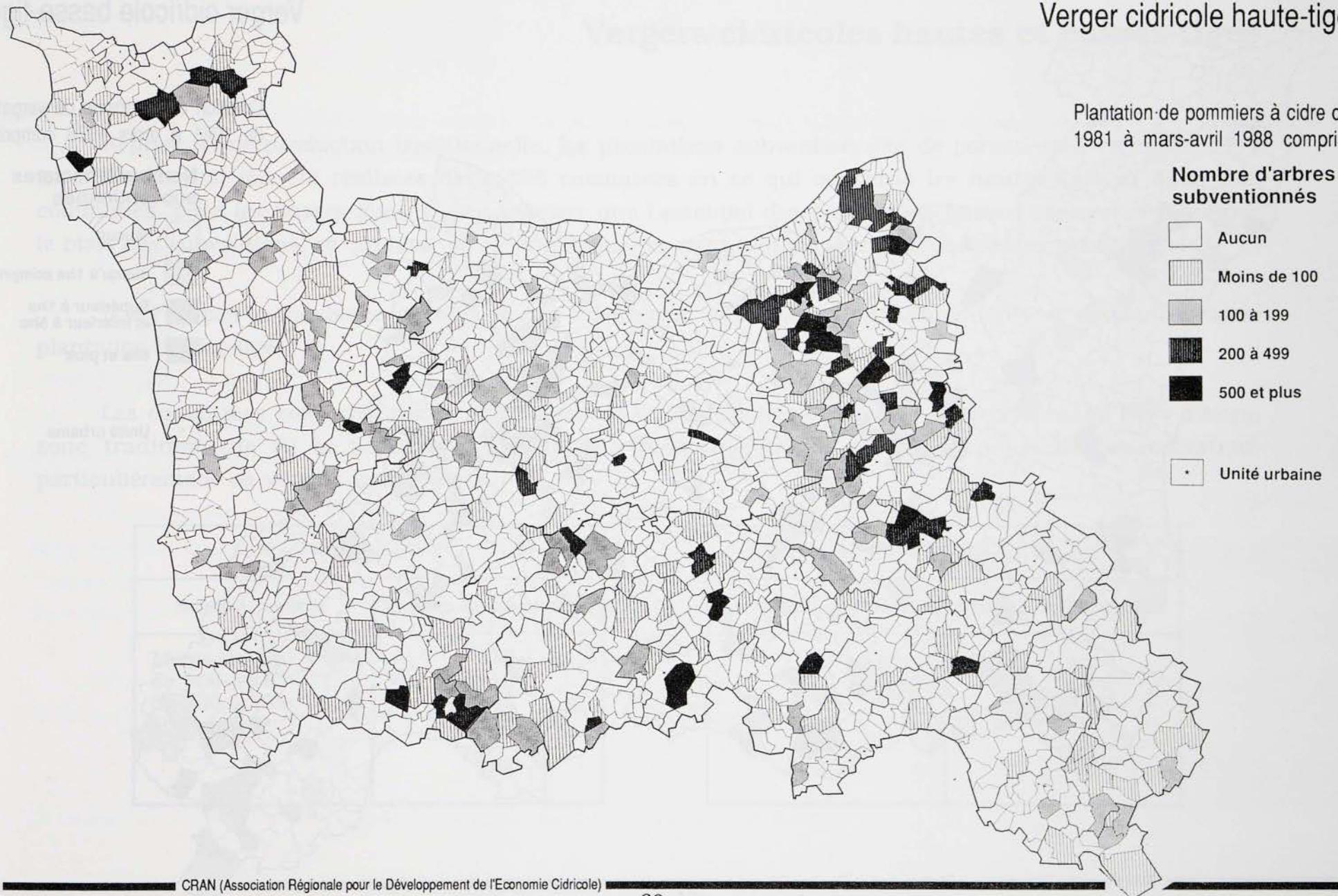
Si les critères utilisés dans ces deux cartes sont significatifs d'une certaine "ouverture" vers des pratiques ou des activités non typiquement ou traditionnellement agricoles, on ne peut que constater que le Bocage au sens large y est peu réceptif. Par ailleurs, il convient de souligner que la proportion des exploitations de moins de 1 UTA assujetties à la T.V.A. en Basse-Normandie (9,20 %) est un peu inférieure à la proportion sur la France entière (10,30 %).

(1) Une exploitation qui compte moins d'une Unité Travail Annuel est une exploitation à temps partiel. ✓

(2) Activités extérieures non agricoles prises en compte: artisans (sauf boucher et charcutier), commerçants (sauf marchands de bestiaux, fruits, légumes, fleurs), cadres moyens, employés, ouvriers.

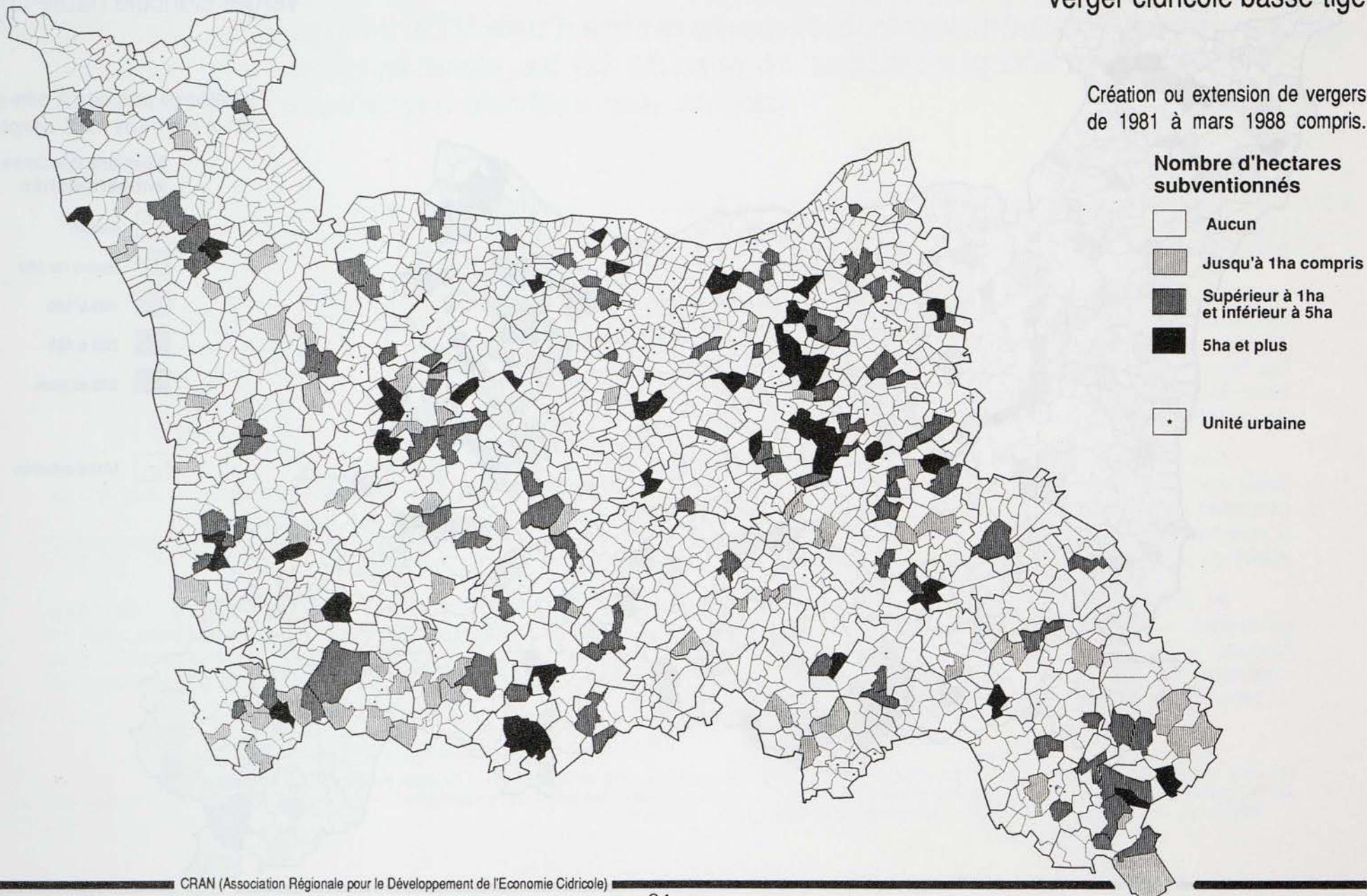
Verger cidricole haute-tige

Plantation de pommiers à cidre de 1981 à mars-avril 1988 compris.



Verger cidricole basse-tige

Création ou extension de vergers
de 1981 à mars 1988 compris.



Vergers cidricoles hautes et basses-tiges

Reprise d'une production traditionnelle, les plantations subventionnées de pommiers à cidre (de 1981 à 1988 compris) ont été réalisées dans 385 communes en ce qui concerne les hautes-tiges et dans 226 communes, pour les basses-tiges. Il faut préciser que l'essentiel des plantations basses-tiges est recensé par le biais des subventions, ce qui n'est pas le cas en hautes-tiges, notamment pour les petites plantations.

Il n'y a pas coïncidence absolue entre communes avec plantation hautes-tiges et communes avec plantation basses-tiges.

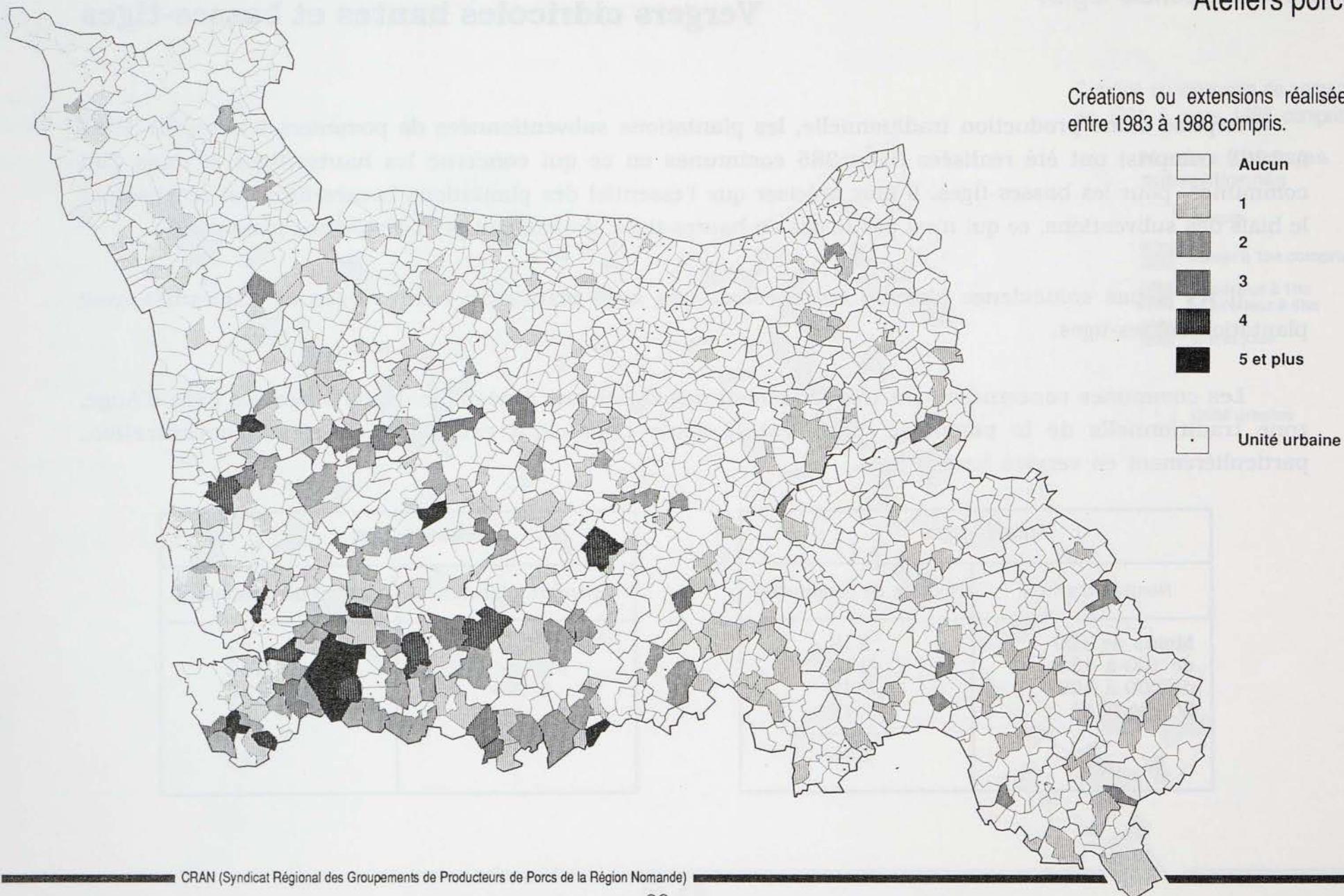
Les communes concernées sont très largement dispersées sur l'ensemble du territoire. Le Pays d'Auge, zone traditionnelle de la pomme à cidre, est la seule région qui présente une réelle concentration, particulièrement en vergers hautes-tiges.

Hautes-tiges	
Nombre d'arbres	Nombre de communes
Moins de 100	219
de 100 à 199	110
de 200 à 499	43
500 et +	13
	<hr/>
	385

Basses-tiges	
Nombre d'hectares	Nombre de communes
≤ 1	42
> 1 et < 5	142
5 et +	42
	<hr/>
	226

Ateliers porcs

Créations ou extensions réalisées
entre 1983 à 1988 compris.



Ateliers de diversification : Porcs

Ont été relevées les créations ou extensions d'ateliers de tous types (naisseur, engraisseur...) réalisées entre le 1er janvier 1983 et le 31 décembre 1988.

La répartition des communes concernées et des ateliers s'établit ainsi :

	Nombre de communes	Nombre d'ateliers
Calvados	76	105
Manche	158	270
Orne	81	108
Basse-Normandie	315	483

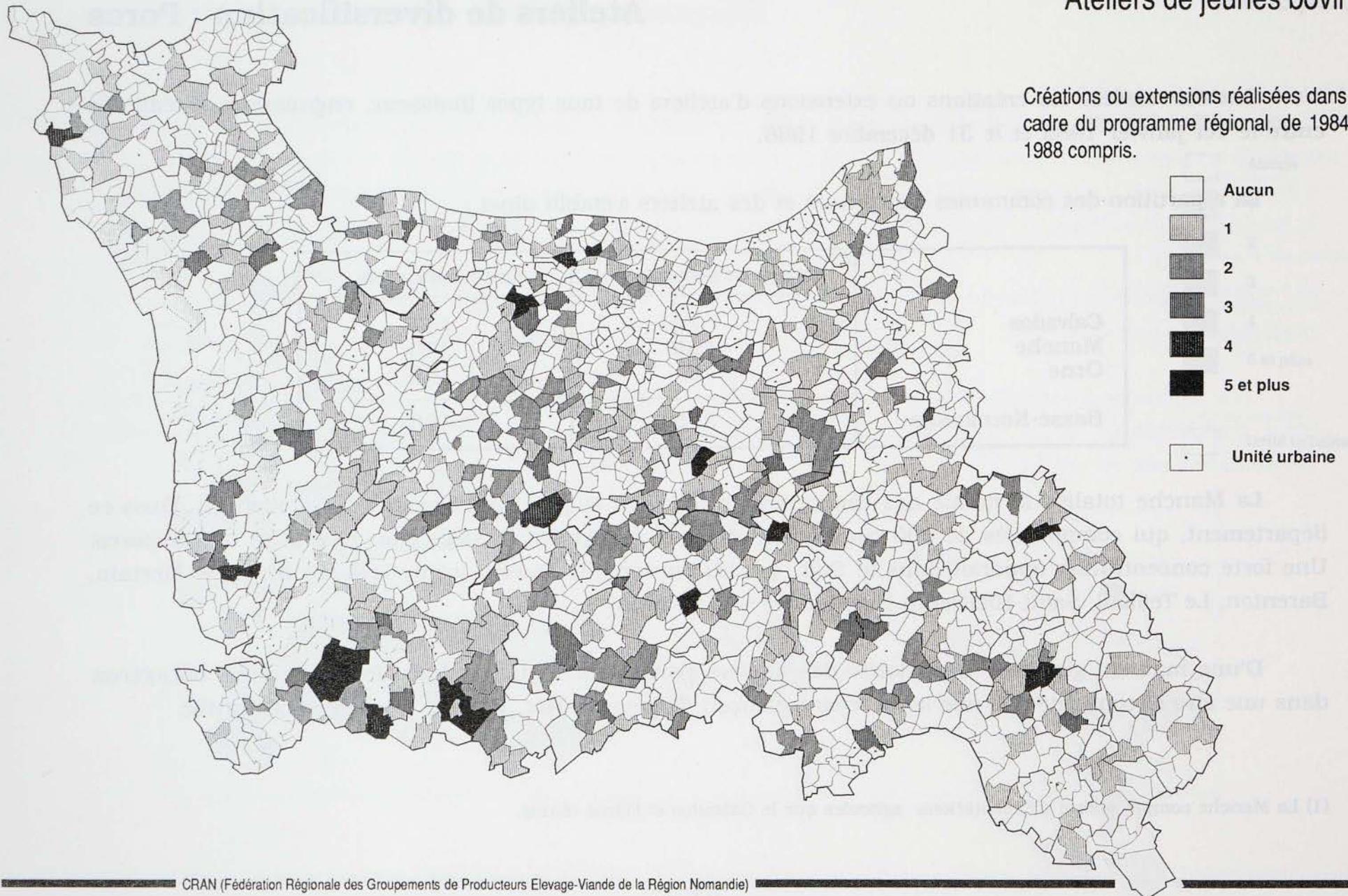
La Manche totalise la moitié des communes concernées et plus de la moitié des ateliers (1). Dans ce département, qui compte près de 600 communes, une sur quatre est le siège d'au moins un atelier porcs. Une forte concentration apparaît dans le Sud, sur les cantons de Ducey, Isigny-le-Buat, Juvigny, Mortain, Barenton, Le Teilleul, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Saint-James.

D'une manière générale, la majorité des ateliers porcs sont installés dans des communes bocagères, dans une aire circonscrite par une ligne reliant Alençon, Isigny-sur-Mer, Périers, Coutances, Granville.

(1) La Manche compte autant d'exploitations agricoles que le Calvados et l'Orne réunis.

Ateliers de jeunes bovins

Créations ou extensions réalisées dans le cadre du programme régional, de 1984 à 1988 compris.



Ateliers de diversification : Jeunes Bovins

Il s'agit du nombre de créations ou d'extensions réalisées dans le cadre du programme régional, de 1984 à 1988 inclus.

La répartition des communes et des ateliers s'établit ainsi :

	Nombre de communes	Nombre d'ateliers
Calvados	200	300
Manche	157	228
Orne	149	222
Basse-Normandie	506	750

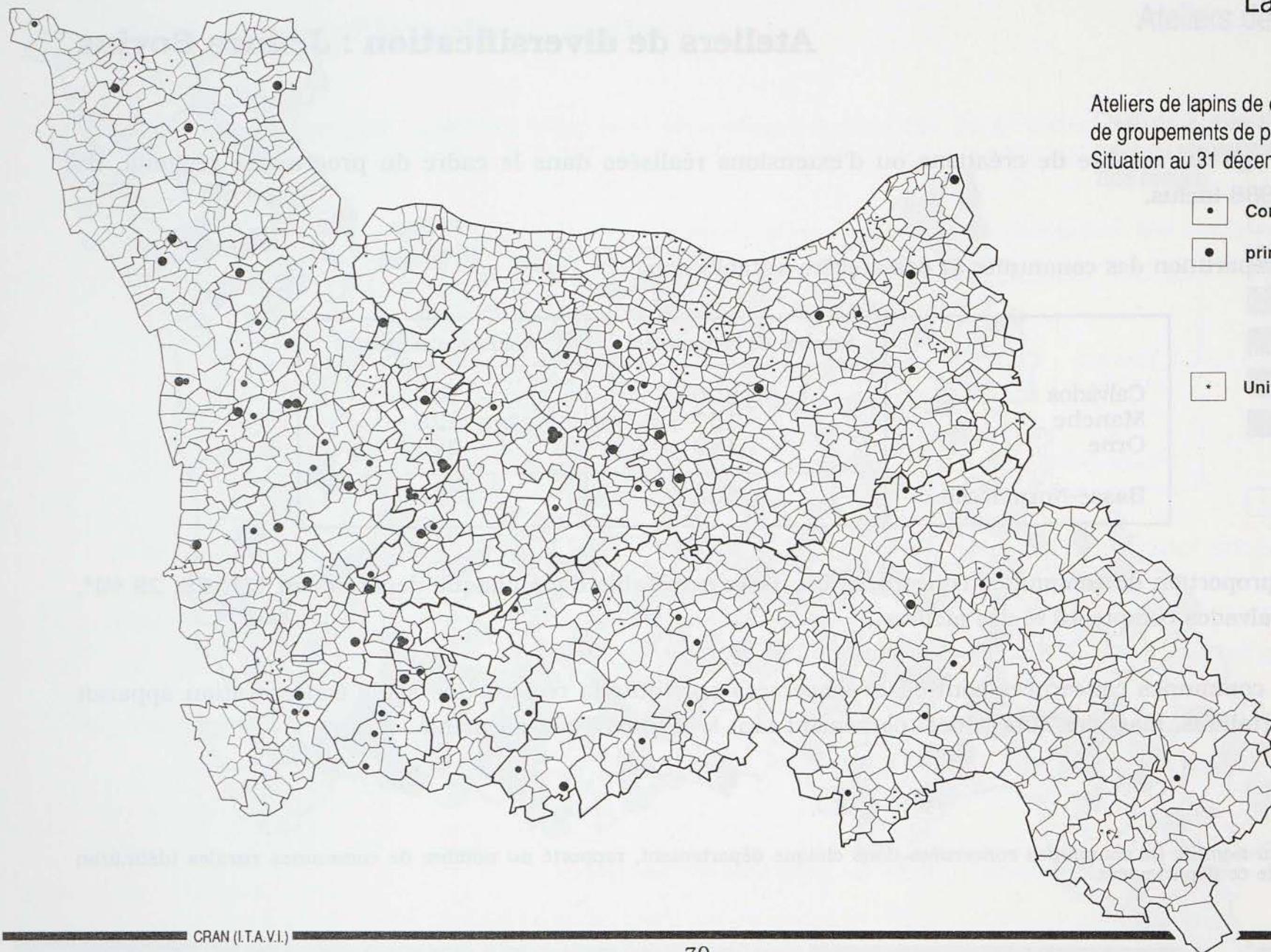
La proportion de communes concernées est assez semblable dans chaque département (27, 28, 29 %)*, mais le Calvados compte 40 % des ateliers.

Les communes concernées sont assez dispersées sur toute la région. Une seule concentration apparaît sur le Mortainais, mais des îlots "vides" parsèment tout le territoire bas-normand.

* Il s'agit du nombre de communes concernées dans chaque département, rapporté au nombre de communes rurales (définition INSEE) de ce département.

Lapins de chair

Ateliers de lapins de chair des adhérents
de groupements de producteurs.
Situation au 31 décembre 1988.



Ateliers de diversification : Lapins de chair

Sont recensés les ateliers détenus par les adhérents de groupements de producteurs, au 31 décembre 1988. Les ateliers hors groupement sont peu nombreux et de petites tailles.

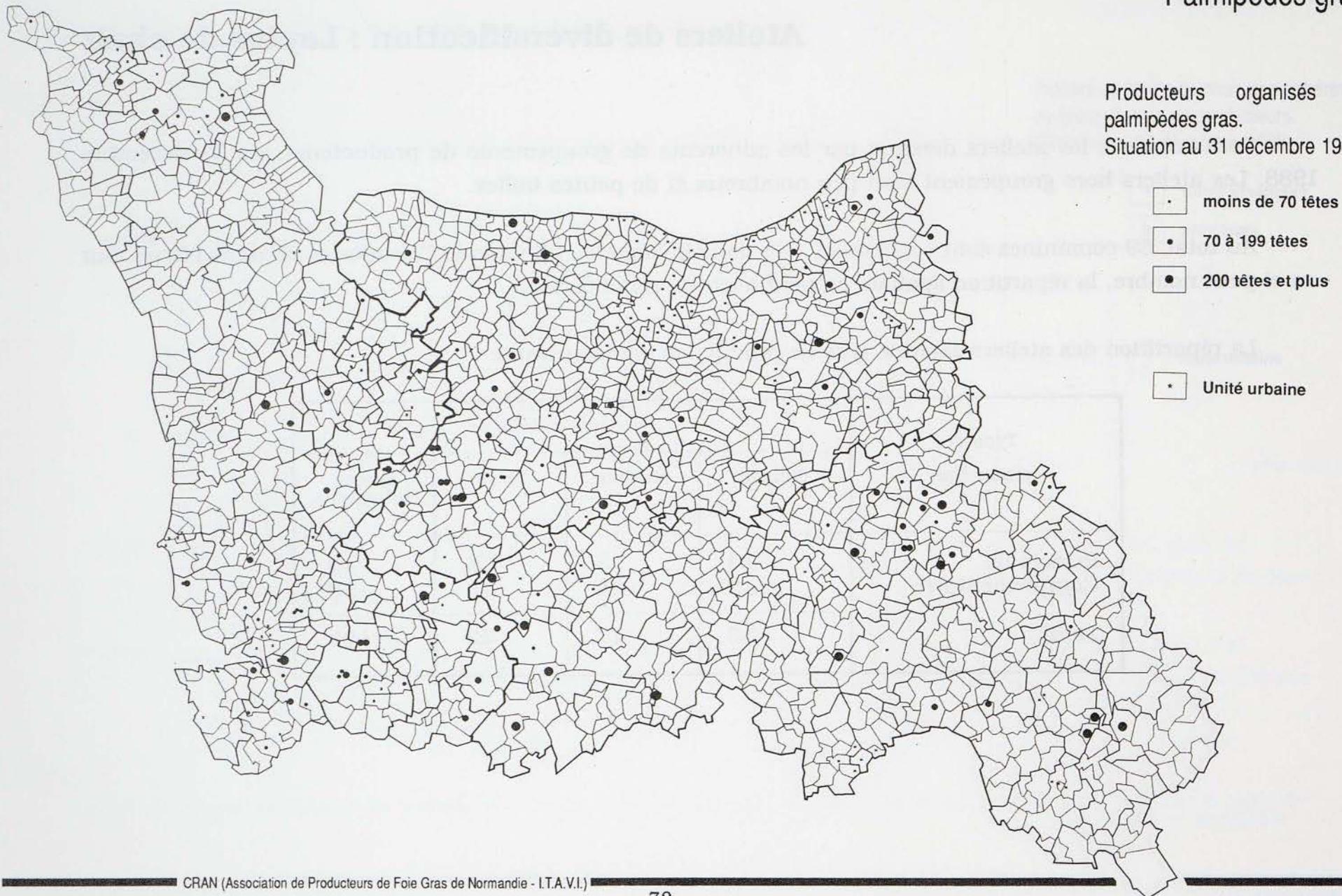
Au total, 89 communes sont concernées : 41 dans la Manche, 28 dans le Calvados et 20 dans l'Orne. Sur un si petit nombre, la répartition spatiale ne peut avoir de signification.

La répartition des ateliers selon le type de production est la suivante :

Type de production	Nombre d'ateliers			
	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Principale	14	23	6	43
Complémentaire	19	24	16	59
Total	33	47	22	102

Palmipèdes gras

Producteurs organisés de palmipèdes gras.
Situation au 31 décembre 1988.



Ateliers de diversification : Palmipèdes gras

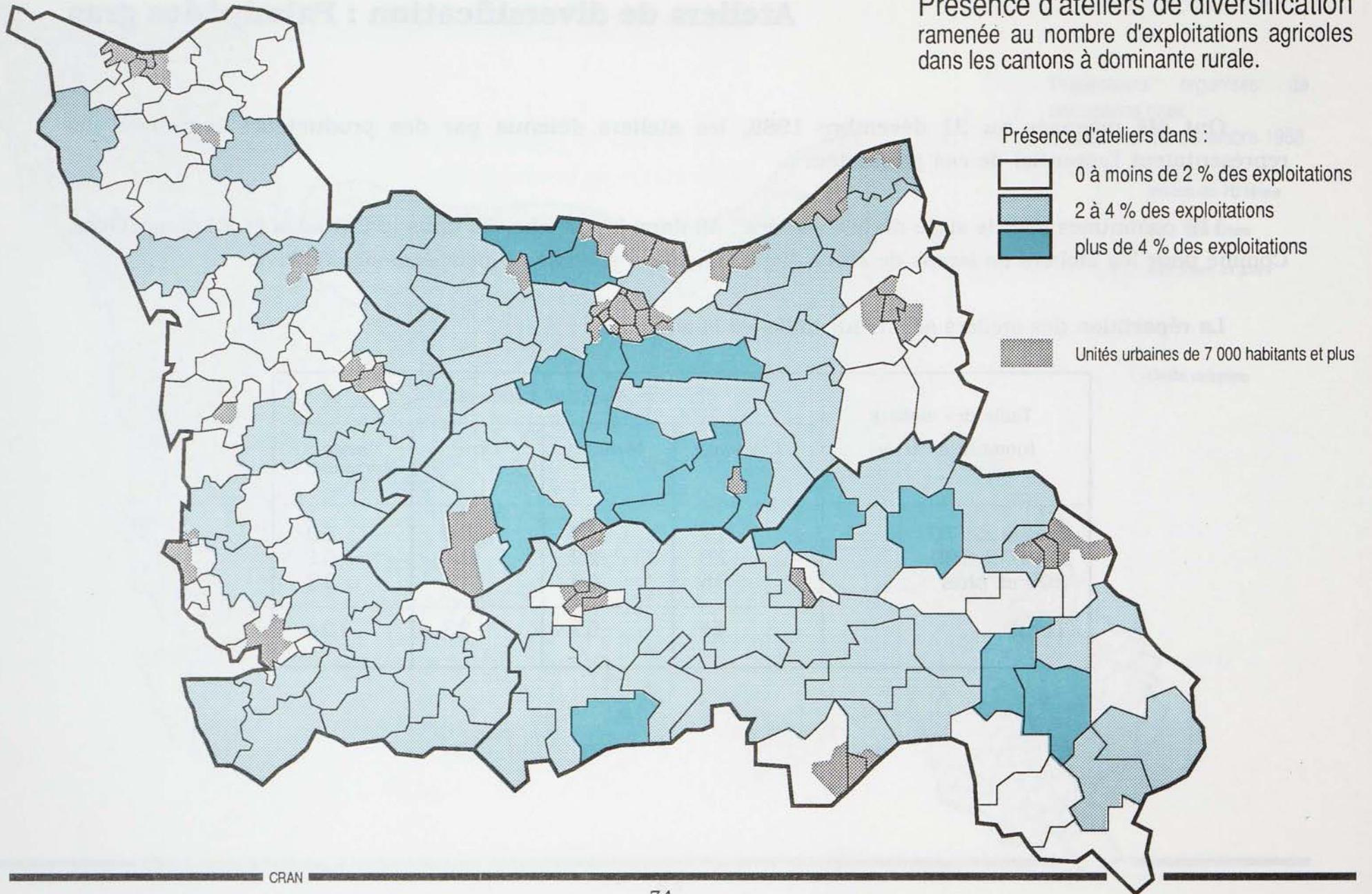
Ont été recensés au 31 décembre 1988, les ateliers détenus par des producteurs organisés. Ils représentaient l'essentiel de ces producteurs..

119 communes sont le siège de tels ateliers : 48 dans la Manche, 39 dans le Calvados et 32 dans l'Orne. Comme pour les ateliers de lapins de chair, leur répartition spatiale ne peut être significative.

La répartition des ateliers selon leur taille est la suivante :

Taille des ateliers (nombre de têtes)	Nombre d'ateliers			
	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Moins de 70	11	30	09	50
De 70 à 199	28	22	11	61
200 et plus	05	05	13	23
Total	44	57	33	134

Présence d'ateliers de diversification
ramenée au nombre d'exploitations agricoles
dans les cantons à dominante rurale.



Ensemble des ateliers de diversification

L'examen des quatre cartes indiquant la répartition de ces ateliers montre qu'il y a peu de cantons qui ne comptent au moins un atelier de diversification. Une réelle concentration apparaît dans le Centre Sud-Ouest de la région, plus précisément dans une zone comprise approximativement entre Carrouges, Evrecy, Saint-Sauveur-Lendelin, Granville.

Ainsi, le centre Sud Manche, souvent marqué par des critères handicapants, ferait figure, dans ce cas, de zone ouverte à l'innovation. Cette appréciation rapide doit être sérieusement nuancée. En effet, si l'on rapporte le nombre d'ateliers au nombre d'exploitations (carte précédente), la vision est tout autre. Certes, constate-t-on des densités moyennes dans le Sud-Ouest bocager, mais elles ne l'individualise pas. A contrario, la partie orientale du Pays d'Auge du Calvados se singularise avec des pourcentages allant de 0,5 à 1,5. Les plus forts pourcentages sont généralement situés dans la Plaine et les deux records, 8,5 et 9 %, sont atteints respectivement à Falaise-sud (peu significatif car petit canton) et à Creully.

**Une approche de la vulnérabilité
des cantons de Basse-Normandie
à travers des handicaps
démographiques et humains**

Cette approche, sur douze critères essentiellement agricoles, vise à situer les cantons par rapport à la moyenne régionale. Elle complète l'approche purement cartographique utilisée jusqu'alors, et elle permet, grâce aux tableaux qui suivent, de positionner chacun des cantons en fonction de ces douze critères.

— N'ont été retenus que les cantons à dominante rurale. Sont ainsi exclus les cantons :

- . dans le Calvados : Caen, Douvres-le-Délivrande, Ouistreham, Trouville.
- . dans la Manche : Avranches, Cherbourg, Equeurdreville-Henneville, Octeville, Tourlaville, Saint-Lô, Granville.
- . dans l'Orne : canton urbain d'Alençon.

— La liste des cantons est présentée dans l'ordre suivant :

- . Calvados : Bessin, Bocage, Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge.
- . Manche : péninsule du Cotentin, reste du département.
- . Orne : Bocage, Plaine d'Argentan-Alençon, Pays d'Auge-Merlerault, Pays d'Ouche, Perche.

— Chacun des onze premiers critères correspond à une carte. Il est affecté d'un indice (+) ou (++) représentant le degré de handicap par rapport à la moyenne régionale. Le douzième critère (évolution de la population en 1990 par rapport à 1982) est issu d'un relevé statistique n'ayant pas donné lieu à une expression cartographique. Il n'est affecté que d'un seul indice.

Liste des critères

- I. Les chefs d'exploitation de plus de 55 ans (RGA 1988) - Moyenne régionale : 45 %
indices : + = de 45 à moins de 50 %
++ = 50 % et plus.
- II. Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans (RGA 1988) - Moyenne régionale : 11 %
indices : + = de 9 à moins de 11%
++ = moins de 9 %
- III. Part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans avec successeurs, parmi les chefs de plus de 50 ans (RGA 1988)
- Moyenne régionale : 22 % - indices : + = de 15 à moins de 22 %
++ = moins de 15 %

- IV. Taille moyenne des exploitations à temps complet (RGA 1988)
Moyenne régionale : 35 ha - indices : + = de 25 à moins de 35 ha
++ = moins de 25 ha.
- V. Part de la SAU détenue par des plus de 50 ans sans successeur, parmi la SAU totale (RGA 1988)
Moyenne régionale : 32 % - indices : + = 35 % à moins de 50 % ;
++ = 50 % et plus.
- VI. Chefs d'exploitation âgés de moins de 45 ans avec niveau de formation agricole au moins égal au BEPA (RGA 1988) - Moyenne régionale : 35 % - Un seul indice : + = moins de 30 %.
- VII. Chefs d'exploitation âgés de moins de 45 ans ayant suivi une formation continue d'au moins 200 heures (RGA 88)
Moyenne régionale : 11 % - Un seul indice : + = moins de 10 %.
- VIII. Proportion des exploitations avec plan de développement dans le total des exploitations (RGA 1988) - Moyenne régionale : 7 %. un seul indice : + = moins de 7 %.
- IX. Proportion des exploitations à temps complet sans comptabilité (RGA 1988) - Moyenne régionale : 41 %.
Un seul indice : + = 45 % et plus.
- X. Evolution du prix moyen des terres vendues libres entre les périodes 1981-84 et 1985-88 (SAFER BN)
Indices : + = baisse comprise entre moins 20 et moins 30 % ;
++ = baisse supérieure à moins 30 %
- XI. MBS par UTA (RGA 1988) - Moyenne régionale : 13 UDE - Indices : + = de 10 à 12 ;
++ = 9 et moins.
- XII. Evolution de la population (RGP 1990). Un seul indice : + = population totale du canton et population du chef-lieu en diminution.

La moitié de ces cartes ont été publiées (soit telles quelles, soit intégrées dans des cartes synthétiques) dans les pages précédentes. On trouvera les autres en Annexe.

Calvados	+ de 55 ans I	- de 35 ans II	+ de 50 ans avec successeur III	Tailles des exploitations IV	SAU + de 50 ans sans successeur V	BEPA et + VI	Au moins 200 heures VII	Plans de développement VIII	Comptabilité IX	Prix des terres X	MBS/UTA XI	Population XII	Nombre de critères			Total pondéré
													+	++	Total	
Isigny-sur-Mer			+									+	2		2	2
Trévières		+	+										2		2	2
Ryes			+										1		1	1
Bayeux							+						1		1	1
Balleroy															0	0
Caumont-l'Eventé		+							+				2		2	2
Villers-Bocage		+							+	+			3		3	3
Aunay-sur-Odon			+						+			+	3		3	3
Le Bény-Bocage			+	+	+			+	+	++	+		6	1	7	7,5
Saint-Sever	+	++	+	++	+	+				++	++	+	5	4	9	11
Vire		+		+			+				+	+	5		5	5
Vassy		+		+				+	+	+	+		6		6	6
Condé-sur-Noireau											+	+	2		2	2
Thury-Harcourt			+		+				+	+			4		4	4
Creully							+						1		1	1
Tilly-sur-Seulles							+						1		1	1
Evrecy			+										1		1	1
Bourguébus															0	0
Bretteville-sur-Laize								+					1		1	1
Falaise Ouest		+	+			+						+	4		4	4

	+ de 55 ans I	- de 35 ans II	+ de 50 ans avec successeur III	Tailles des exploitations IV	SAU + de 50 ans sans successeur V	BEPA et + VI	Au moins 200 heures VII	Plans de développement VIII	Comptabilité IX	Prix des terres X	MBS/UTA XI	Population XII	Nombre de critères			Total pondéré	
													+	++	Total		
Falaise Est												+	1		1	1	
Morteaux-Couliboëuf						+								1		1	1
Troarn			+				+	+		+				4		4	4
Cabourg		+	++					+						2	1	3	3,5
Dozulé			++		+	+		+	+					4	2	6	7
Honfleur	+			+		+	+	+	+	+				7	1	8	8,5
Pont-l'Evêque		+	+			+		+		+				5	1	6	6,5
Cambremer			+							++				1	2	3	4
Blangy-le-Château	+		++				+	+		+				4	2	6	7
Mézidon			+							+				2		2	2
Lisieux Ouest			++		+	+	+		+	+				5	2	7	8
Lisieux Est	+	+	++		+	+	+	+		+	+			8	1	9	9,5
Saint-Pierre-sur-Dives			+							+		+		3		3	3
Livarot			+			+		+	+	++	+			5	1	6	6,5
Orbec		+	++		+	+	+		+	+	+			7	1	8	8,5

Manche	+ de 55 ans I	- de 35 ans II	+ de 50 ans avec successeur III	Tailles des exploitations IV	SAU + de 50 ans sans successeur V	BEPA et + VI	Au moins 200 heures VII	Plans de développement VIII	Comptabilité IX	Prix des terres X	MBS/UTA XI	Population XII	Nombre de critères			Total pondéré
													+	++	Total	
Beaumont-Hague								+					1		1	1
St-Pierre-Eglise			+	+		+	+	+	+				6		6	6
Les Pieux			+	+		+			+	+	+		6		6	6
Bricquebec	+	+	+	+	+	+	+	+		+	+		10		10	10
Valognes	+	++	++	+	+	+	+	+	+	++	+		8	3	11	12,5
Quettehou				++		+		+	+				3	1	4	4,5
Barneville-Carteret			++	+		+	+	+	+			+	6	1	7	7,5
St-Sauveur-le-Vicomte				+		+		+	+	+	+		6		6	6
Montebourg			+			+	+		+	++			4	1	5	5,5
Sainte-Mère-Eglise			+			+	+			++	+		4	1	5	5,5
La Haye-du-Puits			+	+		+	+		+		+		6		6	6
Carentan						+				++			1	1	2	2,5
Lessay				++		+	+	+	+				4	1	5	5,5
Périers	+	+	+	+		+			+	+	+	+	9		9	9
Saint-jean-de-Daye	+		+	+	+	+			+	+	+	+	9		9	9
Saint-Clair-sur-Elle			++	+	+	+	+	+	+	++	+		7	2	9	10
St-Sauveur-Lendelin	+	+	++	+	+	+	+	+	+	++	++		8	3	11	12,5
Marigny			+	+	+	+	+	+	+	+	+		9		9	9
Torigni-sur-Vire		++	+	++		+	+	+	+	++	+		6	3	9	10,5
St-Malo-de-la Lande	+			+		+	+	+	+	+	+		8		8	8

Manche	+ de 55 ans I	- de 35 ans II	+ de 50 ans avec successeur III	Tailles des exploitations IV	SAU + de 50 ans sans successeur V	BEPA et + VI	Au moins 200 heures VII	Plans de développement VIII	Comptabilité IX	Prix des terres X	MBS/UTA XI	Population XII	Nombre de critères			Total pondéré
													+	++	Total	
Coutances	+	+		+				+		+	+		6		6	6
Cerisy-la-Salle	+		++	+	+		+	+	+	++	+		7	2	9	10
Canisy			+	++		+	+	+	+	++	++		5	3	8	9,5
Montmartin-sur-Mer	++	++	+	++	+		+	+	+	++	+		6	4	10	12
Tessy-sur-Vire	++	+		++			+		+	++	+	+	5	3	8	9,5
Brehal		++	+	+	+			+	+	++	+		6	2	8	9
Gavray	+		+	+	+	+		+	+	++	+	+	9	1	10	10,5
Percy		+	++	++	+	+	+	+	+	++	+	+	8	3	11	12,5
La Haye-Pesnel	+			++	+	+		+	+	++	++		5	3	8	9,5
Villedieu	++	++	++	++	++	+	+	+	+	++	++	+	5	7	12	15,5
Sartilly	+	+		++	+	+			+	+	++	+	7	2	9	10
Brécey	++	+	++	++	+		+	+	+	+	++		6	4	10	12
Saint-Pois	++	+	++	++	++	+	+	+	+	+	++	+	7	5	12	14,5
Sourdeval		+	+	++	+	+		+	+	+	++		7	2	9	10
Juvigny-le-Tertre	++	++		++	+					+	++		2	4	6	8
Mortain		+		++	+	+		+	+	+	++	+	7	2	9	10
Barenton	+	+		++	+	+	+	+	+		++	+	8	2	10	11
Pontorson				+			+			++		+	3	1	4	4,5
Ducey	++	++		++	+					+	+	+	4	3	7	8,5

Manche	+ de 55 ans I	- de 35 ans II	+ de 50 ans avec successeur III	Tailles des exploitations IV	SAU + de 50 ans sans successeur V	BEPA et + VI	Au moins 200 heures VII	Plans de développement VIII	Comptabilité IX	Prix des terres X	MBS/UTA XI	Population XII	Nombre de critères			Total pondéré
													+	++	Total	
Saint-James	+			++							+		2	1	3	3,5
Isigny-le-Buat	++	++	++	++	+	+			+	+	++		4	5	9	11,5
Saint-Hilaire-du- Harcouët	+	++		++	+	+	+	+	+	+	++	+	8	3	11	12,5
Le Teilleul	+			++				+	+	+	++	+	5	2	7	8

Orne	+ de 55 ans I	- de 35 ans II	+ de 50 ans avec successeur III	Tailles des exploitations IV	SAU + de 50 ans sans successeur V	BEPA et + VI	Au moins 200 heures VII	Plans de développement VIII	Comptabilité IX	Prix des terres X	MBS/UTA XI	Population XII	Nombre d'indices			Total pondéré
													+	++	Total	
Tinchebray	+	+	+	+	+			+		+	+	+	9		9	9
Flers Nord	+	+	+	+				+			+	+	7		7	7
Flers Sud	+	+	+	+	+		+	+			+		8		8	8
Athis-de-l'Orne		+						+		+	+		4		4	4
Putanges	+									+	+		3		3	3
Messei										++	+		1	1	2	2,5
Briouze	+		+			+			+		+	+	6		6	6
Passais	+			++						+	++	+	3	2	5	6
Domfront	+			+	+			+		+	++	+	6	1	7	7,5
Juvigny-sous-Andaine	+			+	+			+	+		++		5	1	6	6,5
La Ferté-Macé										+	+		2		2	2
Carrouges										++		+	1	1	2	2,5
Trun		+								+		+	3		3	3
Ecouché		+								+			2		2	2
Argentan Ouest								+		+			2		2	2
Argentan Est	+						+			+	+	+	5		5	5
Mortrée	++						+						1	1	2	2,5
Sées	+		+							++		+	3	1	4	4,5
Alençon Ouest	+	+	+		+		+					+	6		6	6
Alençon Est	+		+		+			+				+	5		5	5

Orne	+ de 55 ans I	- de 35 ans II	+ de 50 ans avec successeur III	Tailles des exploitations IV	SAU + de 50 ans sans successeur V	BEPA et + VI	Au moins 200 heures VII	Plans de développement VIII	Comptabilité IX	Prix des terres X	MBS/UTA XI	Population XII	Nombre de critères			Total pondéré
													+	++	Total	
Vimoutiers							+	+	+			+	4		4	4
Exmes	+	+	+				+	+			++	+	6	1	7	7,5
Gacé			+										1		1	1
Le Merlerault		++	++		+		+	+			+	+	5	2	7	8
La Ferté-Frenel	+	+	+		+	+		+					6		6	6
L'Aigle Ouest							+	+		+			3		3	3
L'Aigle Est			++											1	1	1,5
Moulins-la-Marche			++		+		+	+	+	++		+	5	2	7	8
Courtomer			+							+		+	3		3	3
Bazoches-sur-Hoene							+						1		1	1
Tourouvre	+						+	+		+			4		4	4
Le Mesle-sur-Sarthe	+	+	+		+					++		+	5	1	6	6,5
Pervençères		+					+			+			3		3	3
Mortagne-au-Perche		+					+	+		++		+	4		5	5,5
Longny-au-Perche	+	+										+	3		3	3
Bellême							+	+				+	3		3	3
Nocé								+					1		1	1
Rémalard							+	+					2		2	2
Le Theil			+				+			+			3		3	3

Examen du tableau

En fonction de ces douze critères (dont seul le 12ème, l'évolution de la population, n'est pas purement agricole) on peut rapidement appréhender en quoi chaque canton est vulnérable, sur le plan agricole.

Succinctement, après avoir totalisé le nombre de critères recueillis par chaque canton, on s'aperçoit que :

- deux cantons seulement n'ont aucune vulnérabilité (Balleroy et Bourguébus)
- les cantons qui ont au moins 6 critères de vulnérabilité sont au nombre de :
 - 11 sur 35 dans le Calvados (31 %)
 - 12 sur 39 dans l'Orne (31 %)
 - 35 sur 43 dans la Manche (81 %)
- deux cantons apparaissent vulnérables sur les 12 critères (Villedieu et Saint-Pois)

Si l'on pondère les indices sur la base de :
+ = 1 point
++ = 1,5 point

la note maximale qui puisse être atteinte est 15,5.

(7 critères à deux indices, donc $7 \times 1,5 = 10,5$) + (5 critères à un seul indice = 5).

Les deux cantons vulnérables sur les 12 critères recueillent les notes de 15,5 (Villedieu) et 14,5 (Saint-Pois).

Selon cette notation, la répartition des cantons bas-normands à dominante rurale, s'établit ainsi :

Classes de notes	Nombre de cantons			
	Basse-Ndie	Calvados	Manche	Orne
0 et 1	14 (12 %)	10 (29 %)	1 (Beaumont)	3
Inférieure à 6	56 (48 %)	24 (69 %)	7 (16 %)	25 (64 %)
Plus de 9	23 (20 %)	2	21 (49 %)	0

Sur la carte suivante ont été schématiquement circonscrites les zones dont la vulnérabilité se situe, d'une part entre 6 et 9 points, et d'autre part au-dessus de 9 points.

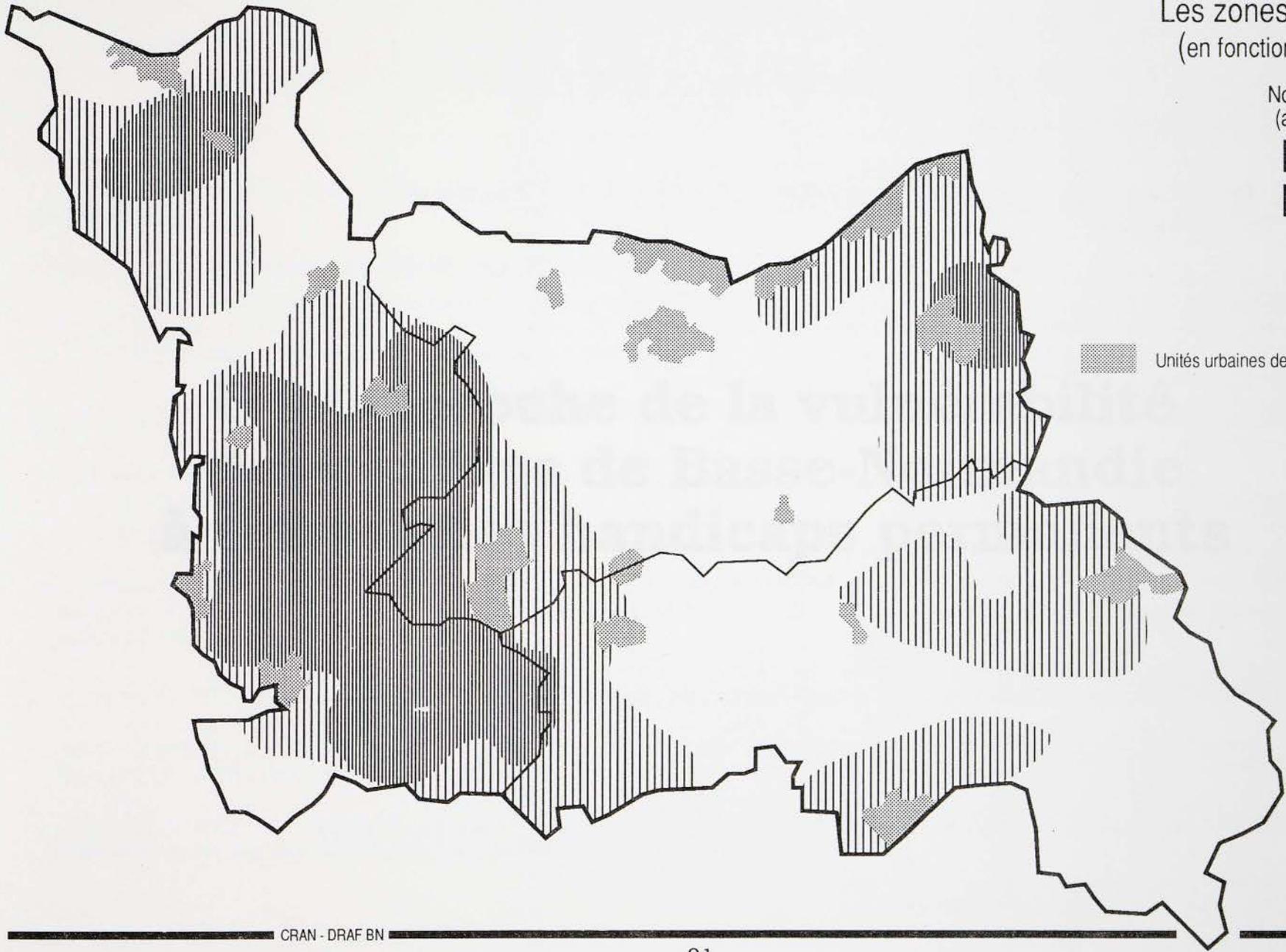
En fonction de ces douze critères, la vulnérabilité frappe essentiellement les zones de forte population active agricole et de petites structures.

Les zones vulnérables (en fonction de 12 critères)

Note de vulnérabilité
(après pondération)

-  de 6 à 9
-  plus de 9

 Unités urbaines de 7 000 habitants et plus



Une approche de la vulnérabilité des cantons de Basse-Normandie à travers des handicaps permanents

Cette approche, sur trois critères, vise à situer les cantons par rapport à des contraintes quasi permanentes.

Comme dans l'approche précédente (sur 12 critères) :

- seuls les cantons à dominante rurale ont été retenus,
- chaque critère est affecté d'un indice (+) ou (++) représentant son degré de handicap,
- tous ces critères ont déjà fait l'objet d'une carte.

Les critères

- Les pentes. Des pentes supérieures à 10 % occupent :
 - . de 20 à 25 % de la SAU du canton - Indice : +
 - . plus de 25 % de la SAU du canton. - Indice : ++
- Contraintes des sols pour l'agriculture. Si au moins la moitié de la superficie du canton relève de la désignation: "Médiocre, avec possibilités d'amélioration" : indice +. Dans toute situation plus défavorable que celle-ci : indice ++.
- Part de la STH dans la SAU (en 1988) et évolution du rapport terres labourables/SAU (entre 1979 et 1988).

La proportion de STH dans la SAU n'est évidemment pas une caractéristique permanente. Par contre, si on la combine à la faible évolution des labours, on touche à une notion de pérennité.

Un seul indice : +, appliqué quand la STH représente au moins 75 % de la SAU et que l'évolution des rapports terres labourables/SAU est inférieure à 25 %.

La pondération des indices

De même que dans l'approche sur 12 critères, la pondération des indices est effectuée sur la base de :

+ = 1 point

++ = 1,5 point.

La note maximale qui puisse être atteinte est donc 4 (2 critères à 2 indices, donc note de 3) + (1 critère à un indice, donc note de 1).

On remarquera, dans le tableau suivant, que trois cantons sont affectés par ces trois critères. Ce sont trois cantons du Pays d'Auge du Calvados : Honfleur, Lisieux-ouest et Livarot. Chacun atteint la note de 3,5. Sur la carte de la page 104, sont portées toutes les zones concernées par au moins un de ces trois critères (c'est-à-dire atteignant la note minimale de 1). Les pondérations les plus fortes se situent dans le Pays d'Auge et le Centre-sud du Bocage Normand (notes de 3,5 mentionnées ci-dessus, puis notes de 2,5) ainsi que dans La Hague (note de 3 : falaises, petites vallées profondes, qualité agronomique des sols mauvaise et médiocre).

Il est apparu intéressant de porter dans le tableau suivant, en regard des critères de vulnérabilité permanente, le critère de la taille moyenne des exploitations à temps complet.

Moyenne régionale : 35 ha. Indices : + (note 1) = de 25 à moins de 35 ha.

++ (note 1,5) = moins de 25 ha.

On notera qu'il n'y a pas coïncidence absolue entre les trois handicaps naturels et la petite taille des exploitations à temps complet. Un seul canton totalise ces quatre critères : Honfleur, avec la plus forte note atteinte (4,5 alors que le maximum théorique serait de 5,5). Par contre, il y a parfois coïncidence entre faible qualité agronomique des sols et petite taille des exploitations (c'est le cas dans la Manche, mais pas dans l'Orne).

La carte de la page 105, qui est établie sur ces quatre critères pondérés, n'est pas très différente de celle des trois critères. Les modifications concernent essentiellement le département de la Manche qui se trouve "noirci" dans l'Avranchin-Mortainais, sur la bordure côtière au Sud de La Haye-du-Puits et sur la partie médiane au niveau de Saint-Lô.

Calvados	Pentes	Contraintes sols	STH/SAU et évolution labours	Nombre de critères			Total pondéré	Taille moyenne exploitations temps complet		Total pondéré sur les 4 critères
				+	++	Total		Nombre d'indices	Pondération indices	
Isigny-sur-Mer										
Trévières										
Ryes										
Bayeux										
Balleroy										
Caumont-l'Eventé										
Villers-Bocage										
Aunay-sur-Odon		+		1	0	1	1			1
Le Bény-Bocage	++			0	1	1	1,5	+	1	2,5
Saint-Sever	+	++		1	1	2	2,5	++	1,5	4
Vire		+		1	0	1	1	+	1	2
Vassy								+	1	1
Condé-sur-Noireau	++			0	1	1	1,5			1,5
Thury-Harcourt	++			0	1	1	1,5			1,5
Creully										
Tily-sur-Seulles										
Evrecy										
Bourguébus										
Bretteville-sur-Laize										
Falaise Ouest										

Calvados	Pentes	Contraintes sols	STH/SAU et évolution labours	Nombre de critères			Total pondéré	Taille moyenne exploitations temps complet		Total pondéré sur les 4 critères
				+	++	Total		Nombre d'indices	Pondération indices	
Falaise Est										
Morteaux-Coulibœuf										
Troarn										
Cabourg										
Dozulé	+		+	2	0	2	2			2
Honfleur	+	++	+	2	1	3	3,5	+	1	4,5
Pont-l'Evêque		++	+	1	1	2	2,5			2,5
Cambremer	+		+	2	0	2	2			2
Blangy-le-Château	++	+		1	1	2	2,5			2,5
Mézidon										
Lisieux Ouest	++	+	+	2	1	3	3,5			3,5
Lisieux Est	+			1	0	1	1			1
Saint-Pierre-sur-Dives										
Livarot	++	+	+	2	1	3	3,5			3,5
Orbec	+	+		2	0	2	2			2

Manche	Pentes	Contraintes sols	STH/SAU et évolution labours	Nombre de critères			Total pondéré	Taille moyenne exploitations temps complet		Total pondéré sur les 4 critères
				+	++	Total		Nombre d'indices	Pondération indices	
Beaumont-Hague	++	++		0	2	2	3			3
Saint-Pierre-Eglise		+		1	0	1	1	+	1	2
Les Pieux		++		0	1	1	1,5	+	1	2,5
Bricquebec		+		1	0	1	1	+	1	2
Valognes		+		1	0	1	1	+	1	2
Quettehou		+		1	0	1	1	++	1,5	2,5
Barneville-Carteret		+		1	0	1	1	+	1	2
St-Sauveur-le-Vicomte			+	1	0	1	1	+	1	2
Montebourg										
Sainte-Mère-Eglise										
La Haye-du-Puits		++		0	1	1	1,5	+	1	2,5
Carentan										
Lessay		++		0	1	1	1,5	++	1,5	3
Périers		+		1	0	1	1	+	1	2
Saint-Jean-de-Daye		+		1	0	1	1	+	1	2
Saint-Clair-sur-Elle								+	1	1
St-Sauveur-Lendelin								+	1	1
Marigny								+	1	1
Torigni-sur-Vire								++	1,5	1,5
St-Malo-de-la-Lande								+	1	1

Manche	Pentes	Contraintes sols	STH/SAU et évolution labours	Nombre de critères			Total pondéré	Taille moyenne exploitations temps complet		Total pondéré sur les 4 critères
				+	++	Total		Nombre d'indices	Pondération indices	
Coutances								+	1	1
Cerisy-la-Salle		+		1	0	1	1	+	1	2
Canisy		+		1	0	1	1	++	1,5	2,5
Montmartin-sur-Mer								++	1,5	1,5
Tessy-sur-Vire	+	+		2	0	2	2	++	1,5	3,5
Bréhal						0	0	+	1	1
Gavray		+		1	0	1	1	+	1	2
Percy		+		1	0	1	1	++	1,5	2,5
La Haye-Pesnel								++	1,5	1,5
Villedieu		+		1	0	1	1	++	1,5	2,5
Sartilly						0	0	++	1,5	1,5
Brécey		+		1	0	1	1	++	1,5	2,5
Saint-Pois	++	+		1	1	2	2,5	++	1,5	4
Sourdeval	++	+		1	1	2	2,5	++	1,5	4
Juvigny-le-Tertre	++	+		1	1	2	2,5	++	1,5	4
Mortain		++		0	1	1	1,5	++	1,5	3
Barenton		++		0	1	1	1,5	++	1,5	3
Pontorson								+	1	1
Ducey								++	1,5	1,5

Manche	Pentes	Contraintes sols	STH/SAU et évolution labours	Nombre de critères			Total pondéré	Taille moyenne exploitations temps complet		Total pondéré sur les 4 critères
				+	++	Total		Nombre d'indices	Pondération indices	
Saint-James	.							++	1,5	1,5
Isigny-le-Buat	+			1	0	1	1	++	1,5	2,5
Saint-Hilaire-du-Harcouet								++	1,5	1,5
Le Teilleul		+		1	0	1	1	++	1,5	2,5

Orne	Pentes	Contraintes sols	STH/SAU et évolution labours	Nombre de critères			Total pondéré	Taille moyenne exploitations temps complet		Total pondéré sur les 4 critères
				+	++	Total		Nombre d'indices	Pondération indices	
Tinchebray	+			1	0	1	1	+	1	2
Flers Nord								+	1	1
Flers Sud		+		1	0	1	1	+	1	2
Athis-de-l'Orne										
Putanges										
Messei										
Briouze										
Passais								++	1,5	1,5
Domfront		+		1	0	1	1	+	1	2
Juvigny-sous-Andaine		+		1	0	1	1	+	1	2
La Ferté-Macé										
Carrouges		+		1	0	1	1			1
Trun										
Ecouché										
Argentan Ouest										
Argentan Est										
Mortrée										
Sées		+		1	0	1	1			1
Alençon Ouest		+		1	0	1	1			1
Alençon Est		+		1	0	1	1			1

Orne	Pentes	Contraintes sols	STH/SAU et évolution labours	Nombre de critères			Total pondéré	Taille moyenne exploitations temps complet		Total pondéré sur les 4 critères
				+	++	Total		Nombre d'indices	Pondération indices	
Vimoutiers	++	+		1	1	2	2,5			2,5
Exmes										
Gacé	++			0	1	1	1,5			1,5
Le Merlerault										
La Ferté-Frénel		+		1	0	1	1			1
L'Aigle Ouest		+		1	0	1	1			1
L'Aigle Sud		+		1	0	1	1			1
Moulins-la-Marche		+		1	0	1	1			1
Courtomer										
Bazoches-sur-Hoëne										
Tourouvre		++		0	1	1	1,5			1,5
Le Mesle-sur-Sarthe		+		1	0	1	1			1
Pervençères										
Mortagne-au-Perche		+		1	0	1	1			1
Longny-au-Perche		++		0	1	1	1,5			1,5
Bellême										
Nocé										
Rémalard	+	+		2	0	2	2			2
Le Theil										

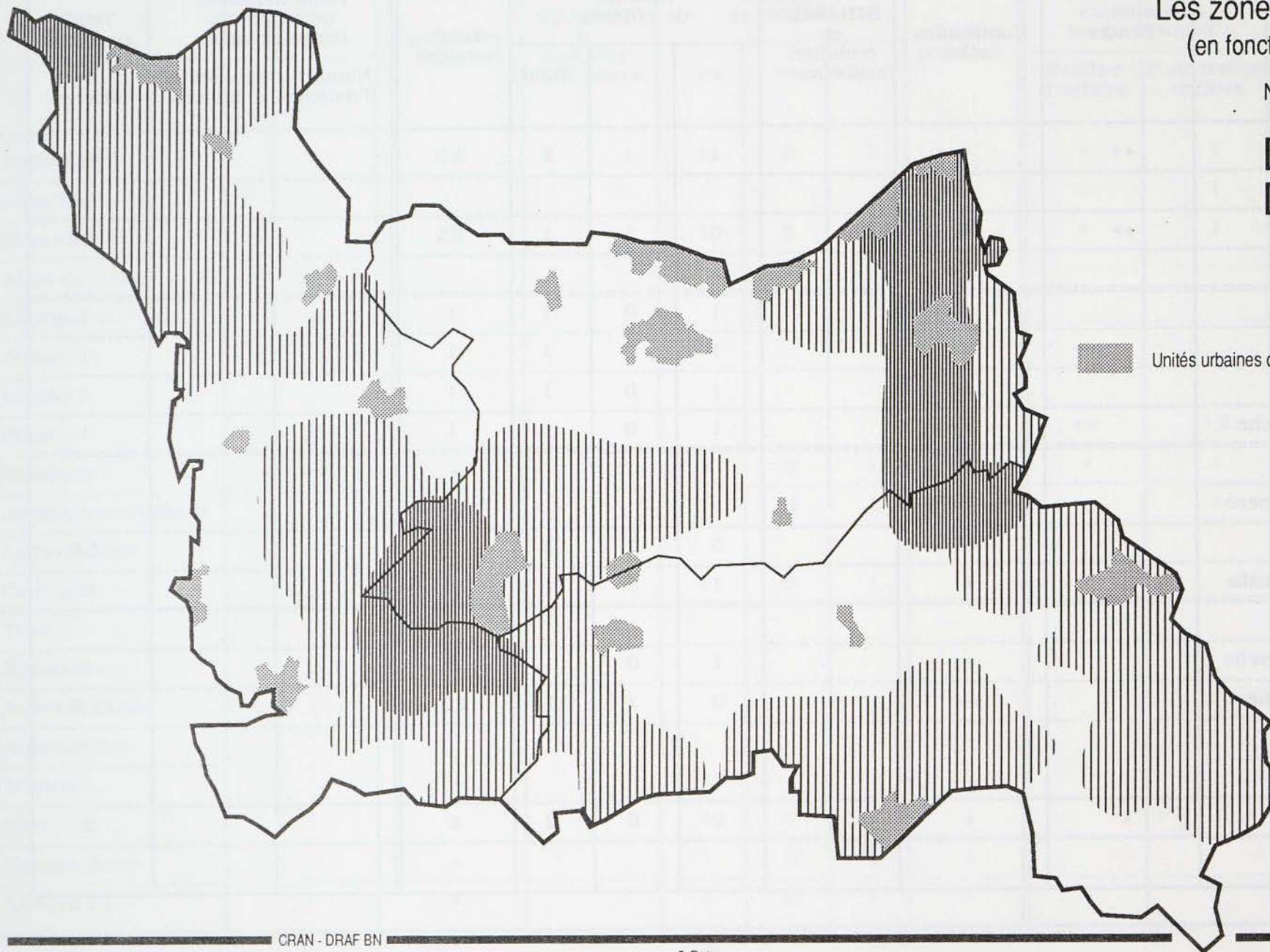
Les zones vulnérables (en fonction de 3 critères)

Note de vulnérabilité
(après pondération)

 1 - 1,5 - 2

 2,5 - 3 - 3,5

 Unités urbaines de 7 000 habitants et plus



Les zones vulnérables (en fonction de 4 critères)

Note de vulnérabilité
(après pondération)

 1 - 1,5 - 2 - 2,5

 3 - 3,5 - 4 - 4,5

 Unités urbaines de 7 000 habitants et plus



La vulnérabilité

de la Basse-Normandie

Catégorie de risque	Population vulnérable	Population totale	Proportion (%)	Proportion (%)
0,1 à 0,5	10 (10,0 %)	100 (100,0 %)	10,0	10,0
Entre 0,5 et 1	20 (20,0 %)	100 (100,0 %)	20,0	20,0
Plus de 1	30 (30,0 %)	100 (100,0 %)	30,0	30,0

Il n'y a pas, heureusement, de zones handicapées par une vulnérabilité maximale sur tous les critères. La vulnérabilité n'est évidemment pas la même partout. L'intérêt de cette brochure est de l'avoir démontré.

La carte suivante illustre la superposition des trois critères de handicap "naturel" aux douze critères de handicap "démographico-agricole". Pour que l'approche handicap naturel ait le même poids que l'approche économique, la pondération des indices des trois critères a été multipliée par quatre*. Il s'en suit que la note de vulnérabilité maximale théorique se trouve portée à 31,5 [15,5 + (4 x 4) = 31,5].

Les notes maximales réellement atteintes sont 24,5 (Saint-Pois) et 22,5 (Honfleur). Les notes suivantes les plus élevées sont de 21 (Saint-Sever), 20,5 (Livarot et Sourdeval), enfin 19,5 (Villedieu). Le classement des cantons à dominante rurale s'établit ainsi :

Classe de note	Nombre de cantons			
	Basse-Normandie	Calvados	Manche	Orne
0, 1, 2	19 (16 %)	14 (37 %)	0	5 (13 %)
Inférieure à 6	40 (34 %)	19 (63 %)	5 (12 %)	16 (41 %)
Plus de 14	19 (16 %)	8 (23 %)	11 (26 %)	0

* $\frac{\text{Total pondéré des 12 critères}}{\text{Total pondéré des 3 critères}} = \frac{15,5}{4} \approx 4$.

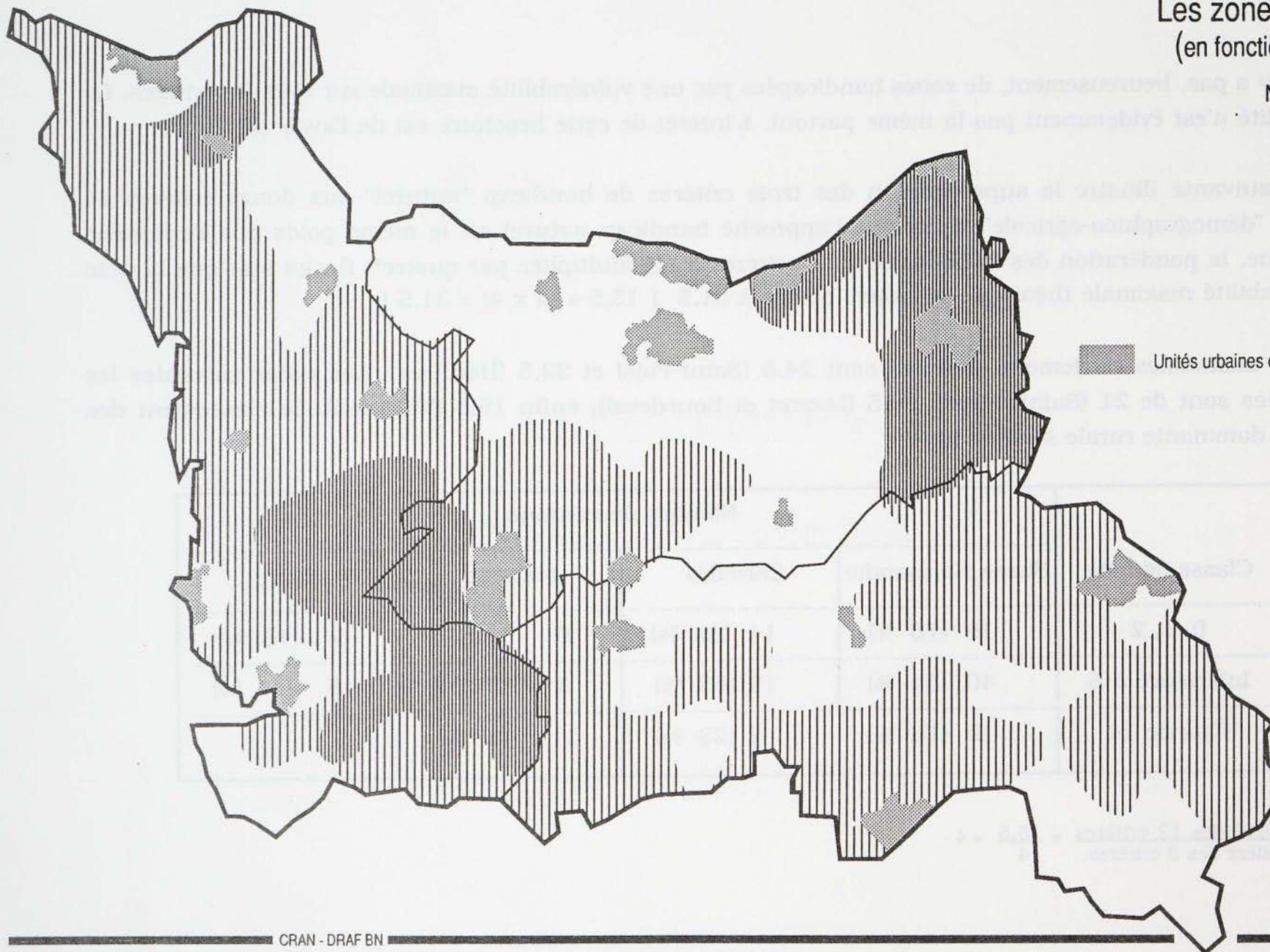
Les zones vulnérables (en fonction de 15 critères)

Note de vulnérabilité
(après pondération)

 de 6 à 14

 plus de 14

 Unités urbaines de 7 000 habitants et plus



Il n'apparaît pas vraiment de discordance entre les zones de fragilité économique (carte page 91) et celles des handicaps permanents (carte page 104). Ceci parce que les fragilités économiques sont souvent liées aux handicaps permanents. La combinaison (carte page 110) de ces deux catégories de critères, qui se complètent, permet d'enrichir le constat de vulnérabilité.

Même si la vulnérabilité due aux données permanentes est souvent accompagnée d'autres vulnérabilités, cela doit être nuancé. Ainsi, par exemple :

- la faible qualité agronomique des sols constitue presque le seul handicap du Perche,
- le handicap dû aux pentes, dans le synclinal bocain, s'additionne à beaucoup plus d'autres critères de vulnérabilité à l'Ouest qu'à l'Est,
- les zones à forte vulnérabilité ne sont pas systématiquement démunies de grands axes de communication.

Par ailleurs, peuvent être affirmés trois constats majeurs, apparus en fonction des critères retenus, tout au long de ces pages :

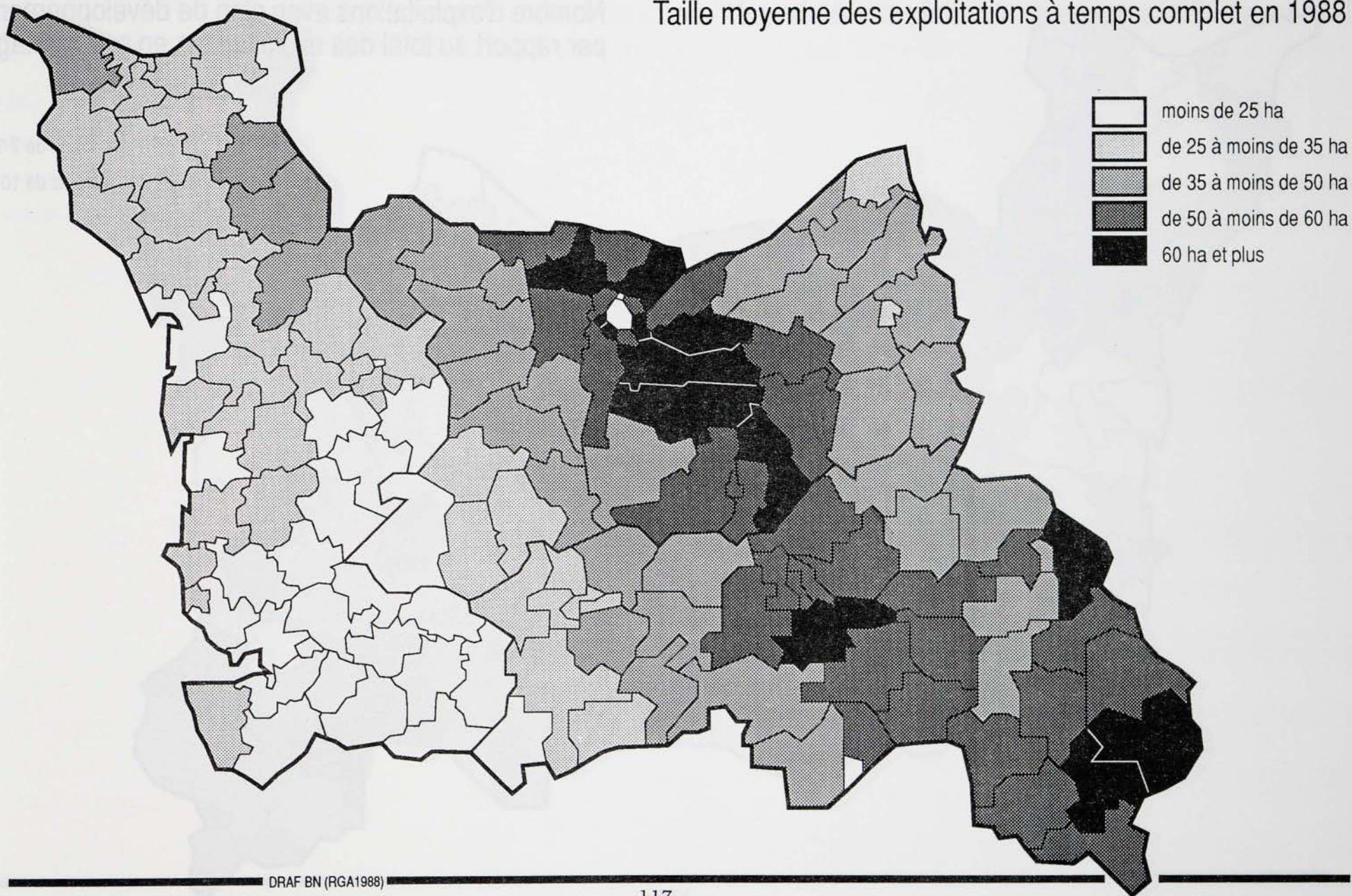
- la grande vulnérabilité frappe souvent les pays de forte population active agricole et de petites structures,
- deux zones cumulent de nombreux critères de vulnérabilité : l'Ouest de la région et particulièrement le Centre-Sud Manche, ainsi que le Pays d'Auge et, dans une moindre mesure, le Pays d'Ouche,
- l'ensemble central d'orientation Nord-Ouest-Sud-Est, réunissant approximativement le Plain, le Bessin et la Plaine de Caen-Alençon, est incontestablement le moins handicapé à l'échelle cantonale. Ceci ne signifie nullement l'absence, au sein de cet ensemble, de quelques petites zones beaucoup moins favorisées.

ANNEXES

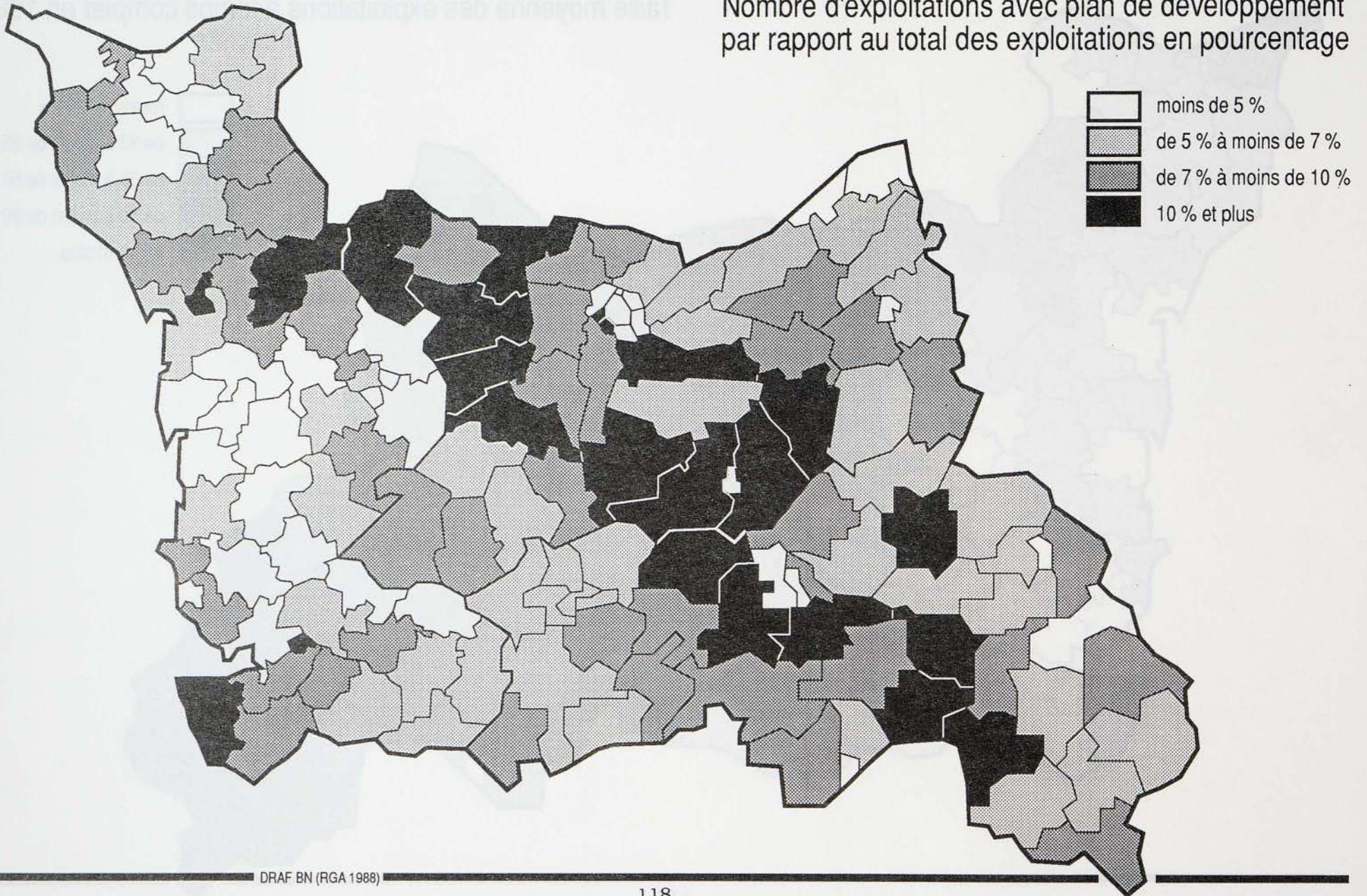
Annexe 1

Cartes non publiées précédemment
et portant sur des critères retenus dans les tableaux

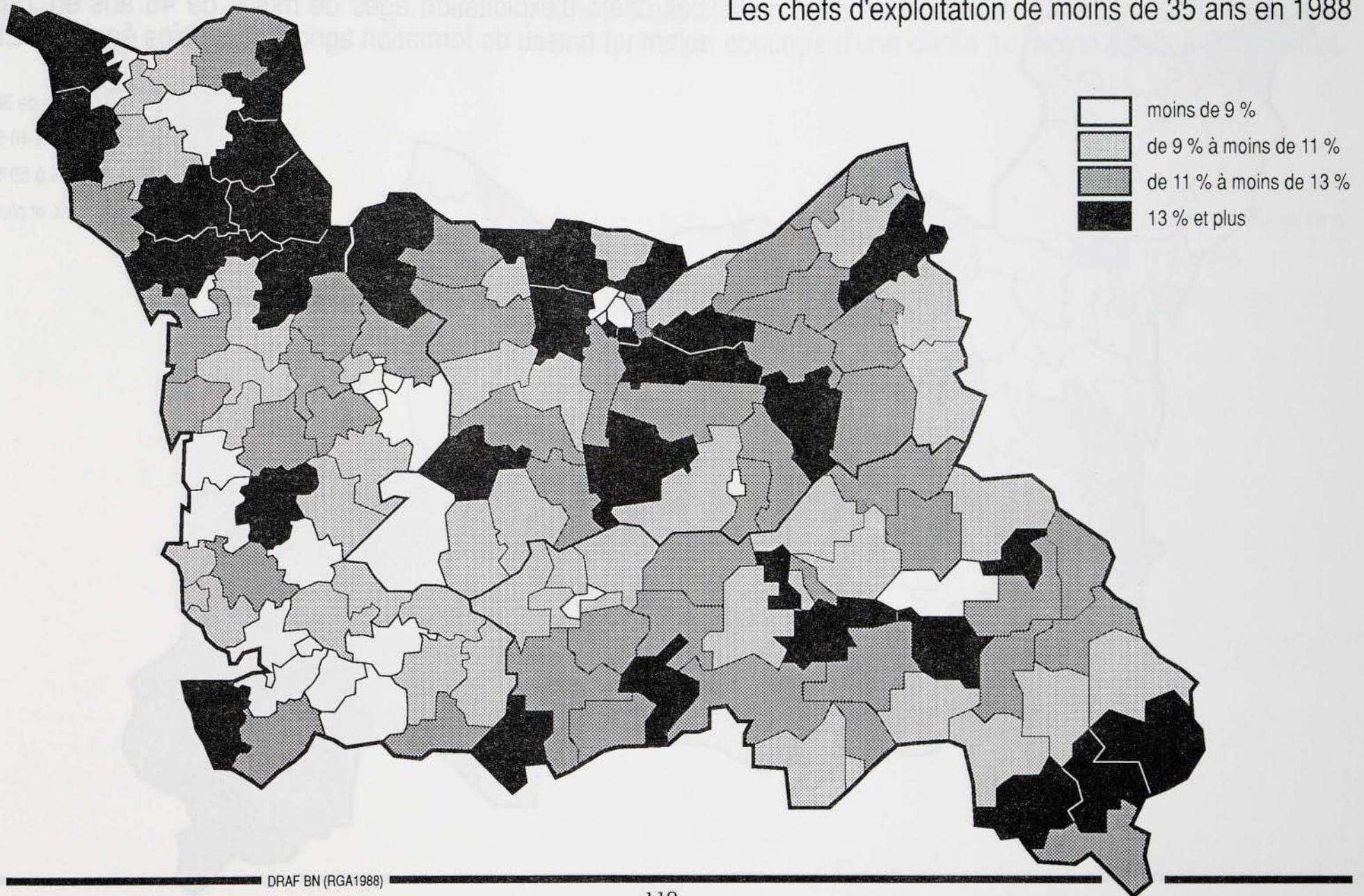
Taille moyenne des exploitations à temps complet en 1988



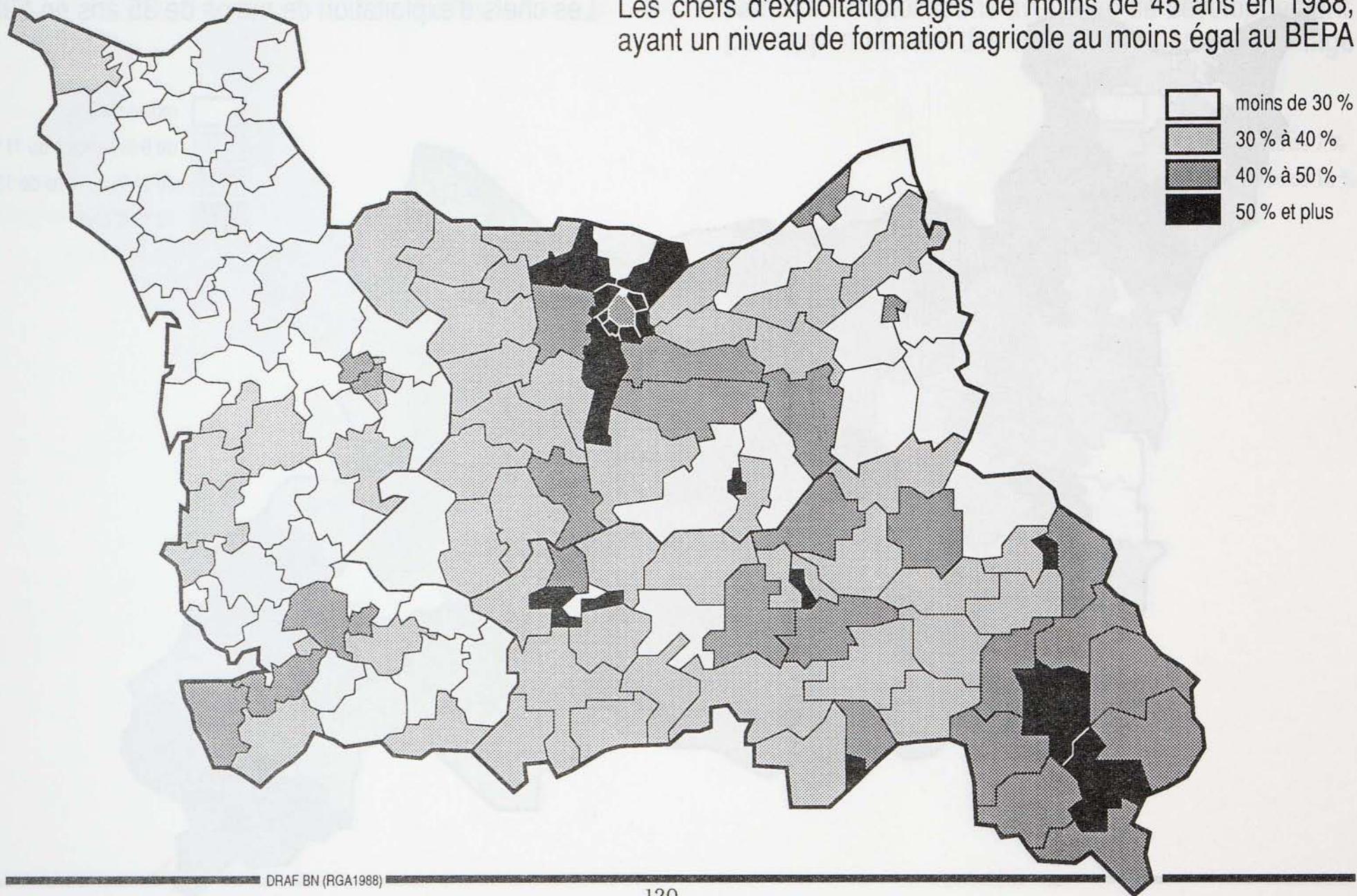
Nombre d'exploitations avec plan de développement par rapport au total des exploitations en pourcentage



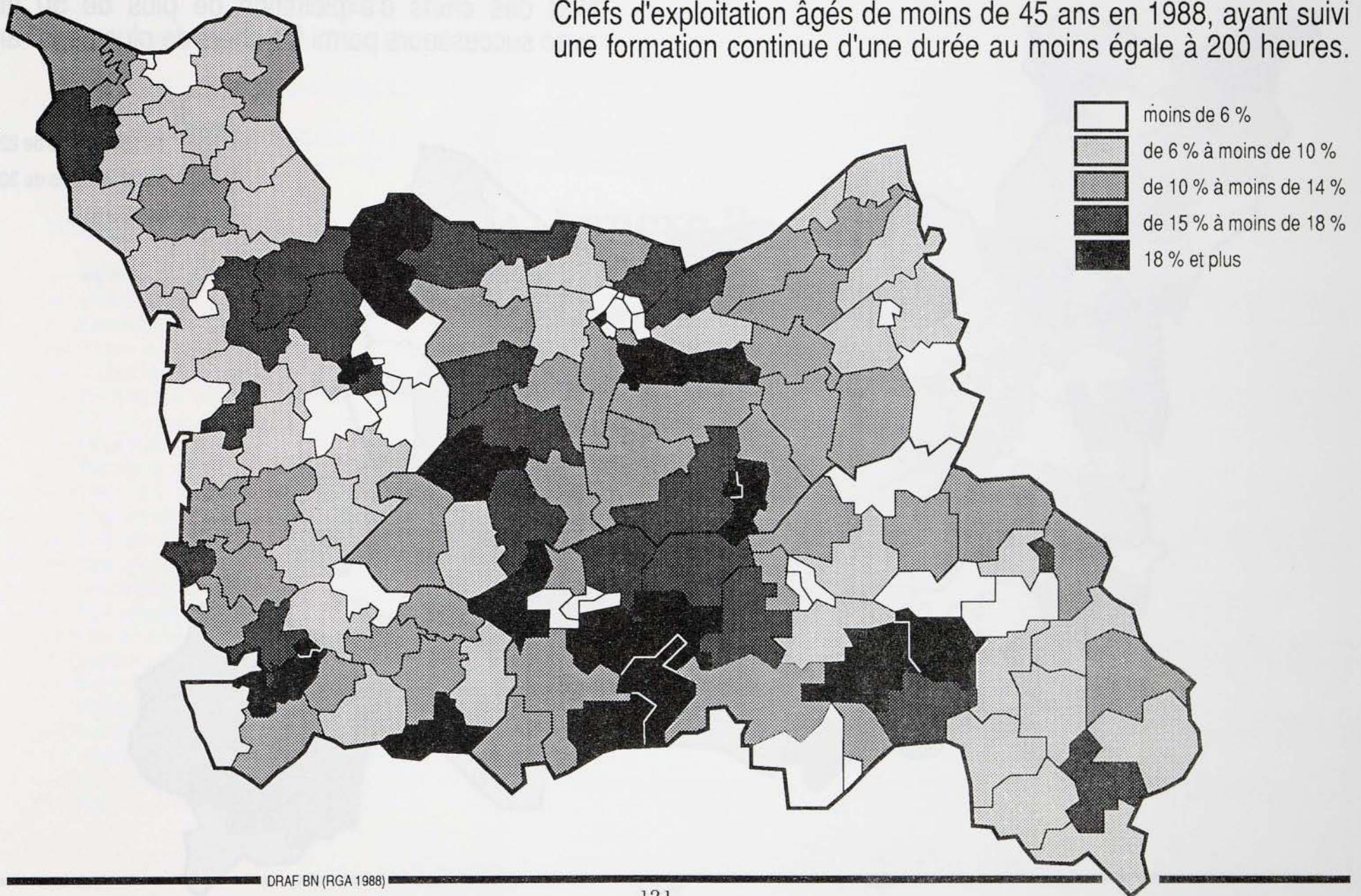
Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans en 1988



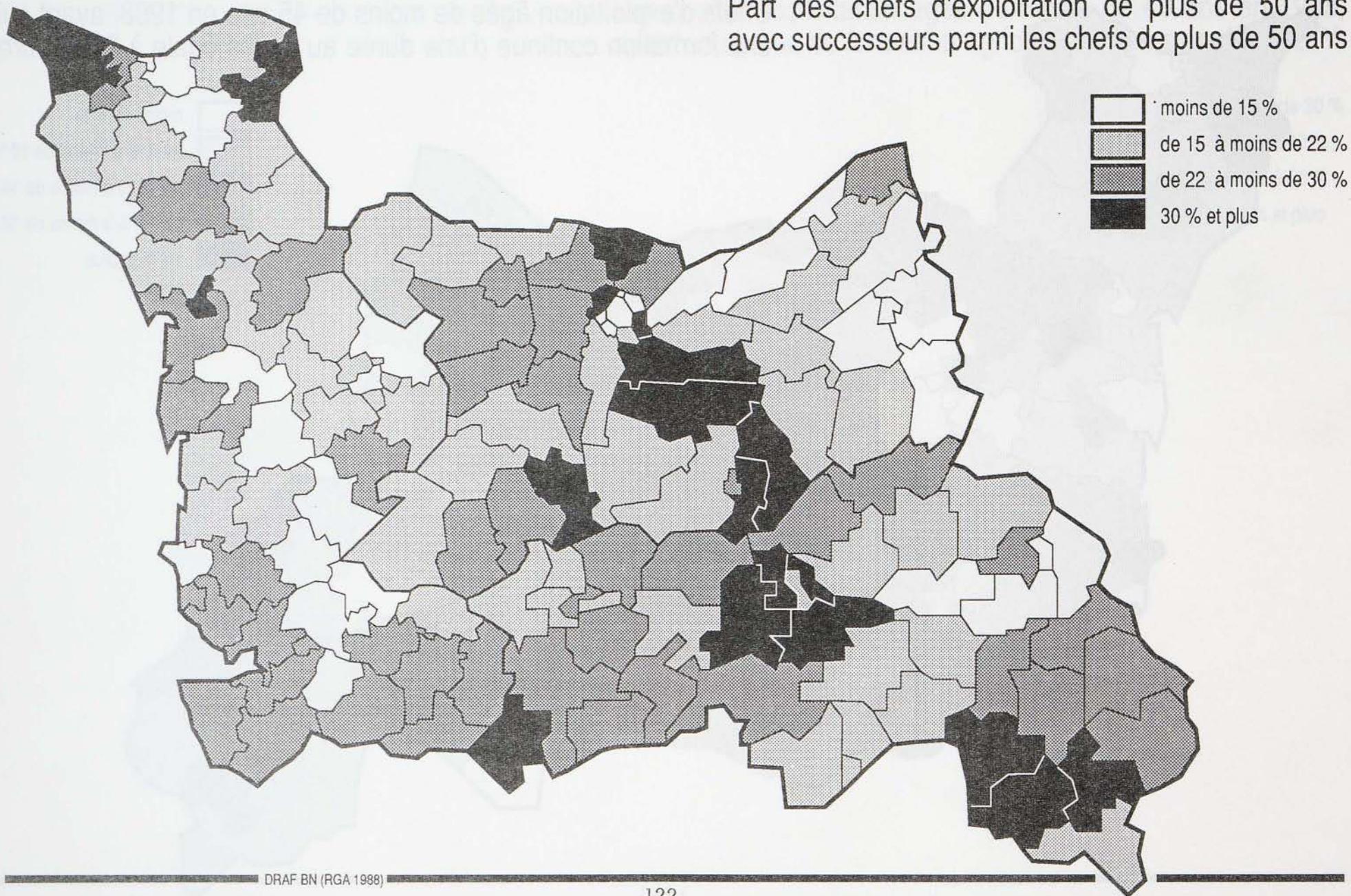
Les chefs d'exploitation âgés de moins de 45 ans en 1988,
ayant un niveau de formation agricole au moins égal au BEPA



Chefs d'exploitation âgés de moins de 45 ans en 1988, ayant suivi une formation continue d'une durée au moins égale à 200 heures.



Part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans avec successeurs parmi les chefs de plus de 50 ans



Données permanentes

- Relief et hydrographie (I.G.N.)
- Pentes (I.G.N.)
- Contraintes de sols pour l'agriculture (ANERA)
- Armature urbaine et grands axes de communication (DRE-BN)

Démographie générale et agricole - La ruralité bas-normande

- Taux de variation annuel de la population 1982-1990 (INSEE)
- Densité de population RGP 1982 (INSEE)
- Densité de population RGP 1990 (INSEE)
- Taux de natalité RGP 1990 (INSEE)
- Taux de mortalité RGP 1990 (INSEE)
- Evolution de la population entre 1982 et 1990 (INSEE)
- Population active agricole sur population active totale (CRAN d'après RGP 1982)
- Population agricole familiale au km². RGA 1988 (DRAF-BN)
- Nombre d'U.T.A. pour 100 ha de SAU (DRAF-BN)
- Part de la taxe foncière sur le non bâti dans les 4 taxes locales. 1990 (DRAF-BN d'après Directions départementales des services fiscaux)
- Les chefs d'exploitation de plus de 55 ans. RGA 1979 (DRAF-BN)
- Les chefs d'exploitation de plus de 55 ans. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans. RGA 1979 (DRAF-BN)
- Les chefs d'exploitation âgés de 35 ans au plus, ayant pris la direction d'une exploitation depuis 5 ans et moins. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans avec successeur, parmi les chefs de plus de 50 ans. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans sans successeur, parmi les chefs de plus de 50 ans. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Part de la SAU détenue par des plus de 50 ans sans successeur, parmi la SAU totale. RGA 1988 (DRAF-BN).

Exploitations et structures agricoles

- Nombre d'exploitations. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Nombre d'exploitations RGA 1979 (DRAF-BN)
- Variation du nombre d'exploitations (en %) entre 1979 et 1988 (DRAF-BN)
- Variation du nombre d'exploitations (en %) à temps complet entre 1979 et 1988 (DRAF-BN)
- Taille moyenne des exploitations à temps complet. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Nombre de parcelles assujetties à la MSA par chef d'exploitation relevant de l'AMEXA (DRAF-BN d'après MSA)
- Marge brute standard par unité de travail annuel. RGA 1988 (DRAF-BN).
- Part des cultures fourragères dans la SAU. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Nombre d'UGB par hectare de SFP. RGA 1988 (DRAF-BN).
- Remembrement au 1.1.1991 (DRAF-BN).
- Prix moyen des terres agricoles vendues libres sur la période 1981-84 (DRAF-BN d'après SAFER-BN)
- Prix moyen des terres agricoles vendues libres sur la période 1985-88 (DRAF-BN d'après SAFER-BN)
- Evolution du prix moyen des terres agricoles vendues libres entre 1981-84 et 1985-88 (DRAF-BN d'après SAFER BN)
- Part en nombre d'opérations du marché foncier agricole dans le marché foncier total sur la période 1984-88 (DRAF-BN d'après SAFER-BN)
- Part en surface d'opérations du marché foncier agricole dans le marché foncier total sur la période 1984-88 (DRAF-BN d'après SAFER-BN)
- Part en surface des exploitations de plus de 20 ha vendues sur la période 1984-88 (DRAF-BN d'après SAFER-BN)
- Nombre d'exploitations de plus de 20 ha vendues sur la période 1984-88 (DRAF-BN d'après SAFER-BN)
- Prémptions de la SAFER de 1987 à 1990 (DRAF-BN d'après SAFER-BN)
- Acquisitions de biens immobiliers par des étrangers en 1987-88-89 (DRAF-BN d'après SAFER-BN et DRE-BN)
- Evolution du rapport terres labourables/SAU entre 1979 et 1988 (DRAF-BN)
- Part de la STH dans la SAU. RGA 1988 (DRAF-BN)
- STH mise en valeur par des chefs de plus de 55 ans sans successeur, dans la SAU. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Part des cultures de ventes dans la SAU. RGA 1988 (DRAF-BN).

Eléments de développement agricole

- Nombre de constructions de bâtiments agricoles autorisées de 1978 à 1987 ramené au nombre d'exploitations (CRAN d'après DRE-BN)
- Part des exploitations à temps complet sans comptabilité. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Nombre de DJA accordées entre le 1er Janvier 1984 et le 31 décembre 1988 (CRAN d'après ADASEA)
- Les chefs d'exploitation de moins de 45 ans ayant un niveau de formation agricole au moins égale au BEPA. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Les chefs d'exploitation de moins de 45 ans ayant suivi une formation continue au moins égale à 200 heures. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Les chefs d'exploitation de moins de 45 ans ayant une formation générale au moins égale au niveau secondaire court. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Proportion d'exploitations avec plan de développement par rapport au total des exploitations. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Nombre d'exploitations avec plan de développement. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Proportion d'exploitations au bénéfice réel. RGA 1988 (DRAF-BN).

"Ouvertures" au changement

- Proportion des exploitations de moins d'une UTA assujetties à la TVA. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Proportion d'exploitations de plus de 20 ha dont le chef ou le conjoint exerce une activité extérieure non agricole. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Vergers cidricoles hautes-tiges (CRAN d'après Association Régionale pour le Développement de l'Economie Cidricole)
- Vergers cidricoles basses-tiges (CRAN d'après Association Régionale pour le Développement de l'Economie Cidricole)
- Ateliers porcs (CRAN d'après Syndicat Régional des Groupements de Producteurs de Porcs)
- Ateliers jeunes bovins (CRAN d'après Syndicat Régional des Groupements de Producteurs Elevage-Viande)
- Ateliers lapins de chair (CRAN d'après ITAVI)
- Ateliers palmipèdes gras (CRAN d'après ITAVI et Association des Producteurs de foie gras de Normandie)
- Proportion d'exploitations commercialisant tout ou partie de leur production en vente directe. RGA 1988 (DRAF-BN)
- Nombre d'exploitations ayant des activités liées au tourisme. RGA 1988 (DRAF-BN).

Annexe 3

Glossaire
Quelques termes souvent utilisés

— Le Plain = Dénomination locale d'un plateau calcaire du Secondaire s'étendant approximativement sur les cantons de Montebourg et Sainte-Mère-Eglise. Un certain nombre de communes associent ce terme à leur nom (exemple : Angoville-au-Plain).

— S.A.U. = Superficie agricole utilisée. Comprend les grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs, fourrages...), les superficies toujours en herbe (S.T.H.), les fleurs, les cultures permanentes (vergers...), les jachères et les jardins et vergers familiaux.

— S.F.P. = Surface fourragère principale. Comprend les fourrages cultivés et les surfaces toujours en herbe (S.T.H.).

— S.T.H. = Surface toujours en herbe. Comprend les prairies naturelles, les herbages, les pâturages, les parcours et landes productives.

— U.G.B. = Unité gros bétail. Unité zootechnique permettant des comparaisons dans les exploitations d'élevage (bovins, ovins, autres herbivores) et qui correspond à un animal théorique dont les besoins énergétiques annuels sont de 3.000 Unités Fourragères. Exemple : une vache laitière présente pendant un an équivaut à une U.G.B.

— U.T.A. = Unité de travail annuel. Une U.T.A. équivaut au travail d'une personne occupée à temps complet à des travaux agricoles pendant une année.

— Unité urbaine = une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui présentent entre elles une continuité et comportent au moins 2.000 habitants.

**DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE BASSE-NORMANDIE**
6, Boulevard Général Vanier - La Pierre Heuzé — 14040 CAEN cedex
Téléphone : 31.45.40.40

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE
6, Promenade Madame de Sévigné — 14050 CAEN cedex
Téléphone : 31.70.25.25